

Commission Consultative des Services Publics Locaux du Territoire d'Énergie Orne.

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE

Table des matières

ÉDITO	3
PRESENTATION DE LA CCSPL	4
Missions de la CCSPL	4
Composition.....	5
Fonctionnement	6
RÉUNIONS 2024.....	7
Réunion du 22 mars 2024.....	7
Réunion du 29 novembre 2024	7
BILANS D'ACTIVITÉ DES SERVICES EN REGIE DOTÉE DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE.....	8
Chaufferie-bois.....	8
Photovoltaïque	9
Plan Corps de Rue Simplifié	10
Station GNV.....	12
Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques.....	12
AVIS RÉGLEMENTAIRE DE LA COMMISSION	14
CRAC EDF	14
CRAC Enedis	14
CRAC GRDF.....	14
CRAC Antargaz	14
CRAC Primagaz.....	14
Problématique des Délégations de Service Public Gaz	14
Projet de DSP IRVE.....	15

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de reception de l'AR: 06/03/2025

Rapport d'activité CCSPL 2024
061-256102922-2025_AG_08-DE

A G E D I

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Le 27 septembre 2024, nous avons célébré les 10 ans du Territoire d'Énergie Orne (Te61) une décennie marquée par des évolutions majeures. Depuis sa création, notre syndicat s'est affirmé comme une « boîte à outils » essentielle pour les communes de l'Orne, qu'il s'agisse de moderniser les réseaux ou d'innover dans les domaines de la transition énergétique.

Ce rapport retrace les travaux 2024 de la CCSPL du Te61, indispensables à la réflexion des élus du comité syndical dans la réalisation des missions du syndicat.

En effet, l'article 5 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) a prévu la création, dans les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière. La commission a pour objet de faciliter la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics locaux.

Il s'agit aussi d'un espace permettant d'améliorer la qualité des services publics, de réfléchir à leur fonctionnement et de suggérer des axes d'amélioration, autant de vecteurs essentiels au débat public.

Pour l'année 2024, le comité a rendu 11 avis, issus de 2 séances plénières. A l'avenir, des groupes de travail pourraient être constitués selon les besoins et des visites sur sites seront organisées afin de se maintenir au plus près des habitants et des usagers.

Je remercie les membres de la CCSPL, qu'ils soient élus ou représentants d'association, pour leur engagement et reconnait le caractère évolutif du comité ces dernières années, évolution illustrée ici dans et par ce rapport d'activités 2024.

Philippe Auvray,
Président du Territoire d'Énergie Orne

PRÉSENTATION DE LA CCSPL

Missions de la CCSPL

La commission a pour objet de faciliter « la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics ».

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Mission de contrôle

La commission est investie d'une mission de contrôle. En effet, elle examine, chaque année, sur le rapport de son président les rapports d'activité que doivent remettre les délégataires de service public, tous les ans, avant le 1^{er} juillet ou à une autre date selon les spécificités du service public concerné. Ces rapports retracent notamment les opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

Mission de consultation

La commission n'a pas de pouvoir de décision, mais elle doit être consultée, pour avis sur tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe même de la délégation.

Attributions

Les attributions de la Commission sont celles fixées à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1° Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- 2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;
- 3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière :
 - Du service public de la création, de l'aménagement et de l'exploitation d'installations de production visant l'alimentation d'un réseau public de distribution de chaleur (articles L. 2224-32 et L. 2224-38 du CGCT) ;
 - Du service public de l'aménagement et de l'exploitation d'installations utilisant l'énergie photovoltaïque (article L. 2224-32 du CGCT) ;
 - Du service de la création et de la mise à jour du Plan de Corps de Rue Simplifié ;
 - Du service public de la création, de l'entretien et de l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables (article L. 2224-37 du CGCT) ;
 - Du service public de la création, de l'entretien et de l'exploitation de points d'avitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules (article L. 2224-37 du CGCT).

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

Rapport d'activité CCSPL 2024
061-256102922-2025_AG_08-DE

A G E D I

4° Le rapport mentionné à l'article L. 2234-1 du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'organe exécutif sur délégation de l'assemblée délibérante sur :

1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;

2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;

3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;

4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Sur proposition de la majorité de ses membres, la Commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Composition

Cette commission est présidée par le président de l'organe délibérant.

Elle comprend des membres de l'organe délibérant désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'organe délibérant.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Composition au 31 décembre 2023

(Délibération n° 2023-AG-65a du 15 décembre 2023)

Président de la CCSPL : Monsieur Philippe AUVRAY, président du Te61

Les membres de l'organe délibérant :

Monsieur Charles HAUTON, 1^{er} vice-président du Te61,

Monsieur Phillipe CHALLIER, 2^{ème} vice-président du Te61,

Monsieur Michel BELLENGER, 3^{ème} vice-président du Te61,

Monsieur Jérôme LARCHEVEQUE, 5^{ème} vice-président du Te61,

Monsieur Yannick LEVENEZ, délégué du Te61,

Les représentants d'associations :

Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Président de l'Association des Maires de l'Orne,

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025 Date de réception de l'AR: 06/03/2025 061-256102922-2025_AG_08-DE A G E D I

Monsieur Pascal RAPICAULT, Responsable pôle immeuble, reprographie, logistique, Normandie à la Chambre d'Agriculture,

Monsieur Claude MORIN, Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Sarthe,

Monsieur Alain LOLIVIER, Président de « Petites cités de caractère »,

Monsieur Vianney GIRARD, Directeur de la maîtrise d'ouvrage et d'exploitation technique à Orne Habitat,

Monsieur Olivier MOREL, vice-président à la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Fonctionnement

La Commission se réunit au moins une fois par année civile. Des réunions supplémentaires peuvent être initiées par le Président de la Commission ou sur demande motivée de ses membres.

La commission se réunit au siège du Te61 ou, dans l'une des collectivités membres, en tout autre lieu fixé par la convocation.

Toute convocation est signée par le Président ou son représentant. Elle est adressée, cinq jours francs avant la date de réunion, sous quelque forme que ce soit, au domicile des membres de la Commission, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse postale, ou une adresse électronique. En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par le Président.

La convocation indique les questions portées à l'ordre du jour. Un pouvoir est annexé à la convocation.

La commission délibère sur les questions relevant de ses attributions et inscrites à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est arrêté par le président ; ce dernier peut retirer ou inscrire une question préalablement arrêtée si les circonstances le justifient. Chaque membre de la commission peut communiquer au Président des propositions de sujets à inscrire à l'ordre du jour. Toute question non inscrite à l'ordre du jour d'une séance peut, en cas d'urgence, être évoquée, avec l'accord préalable du Président. Le Président peut à tout moment retirer un rapport de l'ordre du jour ou le reporter à une date ultérieure.

Le Président présente un rapport oral sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour. Il ouvre le débat et veille à son bon déroulement et au respect de l'expression de chacun.

RÉUNIONS 2024

Réunion du 22 mars 2024

1. Développement du Territoire d'Énergie Orne
2. Problématique des Délégations de Service Public (DSP)
3. Activités du Pôle technique
4. Projets du Pôle Transition énergétique
5. Affaires et questions diverses
 - Visite du Showroom.



Réunion du 29 novembre 2024

6. Développement du Territoire d'Énergie Orne
 - Présentation
 - Activités du Te61
7. Présentation des Comptes-Rendus annuels d'Activités de Concessions (CRAC)
 - EDF
 - ENEDIS
 - GRDF
 - Antargaz
 - Primagaz
8. Bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière
 - Chaufferie-bois
 - Photovoltaïque
 - PCRS
 - Station GNV
 - IRVE
9. Projet Délégations de Service Public (DSP)
10. Affaires et questions diverses



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

Rapport d'activité CCPSL 2024
061-256102922-2025_AG_08-DE

A G E D I

BILANS D'ACTIVITÉ DES SERVICES EN REGIE DOTÉE DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE



Chaufferie-bois

Avec la compétence « Production et/ou distribution de chaleur », le Te61 poursuit son engagement en faveur de la transition énergétique en permettant, notamment, aux collectivités adhérentes de s'équiper de chaufferies bois-énergie.

Le Te61 étudie les solutions techniques, investit et accompagne les collectivités dans la mise en place des chaufferie-bois et exploite les ressources avec l'adhérent.

L'année 2024 a vu naître une nouvelle chaufferie-bois Te61 sur la commune de Rémalard en Perche. Celle-ci a été mise en service à compter du mois d'octobre 2024 alimentant un groupe de bâtiment proche de la salle polyvalente de la commune de Rémalard en Perche.

Ainsi le nombre de chaufferies-bois en maîtrise d'ouvrage du syndicat en exploitation s'élève à trois sur le département de l'Orne. Des travaux pour une quatrième chaufferie devraient commencer en début d'année 2025 sur la commune des Monts d'Andaine. Enfin, des projets sont à l'étude pour les communes de Trun, Bagnoles de l'Orne et Val au Perche, entre autres.

	Fonctionnement			Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
	25 454,04 €	21 098,35 €		17 866,64 €	13 497,86 €
Résultat 2023	- 4 355,69 €			- 4 368,78 €	
Excédant		382,49 €			160 191,93 €
			Résultat		156 551,15 €
			RAR		
Résultat cumulé	- 3 973,20 €			156 551,15 €	

Compte Financier Unique – Budget annexe Chaufferie-bois de Rânes

	Fonctionnement			Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
	28 279,42 €	52 727,87 €		90 170,87 €	- €
Résultat 2023		24 448,45 €		- 90 170,87 €	
Excédant		0,30 €		- 288 830,71 €	
			Résultat	- 379 001,58 €	
			RAR	280,00 €	338 026,00 €
Résultat cumulé	24 448,75 €			- 41 255,58 €	

Compte Financier Unique – Budget annexe Chaufferie-bois de Tourouvre au Perche

	Fonctionnement			Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
	2 197,13 €	- €		59 099,50 €	4 099,50 €
Résultat 2023	- 2 197,13 €			- 55 000,00 €	
Excédant		0,42 €			341 800,50 €
			Résultat		286 800,50 €
			RAR	696 100,00 €	224 310,00 €
Résultat cumulé		- 2 196,71 €			- 184 989,50 €

Compte Financier Unique – Budget annexe Chaufferie-bois de Rémalard en Perche

	Fonctionnement			Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
	915,47 €	- €		14 500 €	- €
Résultat 2023	- 915,47 €			- 14 500 €	
Excédant		0,30 €			102 375,00 €
			Résultat		87 875,00 €
			RAR	19 000,00 €	
Résultat cumulé		- 915,17 €			68 875,00 €

Compte Financier Unique – Budget annexe Chaufferie-bois de Les Monts d'Andaine

Avis de la CCSPL sur le bilan d'activités du service exploité en régie dotée de l'autonomie financière : Chaufferies-Bois.

En application de l'article L. 1413-1 3° du code général des collectivités territoriales issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis, par l'assemblée délibérante, sur les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Au vu du rapport et de la présentation faite par Monsieur le Président, la CCSPL a émis un avis **FAVORABLE** au bilan d'activités des chaufferies-bois.

Rappel des votes : 10 présents / 3 absents

- **10** votes pour
- **0** vote contre
- **0** abstention



Photovoltaïque

Dans le contexte climatique et énergétique actuel, les collectivités ont un rôle majeur à jouer en matière de maîtrise et de développement des énergies renouvelables (EnR).

Pour les aider à relever ce défi tout en répondant aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV), le Te61 propose aux collectivités adhérentes des conseils et des solutions concrètes.

Aujourd'hui, 335 kWc sont en exploitation par le Te61 sur le département via les projets sur la toiture de la chaufferie-bois de Tourouvre au Perche, de la maison des entreprises à Saint Hilaire le Chatel, la recyclerie de Saint Ouen sur Iton ainsi que divers ouvrages à la maison de l'énergie à Valframbert.

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

Rapport d'activité CCSPL 2024
061-256102922-2025_AG_08-DE

A G E D I

	Fonctionnement			Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
	3 275,02 €	23 498,57 €		193 363,91 €	20 973,14 €
Résultat 2023		20 223,55 €		172 390,77 €	
Excédant		0,40 €			143 684,86 €
			Résultat	28 705,91 €	
			RAR	12 777,00 €	
Résultat cumulé		20 223,95 €			41 482,91 €

Compte Financier Unique – Budget annexe photovoltaïque

Les projets en photovoltaïques sont amenés à émerger très rapidement. En effet, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables oblige l'équipement des parcs de stationnement extérieurs, existants au 1^{er} janvier 2023, supérieurs à 1 500 m² d'intégrer des panneaux photovoltaïques sur ombrières, sur au moins la moitié de leur surface.

Les nouvelles constructions ainsi que les extensions et rénovations lourdes de plus de 500 m² d'emprise au sol, sont concernées par l'obligation avec un taux de couverture minimal :

- de 30 % depuis le 1^{er} juillet 2023,
- de 40 % à partir du 1^{er} juillet 2026,
- de 50 % à partir du 1^{er} juillet 2027.

Ainsi, de nombreux projets d'ombrières sont en émergence via la Société d'Économie Mixte Ener61, dont le Te61 est actionnaire.

Avis de la CCSPL sur le bilan d'activités du service exploité en régie dotée de l'autonomie financière : Photovoltaïque.

En application de l'article L. 1413-1 3^o du code général des collectivités territoriales issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis, par l'assemblée délibérante, sur les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Au vu du rapport et de la présentation faite par Monsieur le Président, la CCSPL a émis un avis **FAVORABLE** au bilan d'activités du Photovoltaïque.

Rappel des votes : 10 présents / 3 absents

- **10** votes pour
- **0** vote contre
- **0** abstention



Plan Corps de Rue Simplifié

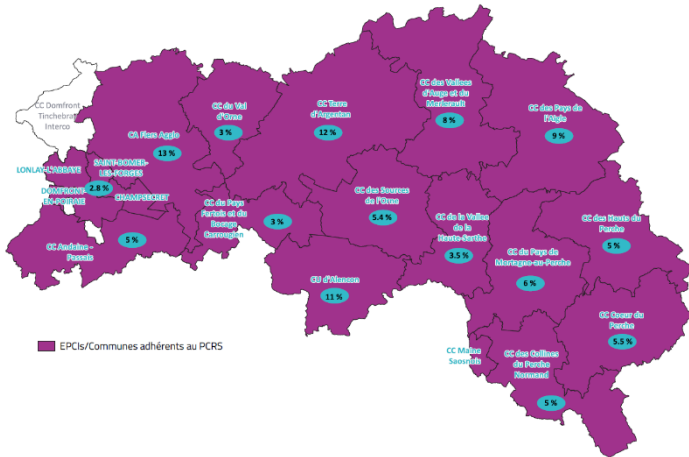
Le Te61 a développé le Système d'Information Géographique (SIG) sous différents axes :

- Un service et des plateformes SIG, pour la gestion des données géoréférencées dans le cadre de nos missions et dans l'accompagnement des collectivités ;
- Le géoréférencement, pour accompagner les collectivités dans leur obligation légale de géoréférencement des réseaux ;

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
 Date de réception de l'AR: 06/03/2025
 Rapport d'activité CCSPL 2024
 061-256102922-2025_AG_08-DE
 A G E D I

- Le PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) : pour augmenter la sécurité sur les chantiers. Le Te61 encadre la mise en place de ce fond de plan extrêmement précis, depuis la création des partenariats avec les acteurs des réseaux jusqu'à la livraison et la mise à disposition du PCRS.

A compter du 1^{er} janvier 2026 toutes les collectivités ont l'obligation d'utiliser un PCRS pour transmettre les données réseaux (DT/DICT). Aujourd'hui tous les EPCI, à l'exception d'une, adhèrent au PCRS :



Le projet est financé à 43% par Enedis, 32% Te61, 15% GRDF et 10% par les EPCI.

Cet outil permet une identification beaucoup plus nette du territoire en vue aérienne.

Depuis décembre 2023, le service de géoréférencement du Te61 a reçu la certification Bureau Véritas qui est un indicateur de qualité de la prestation de détection et géoréférencement du territoire.

	Fonctionnement			Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
	3 553,21 €	39 774,65 €		401 857,08 €	295 000 €
Résultat 2023		36 221,44 €		- 106 857,08 €	
Excédant		- €			441 336,00 €
			Résultat		334 478,92 €
			RAR	649 089,00 €	162 900,00
Résultat cumulé		36 221,44 €			- 314 610,08 €

Compte Financier Unique – Budget annexe PCRS

L'année 2024 a été l'occasion pour les équipes du Te61 de développer un futur service via le jumeau numérique. En effet, afin d'accompagner les collectivités dans leur transition numérique et dans un contexte de changement climatique, le Te61 et ses partenaires souhaitent saisir l'opportunité offerte par la qualité des données acquises dans le cadre du projet PCRS et créer une représentation numérique en trois dimensions (3D) du territoire.

Le jumeau numérique est, à ce titre, la représentation en 3D du sol et du sursol géoréférencés en coordonnées X, Y et Z d'une précision de l'ordre d'une dizaine de centimètres.

Sur le département de l'Orne, il sera produit par redressement des clichés orientés du PCRS et du lidar pour répondre à des usages d'intérêt public local, comme :

- la modélisation des risques naturels,
- la planification des interventions (services de secours, services de sécurité...),
- la promotion du développement touristique,
- la promotion de la transition numérique.

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

Rapport d'activité CCPSL 2024

061-256102922-2025_AG_08-DE

A G E D I

Ces objectifs pourraient intéresser les services départementaux tels que le SDIS, la gendarmerie, la cellule de crise de la préfecture, la DDT, le CD61 ou tout autre collectivité afin d'améliorer la sécurité des habitants.

Avis de la CCSPL sur le bilan d'activités du service exploité en régie dotée de l'autonomie financière : Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS).

En application de l'article L. 1413-1 3° du code général des collectivités territoriales issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis, par l'assemblée délibérante, sur les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Au vu du rapport et de la présentation faite par Monsieur le Président, la CCSPL a émis un avis **FAVORABLE** au bilan d'activités du PCRS.

Rappel des votes : 10 présents / 3 absents

- **10** votes pour
- **0** vote contre
- **0** abstention



Station GNV

Le Te61 dispose d'une station biogaz naturel véhicules au sein de son siège social, la maison de l'énergie. Il s'agit d'une station partenariale mutualisée avec un réseau de partenaires (collectivités, partenaires). Elle permet de décarboner la flotte de véhicules du Te61 en utilisant le « mix énergétique » : électricité et gaz naturel. C'est un moyen de sensibilisation du public et des élus locaux en promouvant ce carburant d'avenir encore méconnu en France.

À noter que la station n'est pas publique car le Te61 n'est pas commercialisateur de gaz naturel véhicule.

Avis de la CCSPL sur le bilan d'activités du service exploité en régie dotée de l'autonomie financière : Station GNV.

En application de l'article L. 1413-1 3° du code général des collectivités territoriales issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis, par l'assemblée délibérante, sur les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Au vu du rapport et de la présentation faite par Monsieur le Président, la CCSPL a émis un avis **FAVORABLE** au bilan d'activités de la station GNV.

Rappel des votes : 10 présents / 3 absents

- **10** votes pour
- **0** vote contre
- **0** abstention



Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques

Le Territoire d'Énergie Orne exerce depuis 2015 la compétence optionnelle : « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » (IRVE). C'est à ce titre que le

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

Rapport d'activité CCSPL 2024
061-256102922-2025_AG_08-DE

A G E D I

syndicat a piloté le déploiement des bornes de recharge pour véhicule électrique dans l'Orne sur la période 2016-2018.

Les bornes sont réparties tous les 15-20 kilomètres dans un maillage départemental validé selon les critères de l'ADEME en concertation avec les acteurs locaux (Région, Département, PETR) et les collectivités ayant transféré la compétence IRVE au Te61.

Depuis trois ans, le nombre de recharges diminue fortement. Ceci est dû, notamment, aux évolutions technologiques (autonomie), mais aussi à l'arrivée d'équipements privés sur nos territoires (centre commerciaux, station-service) qui offrent une solution de recharge parfois avec des avantages tels que la gratuité par exemple.

De plus, le nombre de recharges de l'année 2023 ne permet pas un équilibre budgétaire pour cet exercice.

	Fonctionnement			Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
	354 580,20 €	256 620,10 €		228 981,05 €	269 268,76 €
Résultat 2023	- 97 960,10 €				40 287,71 €
Excédant		0,69 €			119 914,45 €
			Résultat		160 202,16 €
Résultat cumulé		- 97 959,41 €			160 202,16 €

Compte Financier Unique – Budget annexe IRVE

Avis de la CCSPL sur le bilan d'activités du service exploité en régie dotée de l'autonomie financière : Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE).

En application de l'article L. 1413-1 3° du code général des collectivités territoriales issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis, par l'assemblée délibérante, sur les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Au vu du rapport et de la présentation faite par Monsieur le Président, la CCSPL a émis un avis **FAVORABLE** au bilan d'activités des IRVE.

Rappel des votes : 10 présents / 3 absents

- **10** votes pour
- **0** vote contre
- **0** abstention

AVIS RÉGLEMENTAIRE DE LA COMMISSION

CRAC EDF

Annexe 1

CRAC Enedis

Annexe 2

CRAC GRDF

Annexe 3

CRAC Antargaz

Annexe 4

CRAC Primagaz

Annexe 5

Avis de la CCSPL sur les CRAC

En application de l'article L. 1413-1 3° du code général des collectivités territoriales issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis, par l'assemblée délibérante, sur les CRACS. Au vu des rapports et des présentations faites par Monsieur le Président, la CCSPL a émis un avis FAVORABLE.

Rappel des votes : 10 présents / 3 absents

- 10 votes pour
- 0 vote contre
- 0 abstention

Problématique des Délégations de Service Public Gaz

Aujourd'hui, le Te61 concède 27 délégations de service public liées au service public de la distribution de gaz naturel :

- DSP avec GRDF : 25 communes (*Athis Val de Rouvre, Aube, Bagnoles de l'Orne Normandie, Belforêt en Perche, Bellême, Écouché les Vallées, La Ferté Macé, Fers, Gouffern en Auge, La Lande Patry, Landisacq, Messei, Mortagne au Perche, Mortrée, Rai, Saint Georges des Groseillers, Saint Germain de la Coudre, Saint Langis lès Mortagne, Saint Martin du Vieux Bellême, Saint Nicolas de Sommaire, Saint Pierre du Regard, Sarceaux, Sées, Val au Perche et Vimoutiers*)
- DSP avec Primagaz : 1 commune (*Domfront en Poiraise*)
- Antargaz : 1 commune (*Igé*)

En 2023, la consommation de gaz naturel a baissé de 11,4 % par rapport à 2022. Elle a même plongé de 20 % en deux ans, marquant une véritable rupture tendancielle. Dans notre monde actuel, où l'impact environnemental devient un enjeu sociétal, l'avenir du Gaz naturel questionne beaucoup. Le gaz naturel que nous avons l'habitude de consommer pour nos systèmes de chauffage est une énergie fossile. Les projets de production de Gaz vert, tel que la méthanisation, sont des dossiers qui demandent plusieurs années avant de voir le jour. De plus, l'utilisation du Gaz est de plus en plus réglementée.

Même si l'utilisation du chauffage au gaz est interdite dans les maisons neuves et individuelles, cette énergie reste toutefois utilisée dans le neuf, sous certaines conditions :

- Faire le choix d'une solution hybride, composée d'un système de chauffage au gaz, si celui-ci est complété par une autre installation.
- Les habitations collectives peuvent utiliser le gaz jusqu'en 2024.

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

Rapport d'activité CCSPL 2024
061-256102922-2025_AG_08-DE

A G E D I

- Pour les permis d'aménager obtenus avant cette nouvelle réglementation, l'installation d'un système au gaz ouvre le droit à un permis de construire jusqu'en 2023.

Dans ce contexte, seules les communes actuellement en délégation de service public, nous transmettant la compétence à l'avenir feront l'objet d'une reprise de la délégation de service public par le Te61. Les nouveaux projets de délégation de service public liées au Gaz sont à l'arrêt dans le département.

Projet de Délégation de Service Public IRVE

L'année 2023 a été marquée par l'émergence fulgurante des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables d'initiatives privées.

Le Te61 a commencé à développer ses IRVE en 2016, afin de répondre à la demande des usagers et parce que le territoire en était dépourvu, nous étions précurseurs. Le territoire dispose aujourd'hui de 108 bornes accélérées, 2 bornes rapides et 4 hautes puissances Te61. De grandes enseignes telles que McDonald's, Lidl, Carrefour, Total... déploient depuis 2020 de nombreuses stations de recharge. Le Te61 n'a pas vocation à faire de la concurrence au privé. Le Code Général des Collectivités Territoriales indique bien que la collectivité exerce la compétence sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur son territoire.

De plus, la réglementation se durcit encore, notamment l'AFIR (Alternative Fuel Infrastructure Régulation) :

- TPE obligatoire pour les bornes supérieures à 50 kWh,
- Obligation d'impression d'un ticket en cours de réflexion,
- Arrêt de l'accréditation COFRAC,
- Information en temps réel des éléments composant le prix final qu'ils devront payer, au moyen d'un appareil de mesure,
- Décret TIRUERT qui endurecit les modalités de gestion,
- Obligation d'aménagement PMR pour au moins 50% du parc.

Enfin, malgré une augmentation des tarifs en 2023, le budget consacré aux IRVE Te61 a été clôturé avec un déficit de 100 000 €.

En tant que collectivité publique, le Te61 ne peut pas se permettre de creuser ce déficit. Le modèle économique ne correspond plus à la gestion d'un service public. Ainsi la commission propose de lancer une réflexion de délégation de service public pour la gestion de ses bornes. Une analyse de notre modèle et environnement sera à réaliser.

Avis de la CCSPL sur les Délégations de Services Public

En application de l'article L. 1413-1 3° du code général des collectivités territoriales issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis, par l'assemblée délibérante, sur le recours à aux Délégations de Service Public. Au vu du rapport et de la présentation faites par Monsieur le Président, la CCSPL a émis un avis **FAVORABLE** à la mise en place d'une DSP IRVE.

Rappel des votes : 10 présents / 3 absents

- **10** votes pour
- **0** vote contre
- **0** abstention



ANNEXES



COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE CONCESSION 2023

Territoire d'Énergie Orne

Présentation du CRAC 2023 en CCSPL le 29 novembre 2024



Enedis • Développement et exploitation du
réseau public de distribution d'électricité



EDF • Fourniture d'électricité
aux tarifs réglementés de vente

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente en 2023



Compte-rendu de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

Mouvements tarifaires 2023 & 2024

En 2023, face aux prix de l'énergie encore élevés, l'Etat a décidé de limiter à 27 % TTC en moyenne la hausse du TRV pour les clients résidentiels et non résidentiels, avec le maintien du bouclier tarifaire.

En 2024, on note une hausse du TRV à 9,5% TTC en moyenne pour les clients résidentiels au 1^{er} février 2024 et + 5,7% TTC pour les non Résidentiels.

Dans sa **délibération du 18 janvier 2024** relative au mouvement tarifaire du 1^{er} février 2024, la CRE a proposé par rapport au niveau d'août 2023, une hausse de **+0,18% HT pour les clients résidentiels** et une **baisse de -3,55% HT pour les non Résidentiels**, tenant compte principalement :

- De la baisse des coûts d'approvisionnement en énergie et en garanties de capacité, liée à la baisse des prix de marché, après la forte hausse de ces derniers depuis septembre 2021 (majorité de la part marché du TRV 2024 lissée sur deux ans, du 01/01/2022 au 31/12/2023)
- Du rattrapage des mois de janvier 2023 et janvier 2024
- De la fin du bouclier tarifaire 2023

	Bleu Résidentiel		Bleu Non Résidentiel	
	HT	TTC	HT	TTC
Février 2022	24,3%	4%	23,6%	4%
Août 2022	0%	0,07%	0%	0,08%
Février 2023	20,0%	15%	19,9%	15%
Août 2023	10%	10%	10%	10%
Février 2024	0,18%	9,5%	-3,55%	5,7%

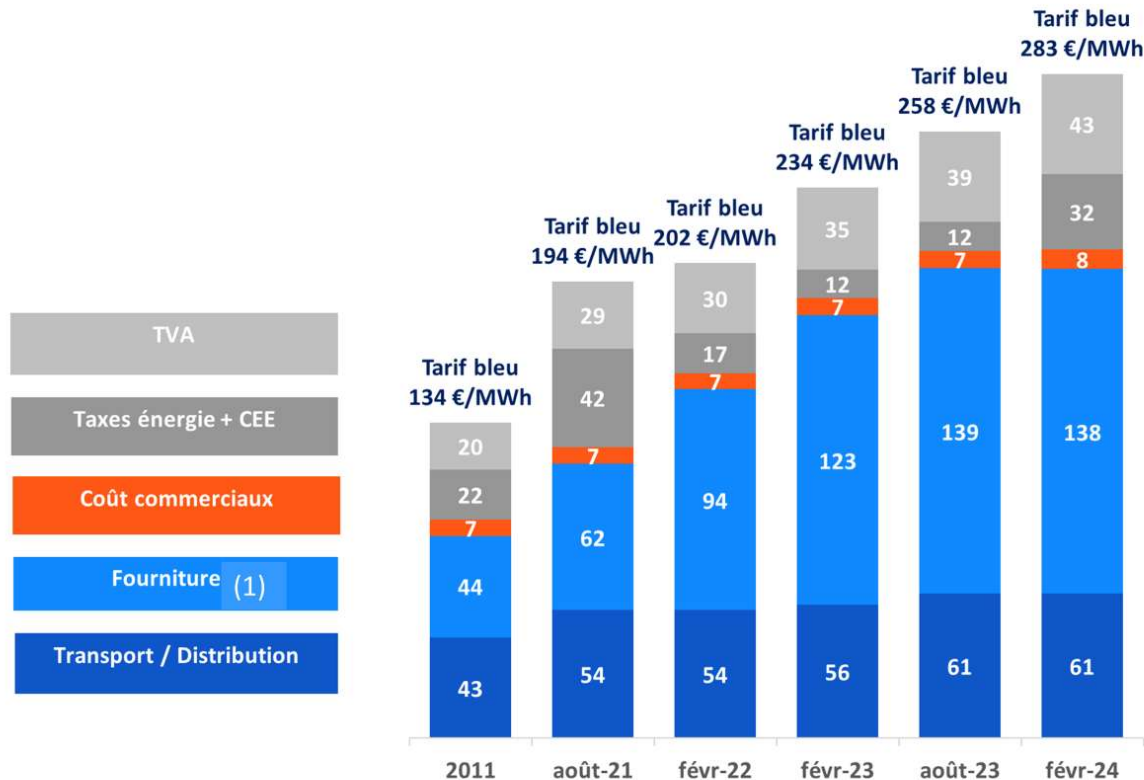
A partir du 1er février 2024, dans la logique de sortie progressive du bouclier tarifaire annoncée par le Gouvernement, l'accise * sur l'électricité a été relevée à 21 €/MWh HTVA (arrêté du 25/01/2024 publié au Journal Officiel du 31/01/2024).

* Le Gouvernement a par ailleurs annoncé un rétablissement total de cette taxe en 2025 (« retour à la normale », source : [ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique](#)).



1. La TICFE (= ex-CSPE) a été renommée « accise sur l'électricité » le 1^{er} janvier 2022.

Evolution des prix TTC de l'électricité au TRV pour les clients résidentiels entre 2011 et 2024



Après une augmentation liée principalement aux taxes et aux CEE entre 2011 et 2021, la période 2022-2024 est marquée par une forte augmentation de la part fourniture, du fait des prix de marché.

Pour rappel, le calcul de la part fourniture repose sur un lissage sur 2 ans de ses composantes.

Cette augmentation a toutefois été amortie par le bouclier tarifaire.

(1) La part fourniture de février 2022 tient compte du report en 2023 d'une partie de la hausse. Les parts fourniture de février 2023 et août 2023 tiennent compte de la décote appliquée dans le cadre du bouclier tarifaire 2023.





EDF a poursuivi ses actions pour aider ses clients à consommer moins et à consommer mieux

1

Inciter à la
baisse des
consommations
d'électricité

2

Promouvoir
l'offre
d'effacement
TEMPO

3

Aider
durablement à la
maîtrise de la
consommation

EDF aide ses clients à maîtriser leur consommation d'électricité



EDF

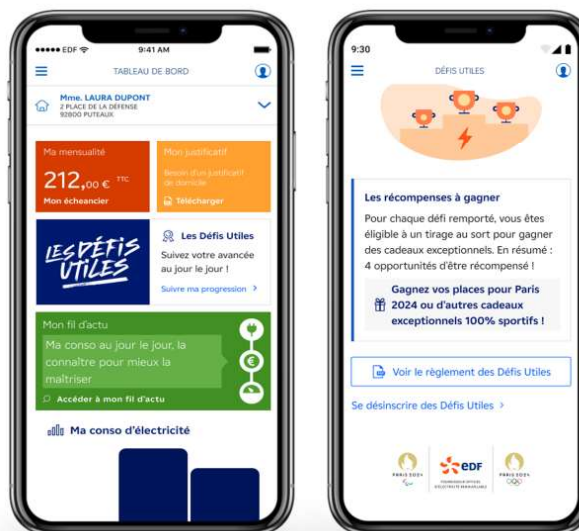
1
Inciter à la baisse des consommations d'électricité



Web et TV



Réseaux sociaux



Affichage



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

EDF aide ses clients à maîtriser leur consommation d'électricité



1

Inciter à la baisse des consommations d'électricité



- ✓ Promouvoir :
 - **l'utilisation des outils de suivi de la consommation** mis à disposition par EDF :
 - l'appli sur smartphone **EDF et moi** et le **Fil d'actu**,
 - la solution **Suivi Conso** à partir de l'espace client sur le site internet
 - la solution **Info Watt** pour les clients bénéficiaires du chèque énergie et/ou du FSL
 - **ET la mise en œuvre concrète d'éco-gestes et de comportements vertueux.**
- L'étude R & D d'EDF a permis d'évaluer la diminution de consommation à 10 % pour les clients utilisant Suivi conso et mettant en œuvre les éco-gestes.
- ✓ **Dispenser des conseils tarifaires** : une augmentation de 29 % sur le périmètre de la concession, passant de 11 150 en 2022 à 14 384 en 2023.

Tarif Bleu (Nombre de clients) par option (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Base	46 559	44 917	-3,5%
HP-HC	63 375	61 407	-3,1%
EJP TEMPO	5 196	6 512	25,3%
Éclairage public	367	438	19,3%
Total	115 497	113 274	-1,9%



EDF a encouragé l'effacement et la modulation

2

Promouvoir notre
offre d'effacement
TEMPO

Dans le cadre des tarifs réglementés de vente :

❖ Promouvoir et faire évoluer l'option Tempo

Cela s'est traduit par une forte augmentation des souscriptions à l'option Tempo au cours de l'année 2023 :

de 1 775 à 3 380 clients au Tarif Bleu résidentiel sur la Concession,

soit + 90 %



EDF aide ses clients à maîtriser leur consommation dans la durée



3

Aider durablement à la maîtrise de leur consommation



✓ Inciter à la rénovation énergétique :

- **MaPrimeRénov'** permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement).

Pour améliorer leur logement, les clients peuvent bénéficier des accompagnements proposés directement par EDF comme la **prime énergie** (<https://www.primenergieedf.fr/>).

- **Concernant les clients en précarité énergétique** : EDF s'engage dans des actions préventives d'amélioration de l'habitat qui contribuent à diminuer durablement l'impact de la facture d'énergie sur le budget de ces ménages via des partenariats avec :
 - **la Fondation Abbé Pierre** : poursuite du **programme « Toits d'abord »** sur la période 2024-2026, avec un soutien financier d'EDF de 6,4 M€.
 - **le collectif Stop à l'Exclusion énergétique** et son programme CEE **“Territoire zéro exclusion énergétique”** lancé en 2023 (soutien de 7 M€ sur 3 ans)
 - **l'association nationale des Compagnons Bâisseurs** : nouveau partenariat depuis 2023.



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

Les clients de la concession

Tarif Bleu (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Nombre de clients*	115 499	113 209	-2,0 %
Énergie facturée (en kWh)	634 717 515	593 392 846	-6,5 %
Recettes (en €)	106 428 120	127 821 396	20,1 %

* Nombre de clients = nombre de sites.

Tarif Bleu résidentiel (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Nombre de clients	108 363	105 552	-2,6 %
Énergie facturée (en kWh)	555 146 255	516 915 443	-6,9 %
Recettes (en €)	94 572 495	113 470 392	20,0 %

Tarif Bleu non résidentiel (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Nombre de clients	7 136	7 657	7,3 %
Énergie facturée (en kWh)	79 571 260	76 477 403	-3,9 %
Recettes (en €)	11 855 625	14 351 004	21,0 %

Compte-rendu d'activité de concession 2023 – TE-61 – 12/09/2024

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
 Date de réception de l'AR: 06/03/2025
 061-256102922-2025_AG_08-DE
 A G E D I



Les recettes sont exprimées hors contributions et taxes (CTA, accise sur l'électricité et TVA) : par conséquent, l'évolution présentée ici ne rend pas compte de la baisse de l'accise sur l'électricité (anciennement TICFE ou CSPE) à son niveau minimum (1 €/MWh HTVA le 1er février 2023 contre environ 7,63 €/MWh HTVA en janvier 2023) décidée par le Gouvernement dans le cadre du bouclier tarifaire de 2023.

La Relation Client d'EDF : le meilleur de l'humain et du numérique



Le canal numérique

- ✓ Un site internet
- ✓ Un espace Client personnalisé
- ✓ Une appli : EDF & MOI, et son « Fil d'actu »



Le canal téléphonique : 3404

- ✓ Un contact direct avec un conseiller, du lundi au samedi, de 8h à 20h,
- ✓ Un accueil assuré par des Centres de Relation Clients (CRC), tous basés en France, fonctionnant en réseau sur toute la zone de desserte nationale d'EDF,
- ✓ Renouvellement en 2022 du **label « Engagé RSE »** au niveau **confirmé** des CRC et de la **certification « Service Client en France »** mise en place par l'Association française de la relation client (AFRC) et l'association Pro France.
- ✓ **36 conseillers clientèle recrutés** pour les CRC d'EDF Commerce Ouest en 2023.



Le canal des partenariats sur le territoire

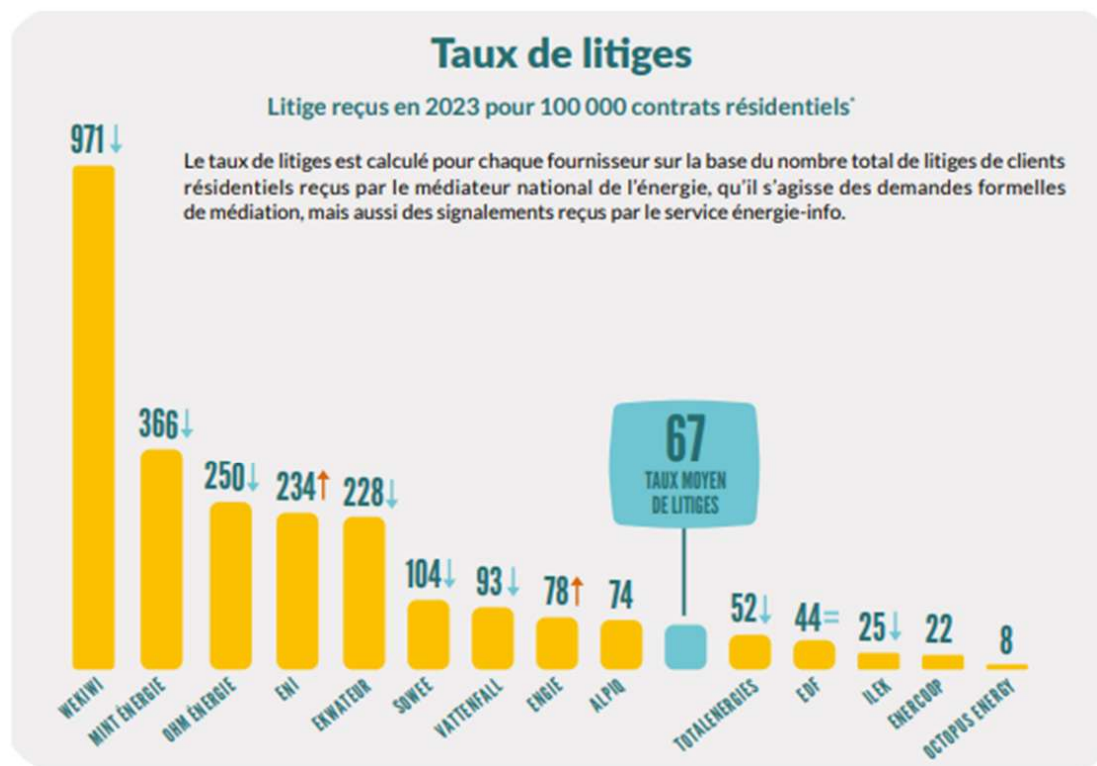
- ✓ La poursuite du partenariat avec **les Régies des Quartiers d'Alençon et de Flers**, structures de médiation sociale, mutualisées avec d'autres opérateurs, offre aux clients des occasions de contact avec EDF, via le canal téléphonique ou dans leurs points d'accueil.
- ✓ EDF a versé **4 000 euros à chaque Régie des Quartiers** en 2023.





La satisfaction des clients en 2023

Classement établi par le Médiateur national de l'énergie dans son rapport d'activité 2023 rendu public le 15 mai 2024.



92 % 

des clients Particuliers se déclarent satisfaits (satisfaits et très satisfaits) de leur contact avec EDF en 2023.



Les réductions de puissance 2023

Sur l'année 2023, au périmètre de la concession, **1 373 usagers ont été en réduction de puissance**, à comparer aux 105 552 usagers au Tarif Bleu résidentiel, soit **1,3 % des usagers de la concession**.





La lutte contre la précarité au coeur des engagements d'EDF

Chèques énergie (Concession)

	2022	2023	Variation (en %)
Nombre de clients pour lesquels un chèque énergie a été pris en compte au cours de l'exercice*	10 477	10 376	-1,0 %

* La valeur 2022 n'inclue pas les chèques exceptionnels de 100 et 200 euros.

- ✓ EDF a continué à réceptionner en 2023, les **deux chèques énergie exceptionnels** décidés par l'Etat en 2022 et envoyés en décembre 2022 :
 - chèque exceptionnel de 200 euros à tous les bénéficiaires du chèque énergie en 2022
 - chèque exceptionnel de 100 euros à six millions de nouveaux bénéficiaires (3ème et 4ème décile de revenus)
- ✓ En 2023, **les chèques exceptionnels n'ont pas été reconduits.**
- ✓ **Les équipes Solidarité d'EDF et leurs partenaires** ont continué en 2023 à promouvoir le chèque énergie à l'occasion de leurs contacts avec les acteurs de la solidarité dans les territoires ou dans le cadre d'interventions dédiées.

La lutte contre la précarité au coeur des engagements d'EDF

Par ailleurs, EDF est le 1er contributeur en France après les collectivités territoriales aux Fonds Solidarité Logement. Les FSL traitent l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone.



Participation EDF au FSL (en €)

	2022	2023	Variation (en %)
Département	100 000	100 000	0,0%

- ✓ Cette participation d'EDF contribue prioritairement à financer les factures d'électricité d'usagers en difficultés de paiement.
- ✓ D'autre part, **la participation d'EDF contribue à financer des actions dites « préventives », concertées avec le Conseil départemental.**

Ainsi, en 2023, les **10 000 euros** versés par EDF ont financé :

- l'achat de petit matériel d'économie d'énergie en vrac **pour l'accompagnement des particuliers par les Régies de Quartiers de Flers et d'Alençon** ou la réalisation d'animations sur la maîtrise de l'énergie par les **CCAS**,
- L'achat de lots de wattmètres et de thermomètres infrarouges **pour les visites à domicile effectuées par les travailleurs sociaux des CCAS et du Conseil départemental.**

La lutte contre la précarité au coeur des engagements d'EDF



Lydia Leportier, nouvelle correspondante Solidarité pour l'Orne

Lydia Leportier a pris ses fonctions, à Caen en septembre 2023, en tant que **nouvelle correspondante Solidarité pour l'Orne** à EDF Commerce Ouest, en remplacement de Pascal Bastide.

EDF mobilise un dispositif unique avec des experts dédiés à la Solidarité. Il y a 27 collaborateurs Solidarité sur la région Ouest et la correspondante Solidarité en est le relais de proximité. Elle accompagne les professionnels de l'action sociale de l'Orne.

Elle informe les travailleurs sociaux du Conseil départemental et des CCAS de l'Orne sur le dispositif de lutte contre la précarité énergétique d'EDF. Elle anime des formations sur les dispositifs chèque énergie et Info Watt, et sur les écogestes auprès des médiateurs des Régies de Quartiers d'Alençon et de Flers.

Elle propose également des ateliers de sensibilisation aux écogestes pour aider à mieux maîtriser sa consommation d'énergie et donc réduire sa facture à destination des bénévoles d'associations caritatives.

La lutte contre la précarité au coeur des engagements d'EDF



Signature d'une convention entre l'ACIST et EDF Solidarité

Une convention entre EDF Solidarité et l'ACIST, l'Association de Conseil et d'Interventions Sociales du Travail a été signée le 26 avril 2023 à Saint-Contest, dans les locaux de l'ACIST.

L'ACIST est présente sur l'ensemble de la Normandie (Calvados, Eure, Orne, Manche et Seine-Maritime) et intervient pour les entreprises ou organismes qui relèvent du secteur privé comme du secteur public. L'ACIST met à disposition de ses adhérents une équipe de 27 Assistants Sociaux diplômés d'État pour aider, informer, conseiller et accompagner leurs salariés en prenant en compte leurs environnements professionnel et personnel. Elle apporte également un appui technique complémentaire aux services des Ressources Humaines dans la gestion des dossiers à forte implication sociale, en lien avec la qualité de vie au travail, la Responsabilité sociétale et sociale des employeurs et leurs obligations légales.

Dans le but d'aider ses bénéficiaires et clients d'EDF à éviter les dettes et les diminutions de fourniture d'énergie, l'ACIST Normandie s'associe à EDF pour les informer sur les dispositifs d'aide disponibles et les orienter vers les partenaires compétents afin de constituer des dossiers de demande d'aide sociale. Ce partenariat permet également aux deux parties de travailler ensemble sur la communication et l'information en faveur des ménages en difficulté, en mettant en avant les bonnes pratiques, les éco-gestes et le dispositif du Chèque Energie.



Jean-François Morlay, directeur du développement territorial d'EDF, Stéphanie Blondel, directrice de l'ACIST et Emmanuel Patry, responsable du pôle Solidarité d'EDF Nord-Ouest.

EDF et Habitat & Humanisme de Normandie unissent leurs forces pour lutter contre la précarité énergétique

Le jeudi 7 décembre 2023 à Caen, les 5 associations territoriales de Normandie - Habitat et Humanisme (Calvados, Eure, Orne, Manche et Seine-Maritime) ont signé une convention de partenariat avec EDF Solidarité Ouest et Nord-Ouest, dans le cadre d'une démarche commune en matière de lutte contre la précarité énergétique.

L'objectif de ce partenariat est de fournir un accompagnement ciblé aux publics fragiles, notamment en les aidant à mieux gérer leur consommation énergétique. Cela vise à atténuer leurs factures, à prévenir l'accumulation de dettes et à éviter les réductions de fourniture d'énergie.

Habitat et Humanisme est une association qui agit depuis plus de 35 ans contre l'exclusion sociale. Elle offre un logement décent et adapté aux individus aux ressources limitées et localisé dans tous les quartiers de la ville. L'organisation propose également un soutien personnalisé pour créer des liens sociaux et favoriser l'insertion.

Présentes en Normandie depuis 1994, les cinq associations départementales gèrent près de 400 logements offrant ainsi un toit et un accompagnement à de nombreuses familles en difficulté.



De gauche à droite : Emmanuel Patry, responsable du pôle Solidarité EDF à la DCR Nord-Ouest, Jean-François Morlay, directeur du développement territorial EDF en Normandie, Jean-Louis d'Aigremont, représentant la Fédération Habitat et Humanisme en Normandie.

Compte-rendu d'activité de concession 2023 - TE-01 - 12/09/2024

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

061-256102922-2025_AG_08-DE

A G E D I



La lutte contre la précarité au coeur des engagements d'EDF

Animation sur la maîtrise de l'énergie au Secours Catholique à Sées

A l'occasion de la journée nationale du Secours Catholique, Pascal Bastide, correspondant Solidarité EDF a rencontré plusieurs équipes de bénévoles du **Secours Catholique de l'Orne à Sées le 23 février 2023.**

Il a présenté la politique Solidarité d'EDF, les modalités d'utilisation du chèque énergie, les modalités de paiement des factures EDF adaptées aux clients en situation de précarité énergétique, le remplacement des coupures pour non paiement par les réductions de puissance à 1 kVA et la solution Info Watt. Il a aussi effectué une animation sur les écogestes.





La lutte contre la précarité au coeur des engagements d'EDF

Poursuite du partenariat d'EDF Solidarité avec la Régie des Quartiers de Flers

Comme la Régie des Quartiers d'Alençon, la Régie des Quartiers de Flers a un partenariat avec EDF Solidarité depuis plusieurs années. Dans le cadre de ce partenariat, les médiateurs et médiatrices ont pour rôle de faire de la médiation sortante vers les clients d'EDF en impayés.



- Ils contactent les clients d'EDF, ils les sensibilisent à l'utilisation du chèque énergie s'ils en sont bénéficiaires et mettent en place avec eux des délais de paiement si nécessaire, en coordination avec les conseillers du service Solidarité EDF.
- Ils orientent également les clients vers les travailleurs sociaux du département ou des CCAS pour une éventuelle demande d'aide financière.
- Ils informent le client sur les outils numériques tels que l'Espace client, le Suivi conso, éventuellement sur Info Watt, qui peuvent lui permettre d'améliorer sa compréhension sur sa consommation et sur ses factures.
- Ils effectuent également un conseil tarifaire et vérifient l'adéquation du contrat à la consommation ou la superficie du logement. Ils sensibilisent les clients à la maîtrise de l'énergie et donnent des exemples d'écogestes.

Dans le cadre de la convention de partenariat entre la Régie des Quartiers de Flers et EDF Solidarité, EDF a versé 4 000 euros en 2023.



Atelier écogestes à la Régie des Quartiers d'Alençon

Nadia Khreiss, médiatrice sociale de la Régie des Quartiers d'Alençon, a organisé le 8 décembre 2023 une animation dans le quartier de Perseigne à Alençon.

Elle a présenté les éco-gestes à réaliser dans chaque pièce de la maison pour baisser sa consommation d'énergie et ainsi diminuer sa facture. Chaque participant (une vingtaine) est reparti avec le kit économe d'EDF Solidarité.

Dans le cadre d'une convention de partenariat, EDF Solidarité a versé 4 000 euros en 2023 à la Régie des Quartiers d'Alençon pour que les médiateurs fassent de la médiation sortante vers les clients d'EDF en impayés.



Vos interlocuteurs EDF



Jean-François MORLAY

*Directeur du Développement
Territorial*

06 85 82 63 83

jean-francois.morlay@edf.fr



Lydia LEPORTIER

Correspondante Solidarité Orne

06 60 70 88 21

lydia.leportier@edf.fr



Marc ALIBERT

Référent Concession EDF Ouest

06 67 51 92 57

marc.alibert@edf.fr



Muriel CAER PALVADEAU

Appui Concession EDF Ouest

06 61 36 81 59

muriel.caer@edf.fr



Enedis

Compte-rendu de l'activité d'Enedis pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité sur votre territoire



Compte-rendu d'activité de concession 2023 – TE-61 – 30/05/2024

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

Dans un monde qui change, où l'électricité s'impose comme une énergie clé, Enedis, le service public de la distribution d'électricité, est la première grande entreprise du secteur de l'énergie à adopter une raison d'être et des objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux.

L'assemblée Générale a entériné le 27 juin 2023 le passage d'Enedis au statut d'entreprise à mission. Ce changement de statut est accompagné par la mise en place d'une raison d'être.

Notre raison d'être

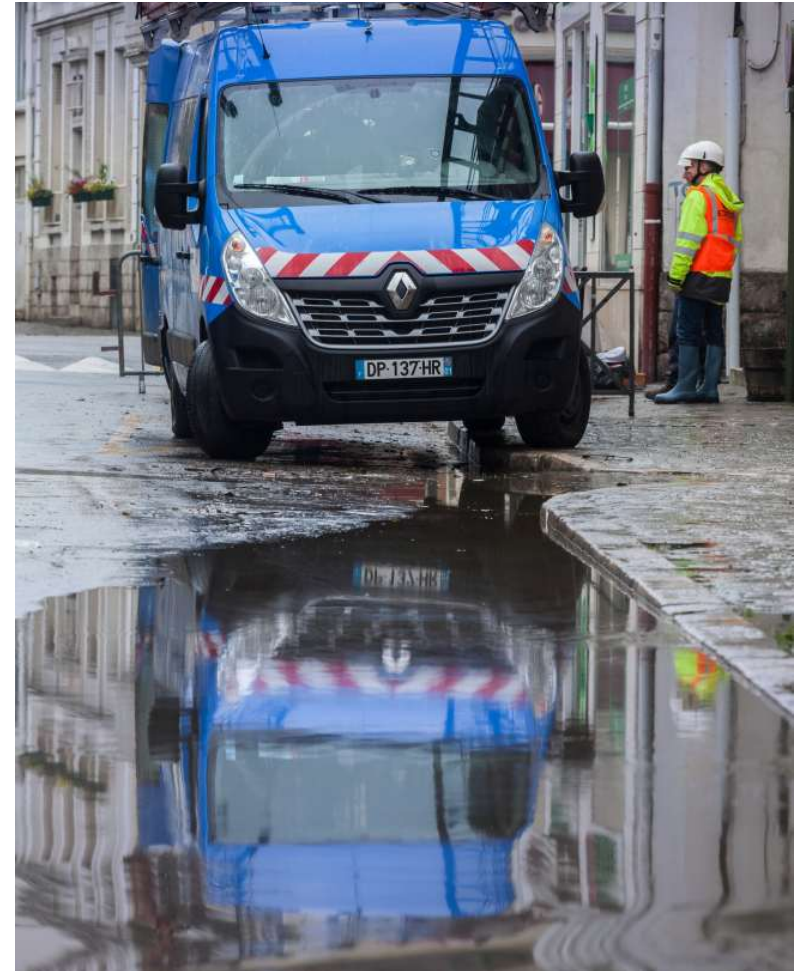
agir

**pour un service public
de la distribution d'électricité
innovant, performant et solidaire.
Raccorder la société au défi
collectif d'un monde durable.**

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

Compte rendu de l'activité Enedis

- ❖ Le réseau public de distribution
- ❖ Les clients de la concession
- ❖ Les producteurs
- ❖ 2023 – 4^{ème} (et dernière) année du PPI n°1
- ❖ Les flux financiers
- ❖ Les investissements
- ❖ Le déploiement de Linky
- ❖ La qualité de l'électricité distribuée
- ❖ La satisfaction clients
- ❖ L'accessibilité de l'accueil
- ❖ Les interlocuteurs Enedis



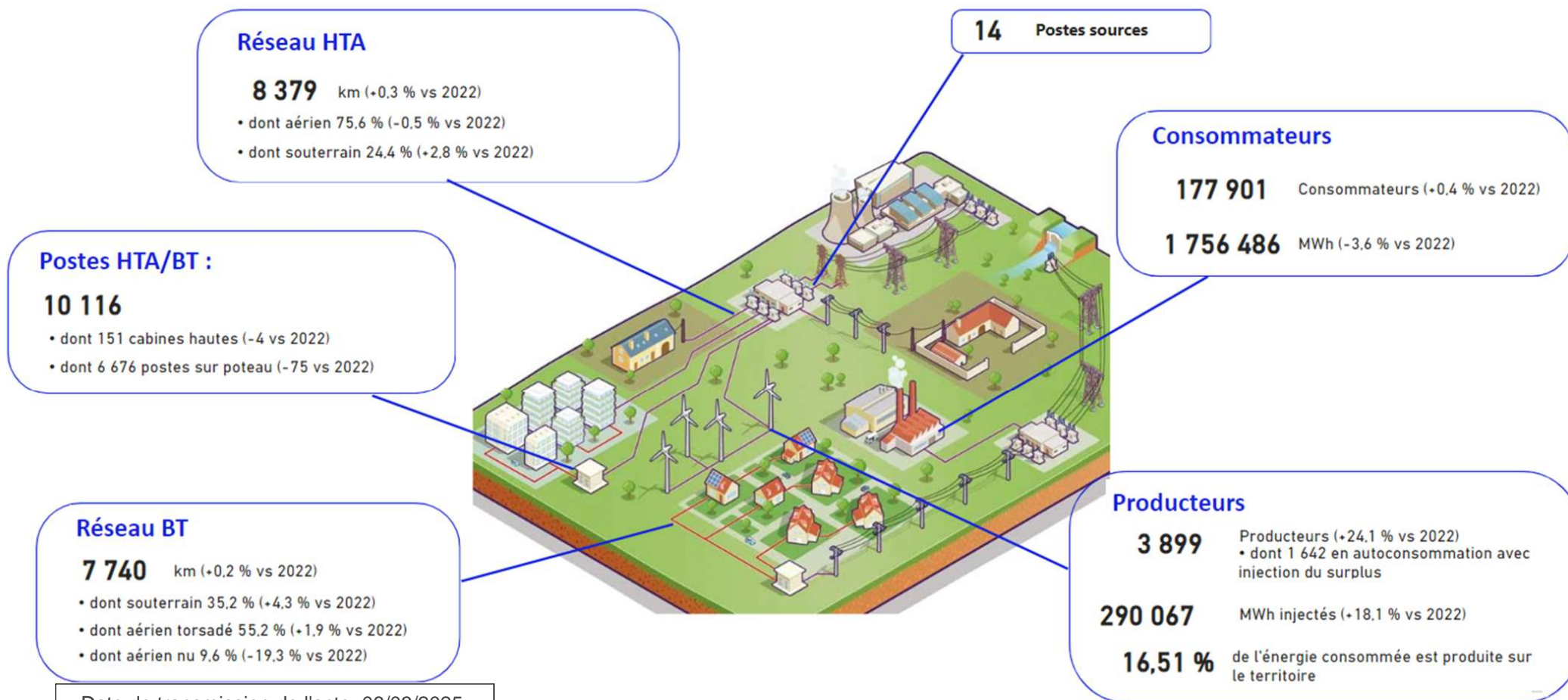
Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de reception de l'AR: 06/03/2025

061-256102922-2025_AG_08-DE

A G E D I

❖ Le réseau public de distribution d'électricité

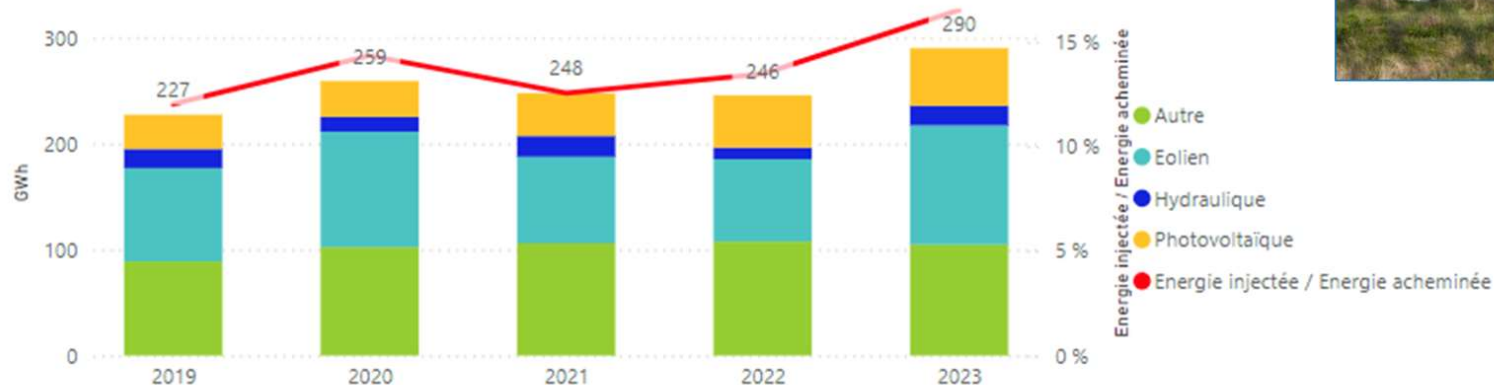


Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

Les flux électriques

Vision globale de la production

Energie injectée sur le territoire par type (GWh) et en part de l'énergie acheminée

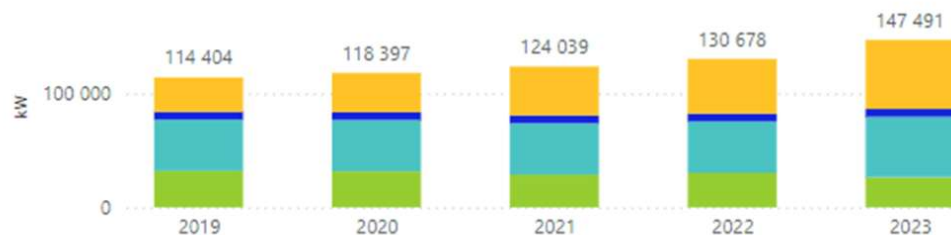


Total en 2023

- 3 899 Installations de production
- 147 491 kW de production totale installée
- 290 Energie injectée en GWh
- 1 756 Energie acheminée en GWh
- 16,5 % Part énergie injectée/acheminée



Puissances installées de production



Nombre d'installations de production



Autoconsommation collective

Un moyen plus flexible et maîtrisée de consommer une énergie locale

Département de l'Orne

(septembre 2024)



3 opérations en service



16 opérations en projets

Dérogatoire : zones périurbaines et rurales



Périmètre 10 km

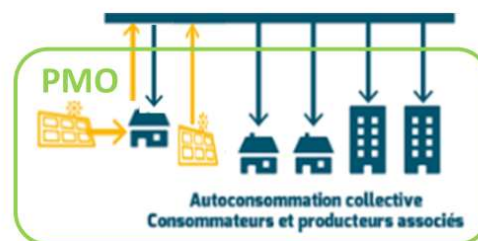
Tous les participants doivent être en zones périurbaines ou rurales (codes INSEE 3 à 7)

enedis

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

Autoconsommation collective (ACC)

Une même entité (la PMO) qui regroupe plusieurs sites géographiquement distants



Réseau

- Production et consommation transitent sur le réseau public, y compris l'électricité autoconsommée.
- La production locale est partagée selon une clé de répartition, c'est une modalité transactionnelle indépendante des flux physiques

Profils concernés

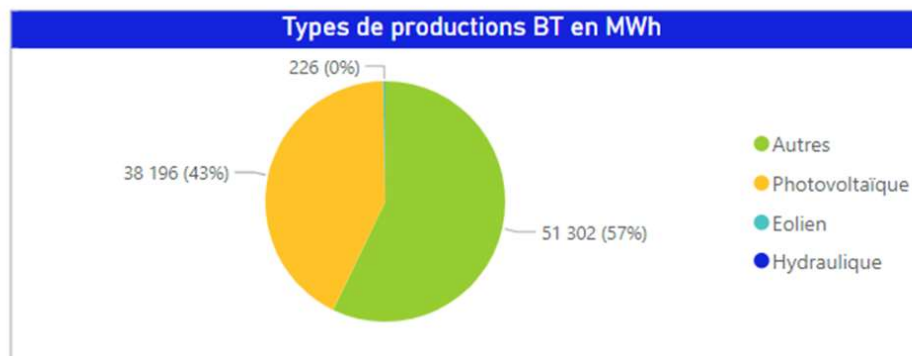
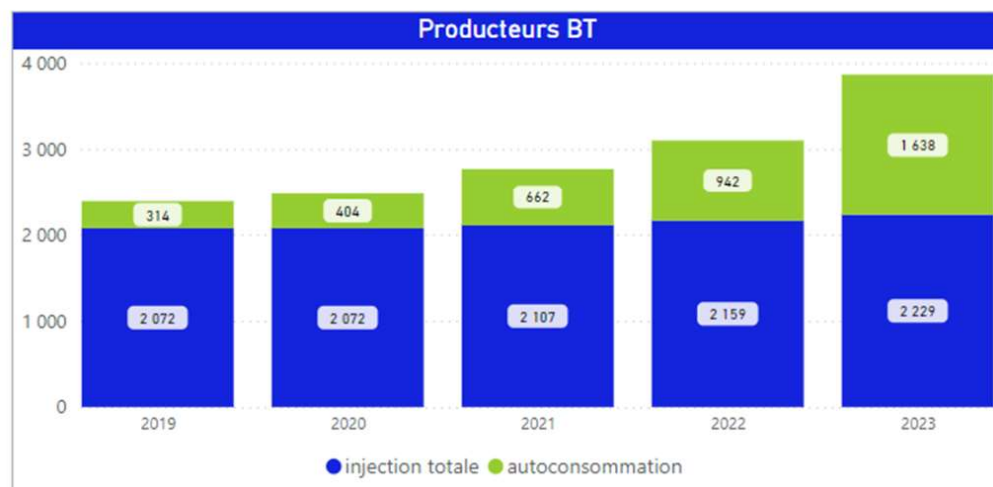
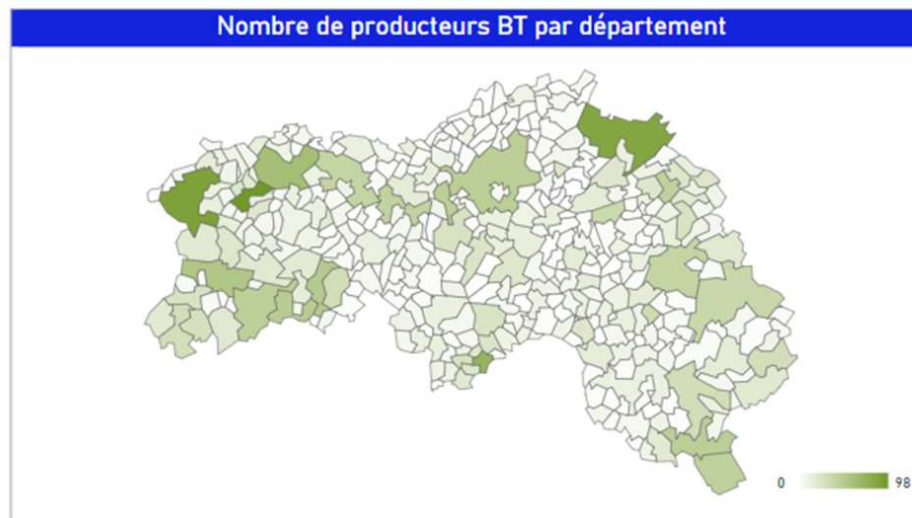
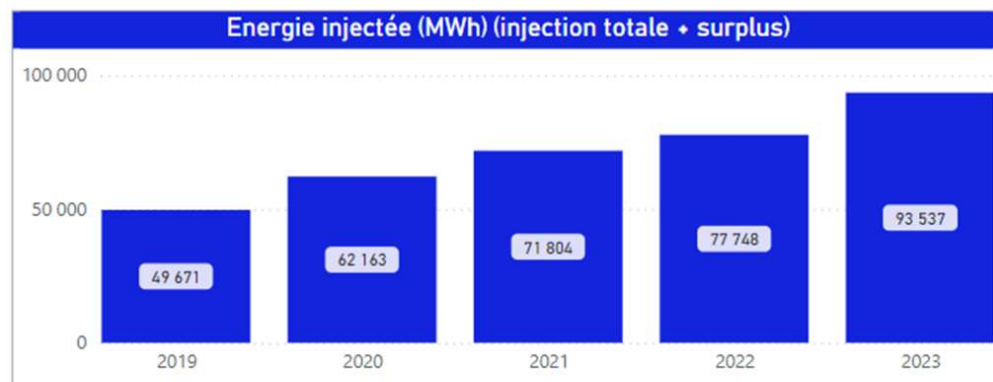
- Pas besoin d'être équipés de moyens de production pour participer à une opération d'ACC en tant que consommateur
- Les participants peuvent être sur des sites différents (dans la limite du périmètre) chacun avec le fournisseur de son choix
- Possibilité d'être en autoconsommation individuelle et partager son surplus individuel dans l'opération d'ACC

Les flux électriques

La production BT

Producteurs :

3 867

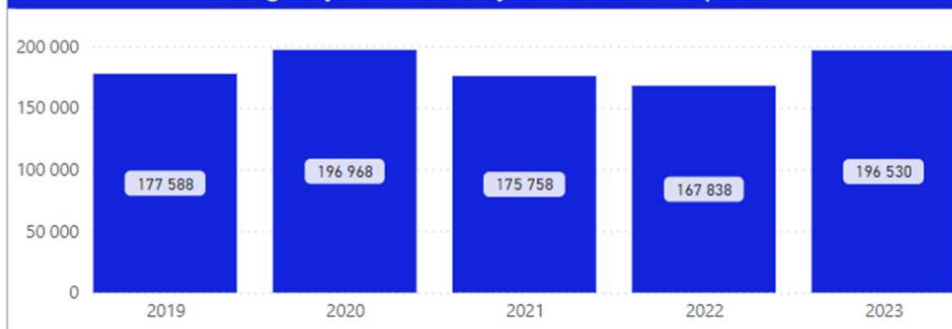


Les flux électriques

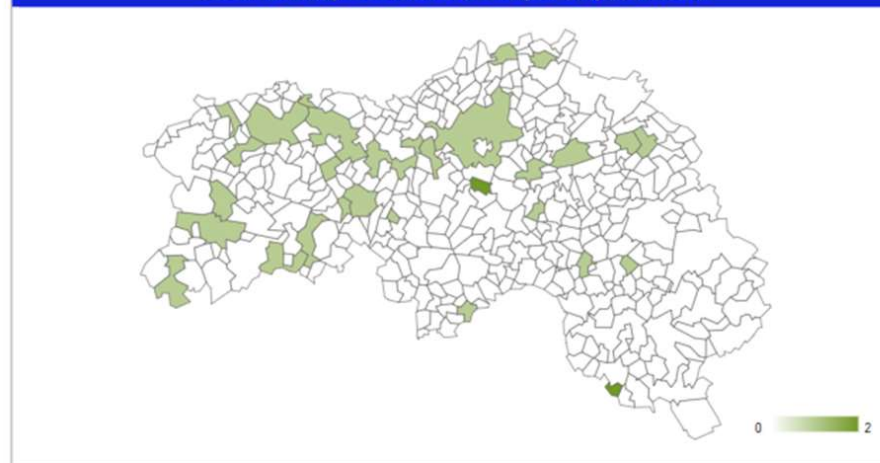
La production HTA

**Producteurs à tension de
référence HTA : 32**

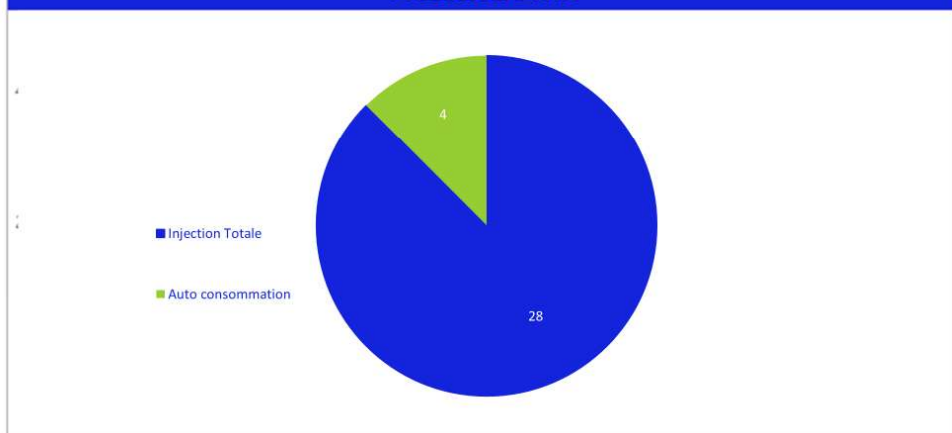
Energie injectée (MWh) (injection totale + surplus)



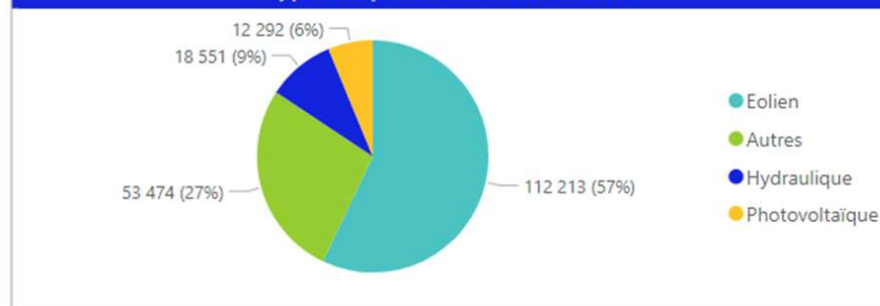
Nombre de producteurs HTA par département



Producteurs HTA



Types de productions HTA en MWh

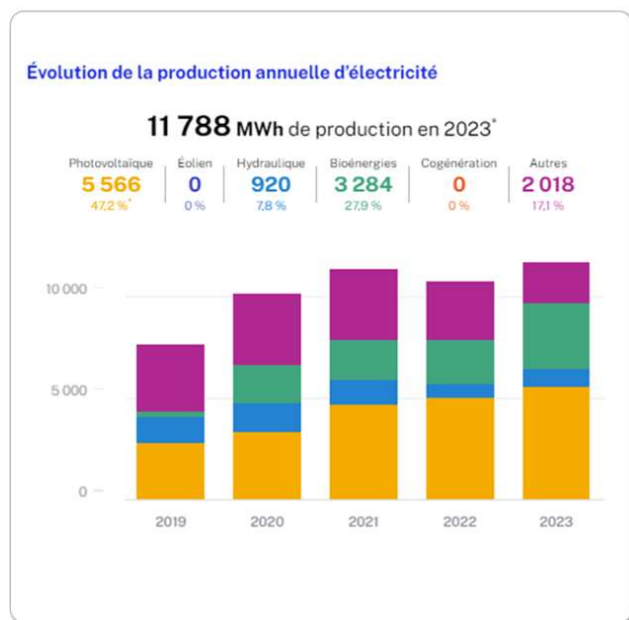


Outils de diagnostic territorial en libre-service sur les EnR installées et en projet de raccordement

Bilan du territoire

Une visualisation pédagogique des principaux indicateurs sur la consommation, la production d'électricité et le logement

<https://data.enedis.fr/pages/bilan-de-mon-territoire/>

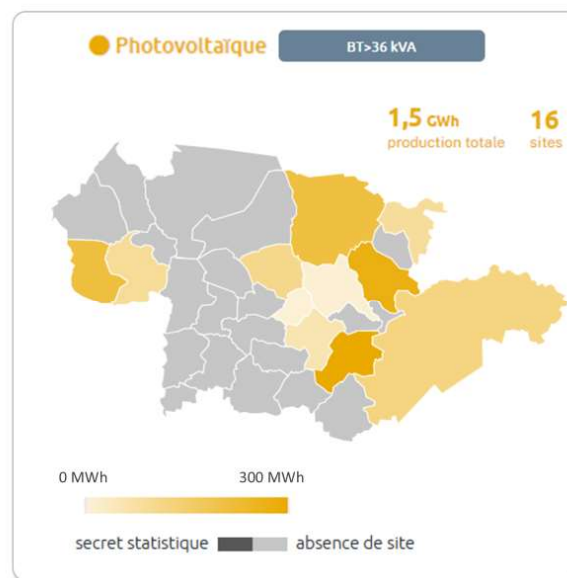


Exemple d'une partie d'un bilan sur la CA Flers Agglo

Production par filière

Une présentation interactive de la production annuelle d'électricité par filière par département, EPCI, commune et quartier du territoire

<https://data.enedis.fr/pages/production-electrique-par-filiere-contenu/>

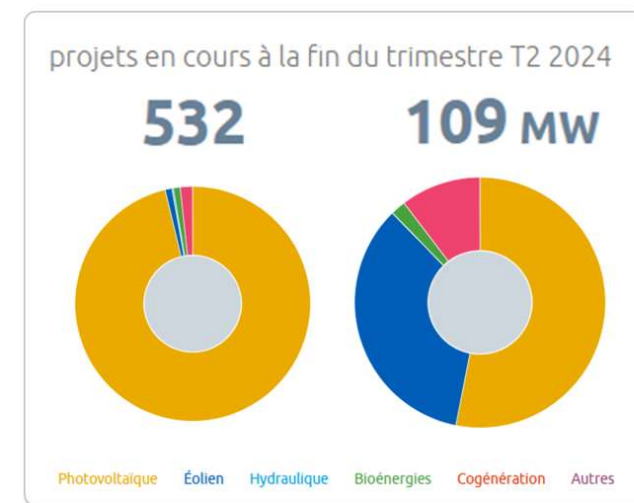


Exemple de la visualisation de la production photovoltaïque 2023 sur la CU d'Alençon

Mix par Enedis

Une vision trimestrielle des projets de raccordement d'EnR en cours par filière, sur chaque département du territoire

<https://data.enedis.fr/pages/projets-installations-production/>



Exemple des projets en cours sur le département de l'Orne

enedis

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

❖ Les flux financiers de la concession

Redevance R1
959 008 € + 1,6 %*

Redevance R2
1 933 396 € + 0,2 %*

Article 8
632 787 €

CAS FACE
6,97 M€

PCT
82 321 €

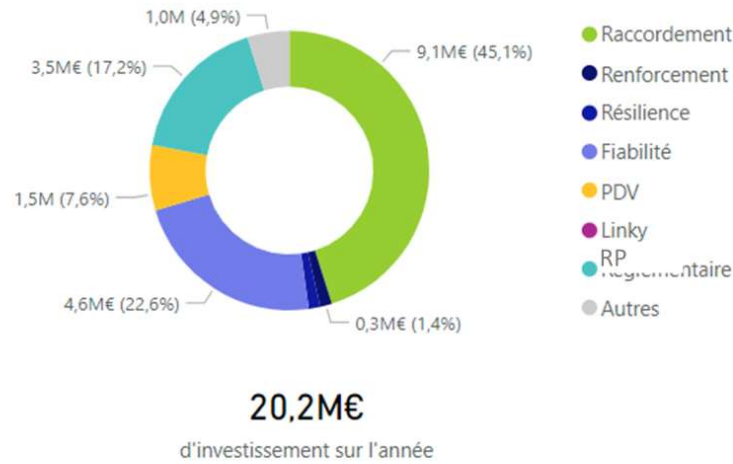
* Par rapport à 2022

** Redevance versée aux collectivités

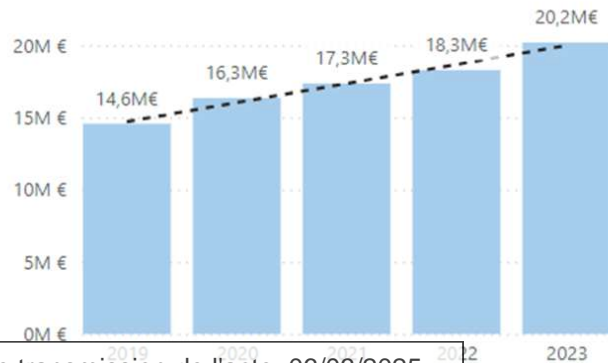
Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de reception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

❖ Les investissements

Zoom répartition investissements sur l'année 2023



Investissements Enedis



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
 Date de réception de l'AR: 06/03/2025
 061-256102922-2025_AG_08-DE
 A G E D I

Investissements Enedis (en k€) (Concession)

	2022	2023
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs*	5 714	9 102
<i>Dont raccordement des consommateurs HTA</i>	282	598
<i>Dont raccordement des consommateurs BT</i>	3 632	5 176
<i>Dont raccordement des producteurs HTA</i>	353	119
<i>Dont raccordement des producteurs BT</i>	981	1 802
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	12 338	10 893
II.1 Investissements pour la performance et la modernisation du réseau	9 385	7 425
<i>Dont renforcement des réseaux BT</i>	239	273
<i>Dont renforcement des réseaux HTA</i>	0	4
<i>Dont actions visant à améliorer la résilience des réseaux et des postes (capacité des territoires à limiter l'effet des catastrophes et à retrouver un fonctionnement normal rapidement)</i>	242	266
<i>Dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (hors programmes de prolongation de durée de vie)</i>	4 991	4 559
<i>Dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (programmes de prolongation de durée de vie)</i>	1 305	1 529
<i>Dont moyens d'exploitation</i>	448	776
<i>Dont smart grids</i>	38	17
<i>Dont compteurs communicants**</i>	2 121	0
II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	2 953	3 468
<i>Dont intégration d'ouvrages dans l'environnement</i>	606	700
<i>Dont sécurité et obligations réglementaires</i>	1 061	1 358
<i>Dont modification d'ouvrages à la demande de tiers</i>	1 286	1 410
III. Investissements de logistique	227	182
IV. Autres investissements	1	10
Total (= I + II.1 + II.2 + III + IV)	18 280	20 187
<i>Dont total des investissements concernant les postes sources</i>	2 787	1 721
<i>Dont création de capacités d'accueil des ENR dans les postes sources</i>	0	16

* Concernant le total des investissements liés aux raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, certaines finalités de raccordement telles que le raccordement des ZAC, les achats de transformateurs HTA/BT, les compteurs communicants Linky™, etc., ne peuvent pas être attribuées exclusivement à l'une des quatre sous-catégories de raccordement figurant dans ce tableau. Ainsi, les dépenses engagées sur ces finalités sont bien prises en compte dans le total des investissements de raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, mais ne sont pas ventilées dans une de ces quatre sous-catégories.

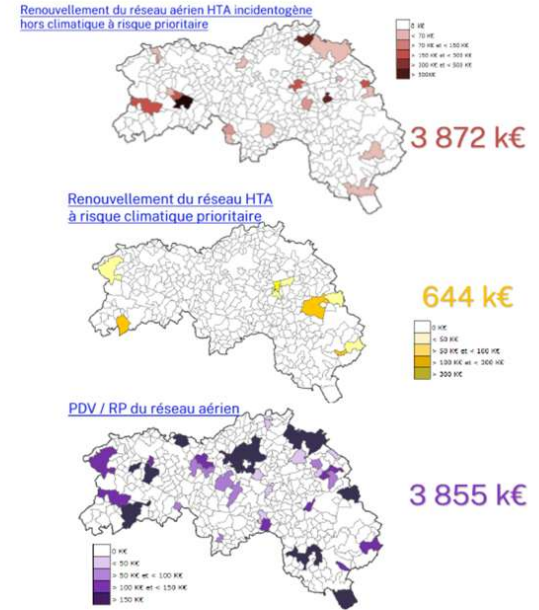
** À noter qu'en raison de la fin du déploiement en masse des compteurs communicants Linky™, les dépenses liées à ces compteurs ne sont plus isolées dans la catégorie spécifique « Dont compteurs communicants » en 2023 et sont désormais comptabilisées dans la catégorie « Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs ».

❖ 2023 – 4ème (et dernière) année du PPI n°1

Bilan Financier

Prévisions d'investissements PPI (Annexe 2B)		Réalisé sur le PPI20-23
II.1a Renforcement	800 k€	1 120 k€
Renforcement réseau HTA		208 k€
Renforcement réseau BT		912 k€
II.1b Climatique-sécurisation	240 k€	644 k€
Renouvellement du réseau HTA aérien à risques avérés dans le cadre du PAC		644 k€
II.1c Modernisation des réseaux	9 010 k€	12 613 k€
Création ou renouvellement d'OMT		749 k€
Renouvellement ciblé HTA souterrain		697 k€
Renouvellement ciblé HTA aérien (hors Climatique PAC)		3 872 k€
PDV / RP du réseau HTA aérien		3 855 k€
Renouvellement ciblé BT aérien		1 659 k€
Renouvellement ciblé BT souterrain		1 781 k€
Total	10 050 k€	14 377 k€

Avec 14,37 M€ à fin 2023, soit 143% de l'engagement financier, le niveau d'investissement est atteint.



Bilan Technique

Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2020-2023 (4 ans) en priorisant les zones identifiées	Prévu sur la période du PPI1	Réalisé sur le PPI1
Création ou renouvellement d'OMT	26 OMT	26 OMT
Renouvellement des câbles HTA souterrain CPI	3,6 km	4,0 km
Renouvellement du réseau HTA à risque climatique prioritaire	1,2 km	2,5 km
Renouvellement du réseau aérien HTA incidentogène hors climatique à risque prioritaire	37 km	38 km
PDV / RP du réseau aérien	210,0 km	289,4 km
Renouvellement BT fil nu y compris faible section en zone urbaine	5,5 km	16,6 km
Renouvellement des câbles BT souterrains incidentogènes	5,5 km	8 km

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
 Date de réception de l'AR: 06/03/2025
 061-256102922-2025_AG_08-DE
 A G E D I

❖ Déploiement de Linky

Compteurs Linky™ (Concession)

	2023
Taux de PDL* équipés d'un compteur Linky™	93,1 %
Nombre de PDL* équipés d'un compteur Linky™	169 323
Nombre de PDL* ouverts à tous les services Linky™	166 321
Nombre de PDL* ouverts à tous les services Linky™ associés à un compte client**	9 250

* PDL : Point de livraison.

** Cumul de PDL résidentiels et professionnels en soutirage (C5 Particuliers et Professionnels) et en injection (P4 Particuliers et Professionnels) ouverts à tous les services Linky™ et qui sont associés à un compte client permettant ainsi la visualisation des données de consommation et/ou de production.

Diagnostic qualité du département

Rappels sur le Décret Qualité

Le décret n° 2007-1826 du 24 décembre 2007 et ses arrêtés d'application du 24 décembre 2007 et du 18 février 2010 fixent les niveaux de qualité et les prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux d'électricité.

Tenue de la tension

C'est la capacité du réseau à maintenir la tension, en tout point, au sein d'une plage de **variation normale de +/- 10 % autour de la tension nominale**, définie selon le segment et le nombre de phases.

On mesure la tenue de tension par le décompte des clients dits « mal alimentés » en tension (CMA): **un CMA voit sa tension moyenne sur 10min sortir au moins une fois dans l'année de la plage admissible (hors circonstances exceptionnelles).**

Cet indicateur est évalué par une méthode statistique appelée GDO-SIG.

Le taux maximal de client mal alimentés en tension sur le département ET la concession. Le dépassement de ce seuil déclenche un programme d'amélioration dédié.

3%

Continuité de fourniture

La continuité est définie par le nombre de coupures subies par les clients:

- "**Coupure longue**", toute interruption de l'alimentation électrique d'une durée >3min;
- "**Coupure brève**", toute interruption de l'alimentation électrique d'une durée comprise entre 1s et 3min.

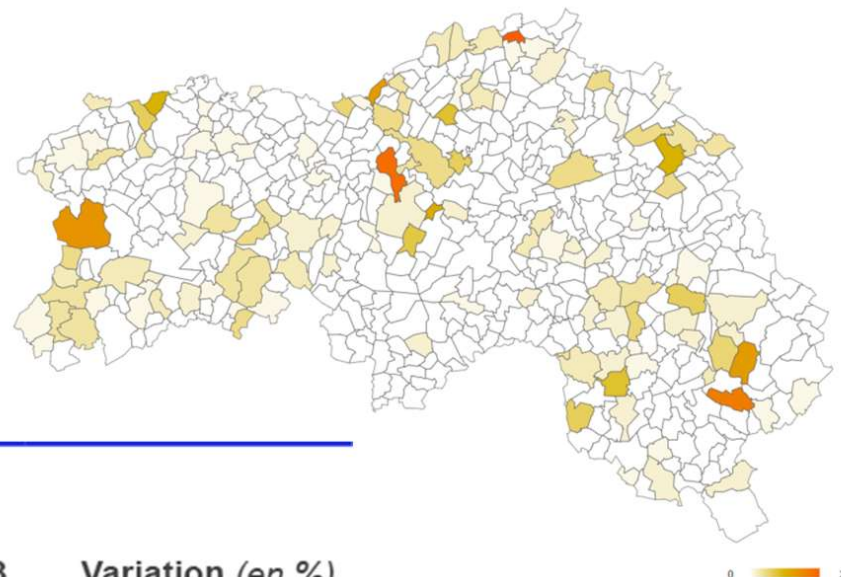
On mesure la continuité par le décompte des clients dits « mal alimentés » en continuité (CMA). Sur une année complète un client est considéré comme mal alimenté s'il franchit un ou plusieurs des seuils suivants:

- **6 Coupures longues**
- **35 coupures brèves**
- **13h de durée cumulée de coupure longue**

5%

Le taux maximal de clients mal alimentés en continuité sur le département ET la concession. Le dépassement de ce seuil déclenche un programme d'amélioration dédié.

❖ La qualité de l'électricité distribuée : la tenue de tension



Clients BT mal alimentés (Concession)

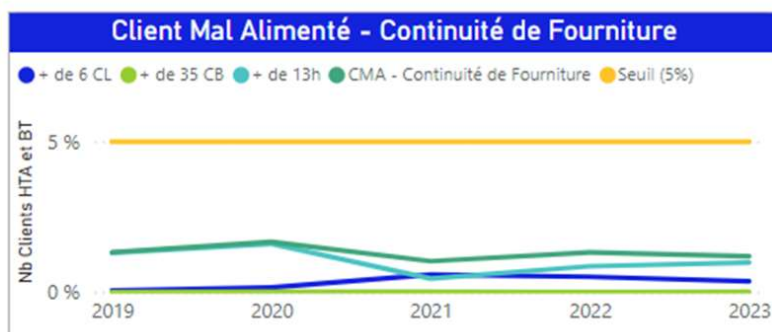
	2022	2023	Variation (en %)
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	692	448	-35,3%
Taux de clients BT mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession (en %)	0,4%	0,3%	-35,6%

Continuité d'alimentation

Résultats du Décret Qualité

En 2023, le seuil du décret qualité est respecté :

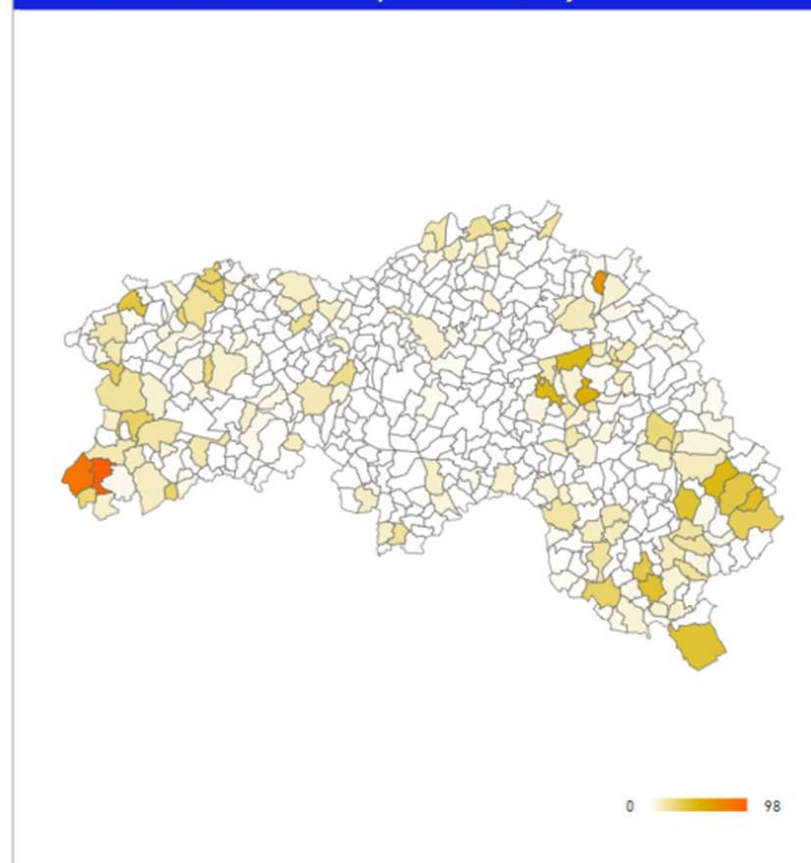
Seuls **1,19%** de clients sont considérés comme mal alimentés en continuité.



Nombre de clients HTA BT en dépassement

Année	NB Clients BT et HTA en dépassement	Taux Clients en dépassement
2023	2 105	1,19 %
2022	2 315	1,31 %
2021	1 801	1,02 %
2020	2 905	1,67 %
2019	2 300	1,32 %

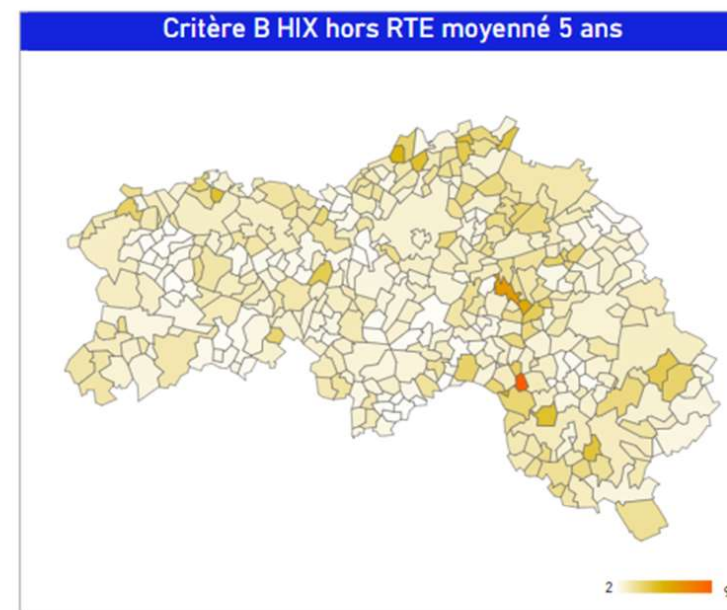
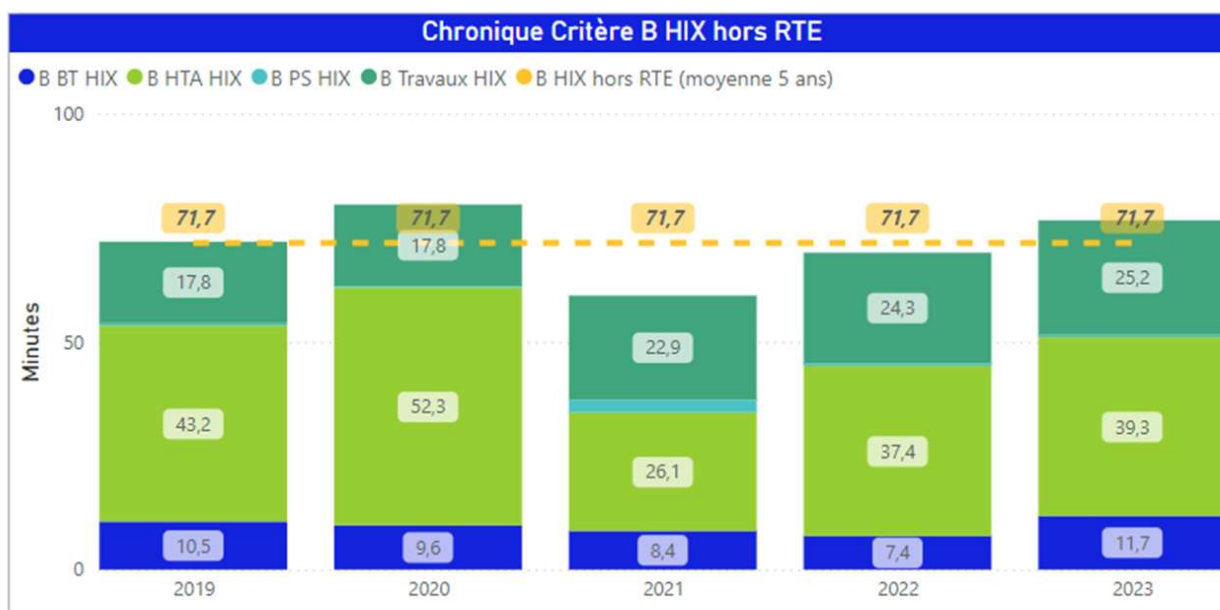
Nombre de clients en dépassement (moyenne sur 5 ans)



Résultats du critère B

Le temps moyen de coupure

Le critère B est le principal indicateur de la continuité d'alimentation pour les gestionnaires des réseaux publics de distribution.



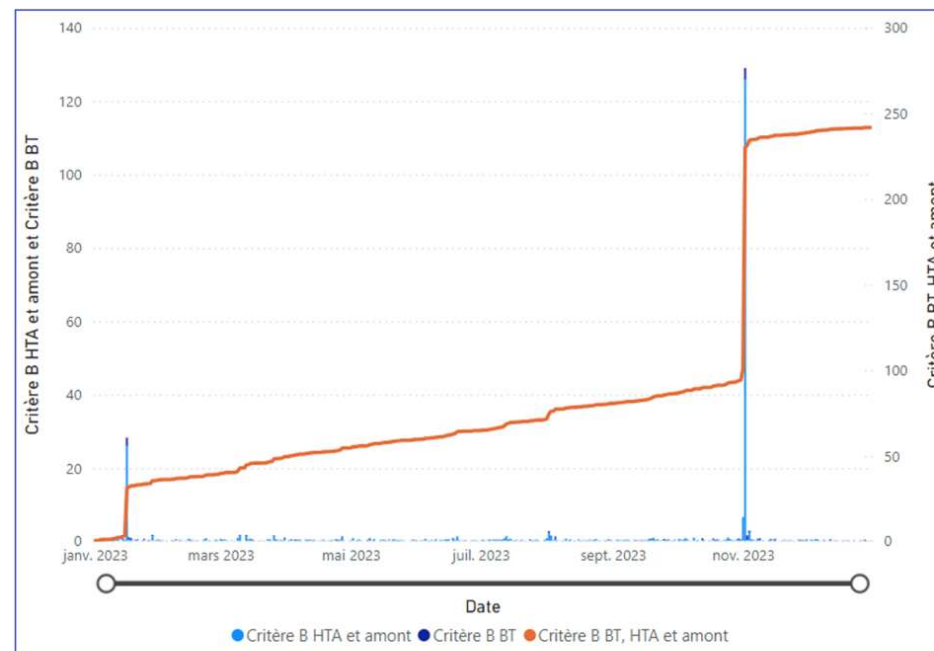
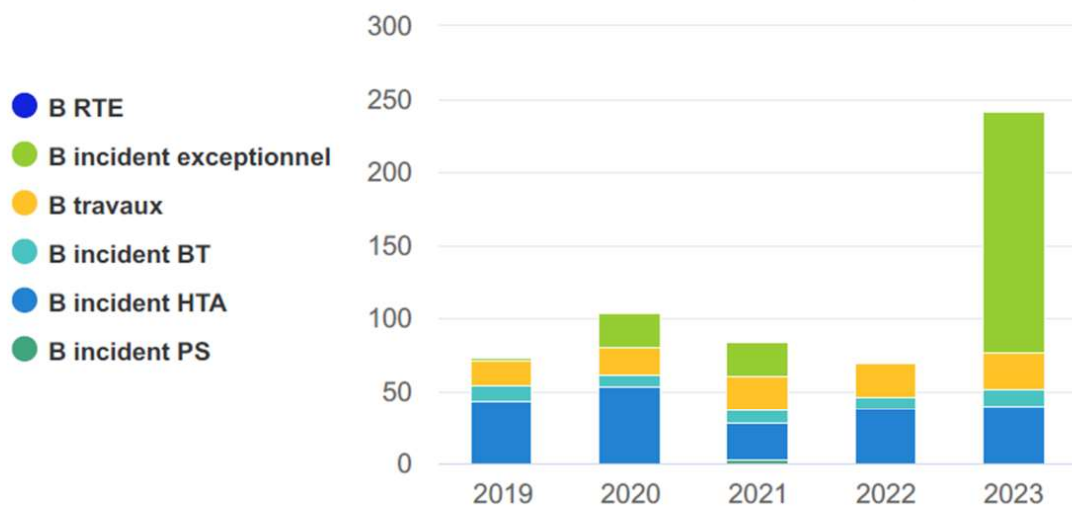
La valeur prise en compte par la régulation incitative de la CRE est le Critère B HIX Hors RTE :

- HIX pour « Hors Incidents eXceptionnels »,
- Hors RTE pour retirer les incidents du Réseau de Transport et ne prendre en compte que la performance du réseau de distribution.

Résultats du critère B

Impact des événements exceptionnels en 2023

Évolution du critère B au cours des 5 dernières années (en min)



L'année 2023 a été marquée par 2 événements exceptionnels, Gérard et Ciaran générant 165 minutes de critère B exceptionnel

❖ La satisfaction clients

Indicateurs de satisfaction (en %)

	Résultat national 2023	Maille	Résultat local 2023
Clients « Particuliers »	90,9%	Concession	93,0%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	89,5%	Concession	88,9%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA)	89,7%	Région Enedis	90,5%

Indicateurs de satisfaction : raccordements (en %)

	Résultat national 2023	Maille	Résultat local 2023
Clients « Particuliers »	82,7%	Concession	81,8%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	86,1%	Concession	84,6%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA)	84,3%	Région Enedis	83,1%

Indicateurs de satisfaction : qualité de fourniture (en %)

	Satisfaction maille nationale 2023	Satisfaction maille DR 2023
Clients « Particuliers »	91,2%	87,3%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	91,9%	89,5%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA)	89,1%	88,3%

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
 Date de réception de l'AR: 06/03/2025
 061-256102922-2025_AG_08-DE
 A G E D I

❖ La satisfaction clients - réclamations

Réponse aux réclamations (Concession)

	2022 (%)	2023 (%)	2023 (Numérateur)	2023 (Dénominateur)
Taux de réponse sous 15 jours	96,9 %	98,3 %	1 014	1 032

Répartition des réclamations par type (Concession)

	2022 (%)	2023 (%)	2022	2023
Raccordements	3,6 %	4,7 %	48	49
Relève et facturation	51,2 %	45,8 %	684	473
Accueil	1,1 %	2,0 %	15	21
Interventions techniques	22,8 %	11,0 %	305	114
Qualité de la fourniture	21,3 %	36,3 %	285	375
Total	100,0 %	100,0 %	1 337	1 032

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
 Date de réception de l'AR: 06/03/2025
 061-256102922-2025_AG_08-DE
 A G E D I

❖ L'accessibilité de l'accueil

Accessibilité des Accueils Dépannage Électricité

	Département		National	
	2022	2023	2022	2023
Taux d'accessibilité de l'Accueil Dépannage Électricité* (en %)	83,2%	73,4%	82,2%	81,3%
Nombre d'appels reçus par l'Accueil Dépannage Électricité*	10 220	13 115	1 638 681	2 009 562
Nombre d'appels donnant effectivement lieu à un dépannage	4 256	4 068	747 972	717 174

* Ces résultats concernent les appels reçus des clients raccordés en BT ≤ 36 kVA.

Accessibilité de l'accueil hors dépannage (en %) (Direction régionale)

	2022	2023
Service Client	81,9%	87,9%
Service Raccordement	71,9%	61,1%
Service Producteurs d'électricité	60,4%	48,0%

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
 Date de réception de l'AR: 06/03/2025
 061-256102922-2025_AG_08-DE
 A G E D I

Interlocuteurs

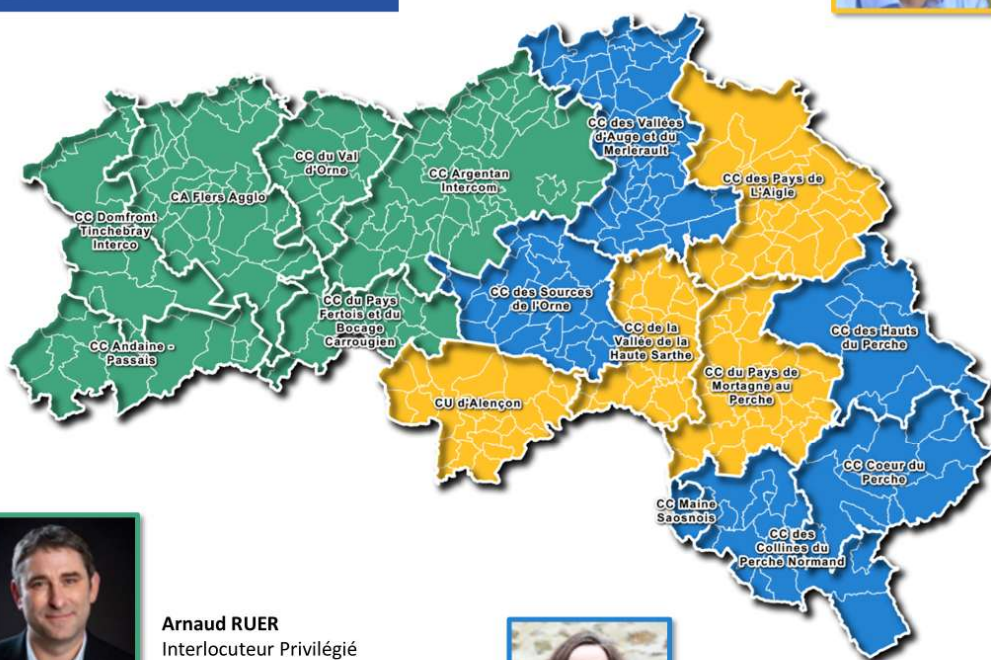
Délégation Territoriale Orne



Baptiste ANGER
Délégué Territorial Orne
06.67.73.32.92
baptiste.anger@enedis.fr

Sébastien COQUELIN

Attaché Territorial
Interlocuteur Privilégié
06.59.40.32.97
sebastien.coquelin@enedis.fr



Arnaud RUER
Interlocuteur Privilégié
06.16.74.51.38
arnaud.ruer@enedis.fr



Lucile LAZARE
Interlocutrice Privilégiée
06.47.15.30.15
lucile.lazare@enedis.fr



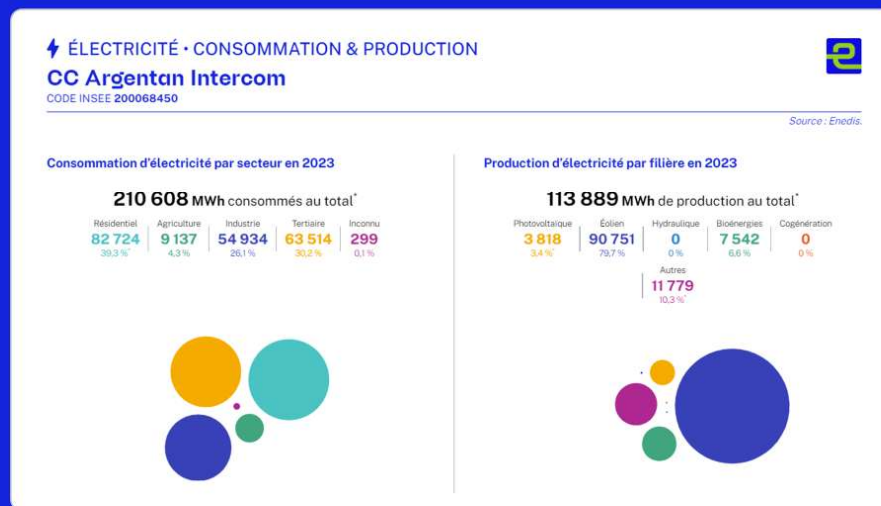
Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

Bilan de mon territoire

Retrouvez Bilan de mon territoire sur le Portail Collectivités Locales d'Enedis*.



J'accède à mon portail collectivités



* Le service est également disponible sur le site open services d'Enedis :
<https://openservices.enedis.fr/bilan-de-mon-territoire>



41 % de véhicules électriques dans la flotte Enedis sur le département

Objectif : 100 % en 2030

100 % des sites Enedis du département déjà équipés en IRVE

(1) hors véhicules réservés aux aléas climatiques majeurs qui représentent environ 25 % de la flotte totale nationale

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

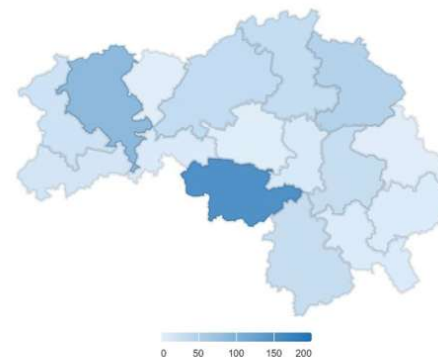
Enedis branche la mobilité électrique partout et pour tous

L'électrification du secteur du transport, **principal levier de décarbonation en France** (30 % des émissions de gaz à effet de serre)

ORNE

4 695 VE-VHR en circulation fin juin 2024
+36 % en 1 an

487 points de charge Ouverts au Public (OaP) fin juin 2024
+20 % en 1 an
20 MVA de puissance totale installée, liée aux IRVE OaP



En 2035, date de la fin des ventes de véhicules thermiques neufs



Baptiste ANGER

Délégation territoriale Orne

ENEDIS

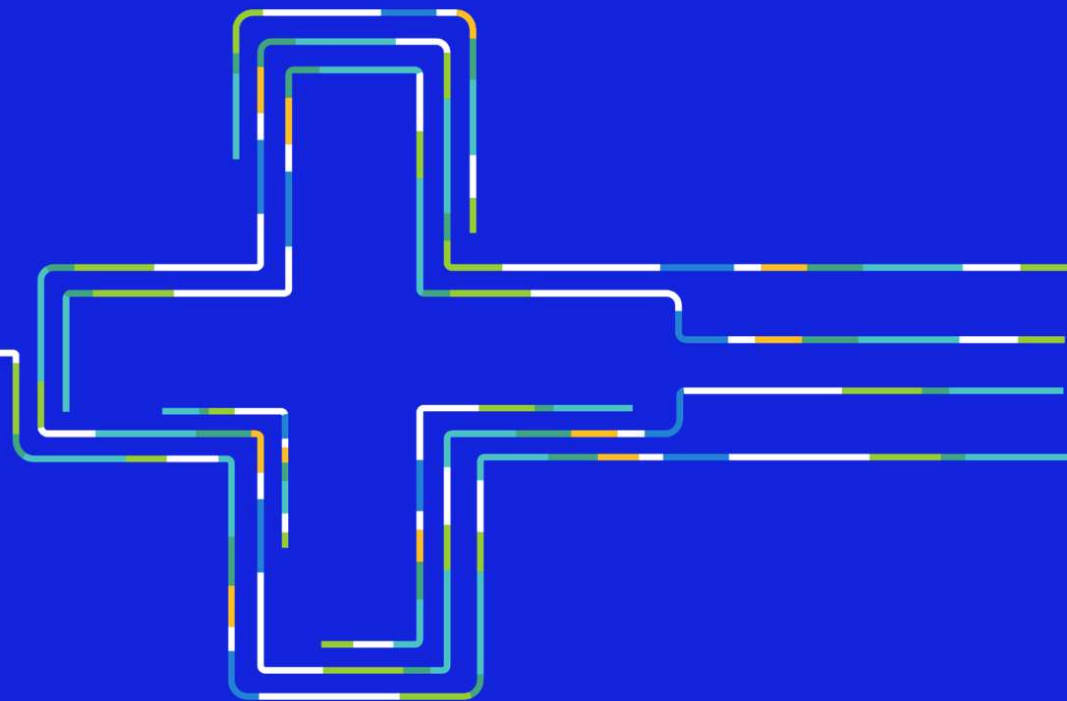
Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de reception de l'AR: 06/03/2025

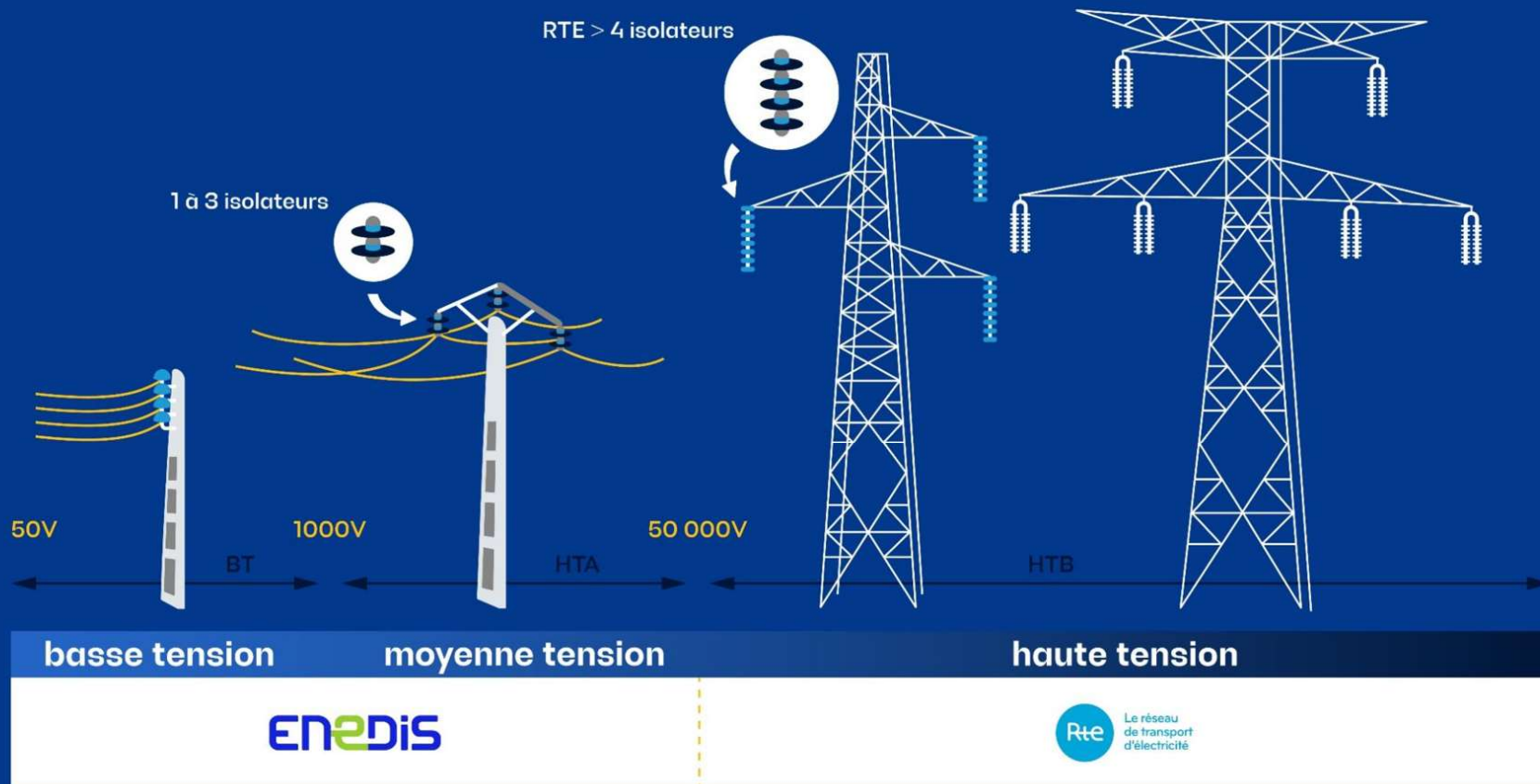
061-256102922-2025_AG_08-DE

A G E D I

BACK UP



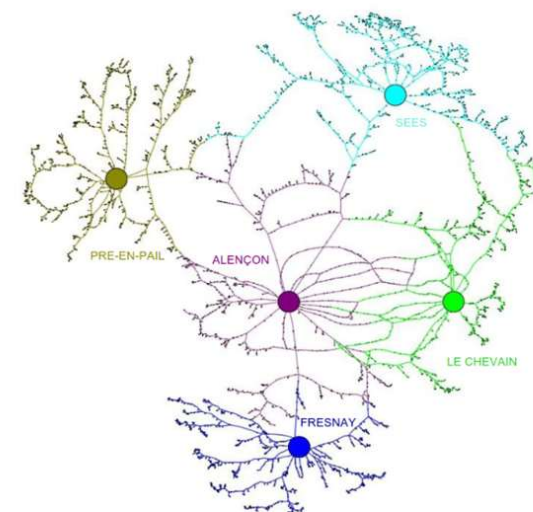
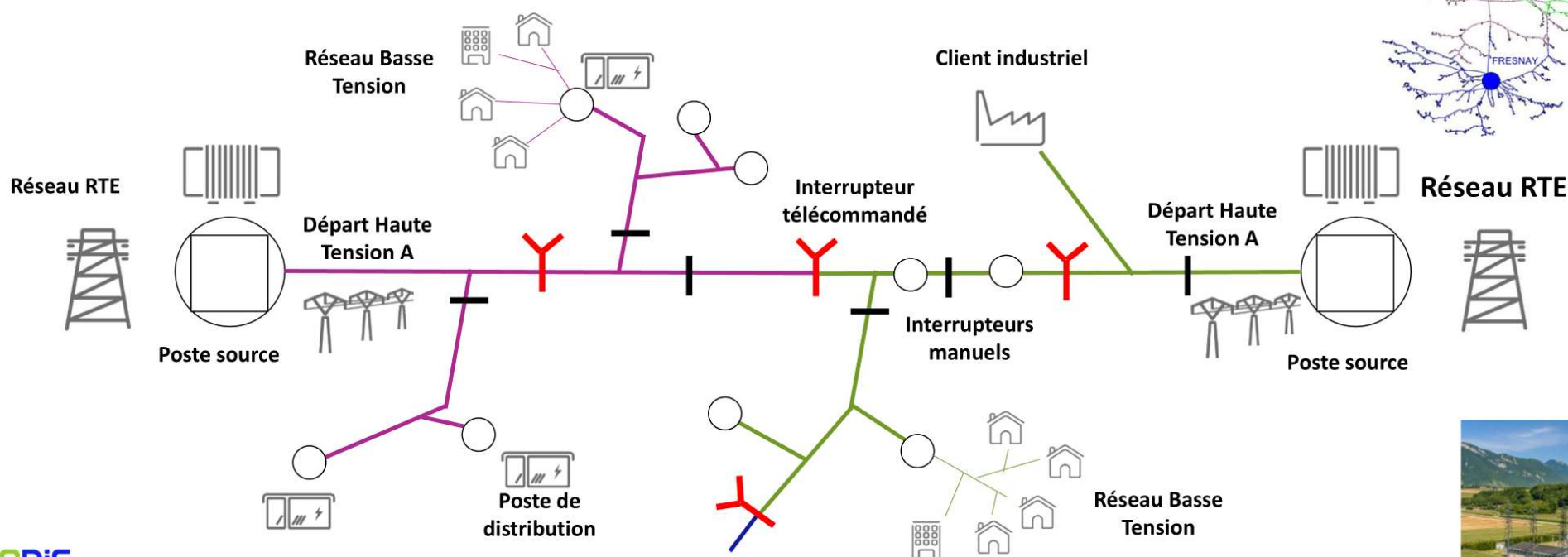
Comptez les isolateurs pour reconnaître les lignes



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

Le Réseau Public de Distribution géré par Enedis

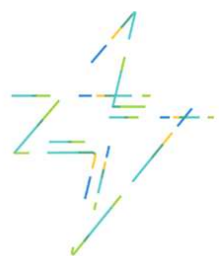
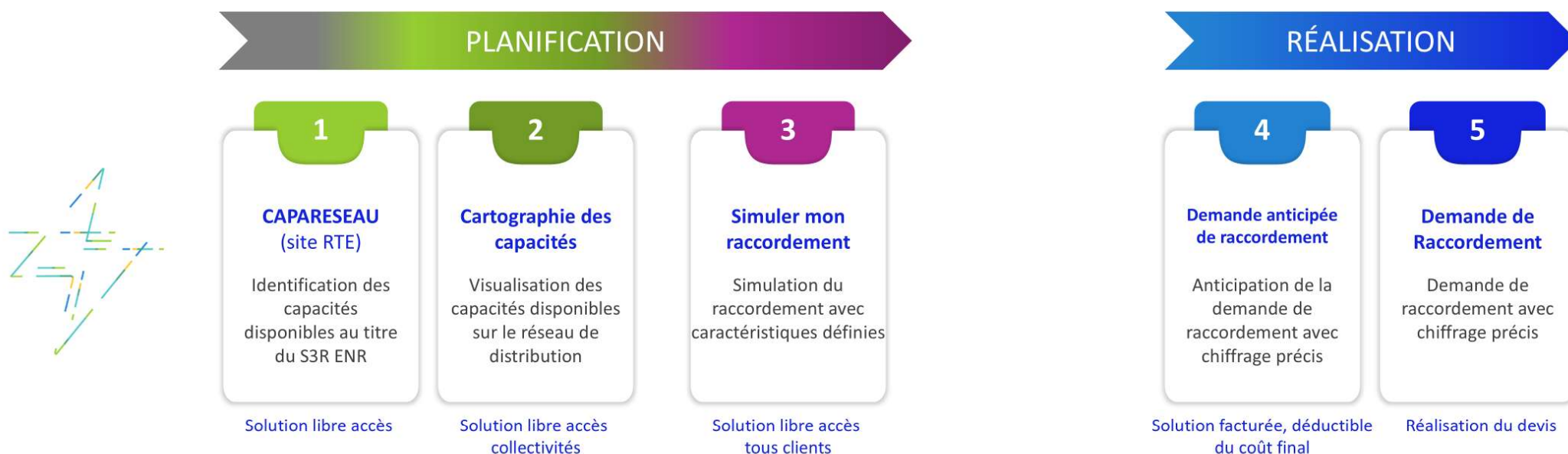
- La très haute tension (réseau de Transport) est sous la responsabilité de RTE et les 2300 Postes Sources répartis sur l'ensemble du territoire font le lien entre le réseau de Transport et le réseau de Distribution.
- A partir de chaque Poste Source, plusieurs départs permettent d'alimenter chacun un ensemble de clients en moyenne tension (HTA) ou en basse tension.



enedis

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

Enedis propose un ensemble d'outils pour anticiper et optimiser le raccordement des projets



exemple de visualisation de la capacité du réseau à Argentan pour accueillir des projets d'EnR en toiture



exemple d'une simulation de raccordement avec choix d'un emplacement à Alençon

Qu'est-ce que c'est ? Pour qui ? A quoi ça sert ?

Le service **Bilan de mon territoire** se scinde en deux fonctionnalités :

- **Bilan d'un territoire**
- **Bilan de deux territoires**

Il offre aux **collectivités locales** un rapport de synthèse clé en main pour **l'élaboration d'un PCAET**, pour des **Contrats de Relance par la TE**, ou un **diagnostic préalable** dans le cadre des exigences de la **loi APER**

Bilan d'un territoire

Le bilan présente la **consommation** et la **production d'électricité et de gaz** d'un territoire par **secteur d'activité** et **filère de production**, à **différentes mailles géographiques** (IRIS, commune, intercommunalité, département, région) sur le réseau exploité par **Enedis, RTE et les ELD**. Il affiche également **l'évolution de ces données**.

Bilan de deux territoires

Cette fonctionnalité permet de **mettre en regard** ces **données** avec **celles d'autres territoires**.

Comment y accéder ?

2 voies d'accès possibles :

- Via le [portail collectivités](#)
- En libre accès sur la plateforme openservices.enedis.fr



BIENVENUE DANS L'OPEN SERVICE

Bilan de mon territoire

Ce service s'adresse à tous et particulièrement aux collectivités locales qui souhaitent établir un bilan de la production et de la consommation d'électricité, ou assurer un suivi de leurs politiques de transition écologique. Il vous propose d'éditer un rapport de synthèse en PDF en choisissant l'une des deux options suivantes :

- Le portrait de mon territoire présente la consommation et la production d'électricité d'un territoire par secteur d'activité et filière de production (solaire, éolienne...). Il est disponible pour les territoires où Enedis est le gestionnaire du réseau public de distribution.
- Le portrait de deux territoires permet de comparer ces données avec celles d'un autre territoire de votre choix. Par exemple vous pouvez comparer les données de production d'énergie renouvelable de votre commune avec celles de son intercommunalité.

[Pour aller plus loin](#)

[Je souhaite intégrer cet Openservice sur mon site](#)

[Contacter l'équipe Openservice](#)

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

Cartographie des capacités du Réseau

La Cartographie des capacités réseau permet **d'exposer les données de capacité du réseau électrique de distribution basse tension (BT) et haute tension (HTA) exploité par Enedis.**

Cet outil est disponible en ligne, accessible depuis les portails collectivités et entreprises d'Enedis.

Il permet **d'identifier des zones potentielles de raccordement de projets en injection** comme en soutirage, **sans avoir à renforcer le réseau de distribution.**



Il est prospectif et ne se substitue pas à une étude dédiée, qui reste nécessaire pour chaque demande de raccordement, car les capacités d'accueil du réseau public de distribution évoluent continuellement, en lien avec la dynamique de raccordement de chaque zone.

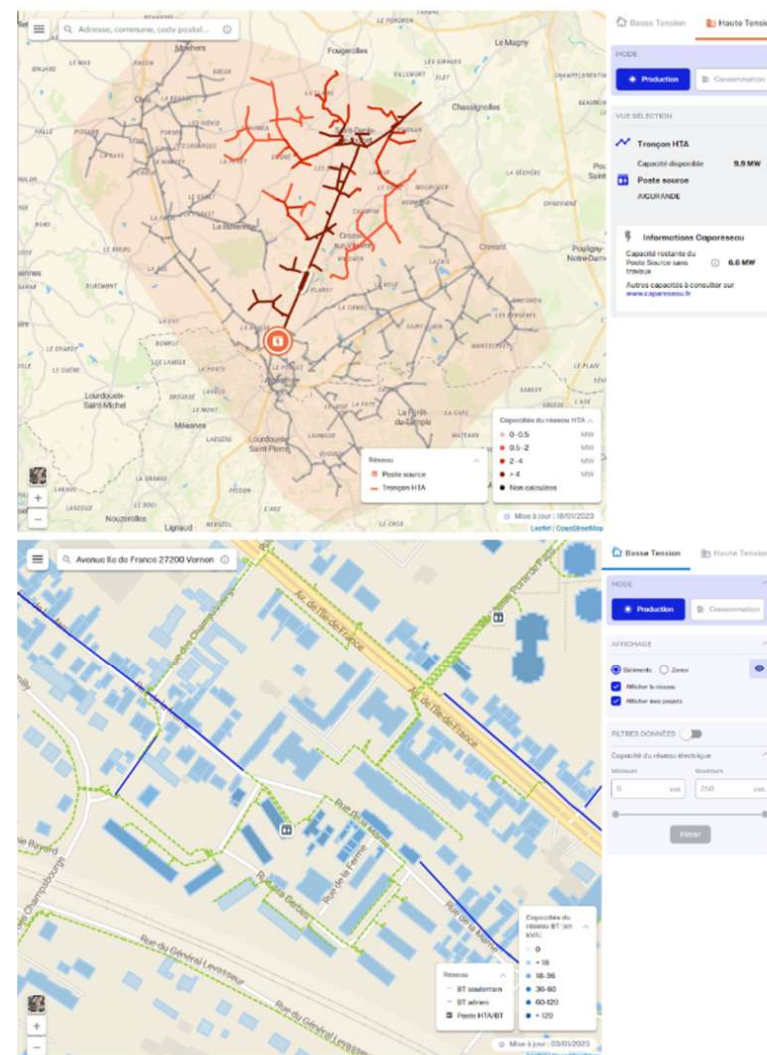


Les données des capacités réseau basse tension sont **actualisées mensuellement** et haute tension **tous les trimestres.**

A noter : Les raccordements de projets situés hors des zones identifiées de capacité restent possibles mais sont susceptibles de nécessiter des travaux de renforcement et/ou d'extension du réseau électrique, donc potentiellement plus coûteux et réalisables dans des délais plus longs.

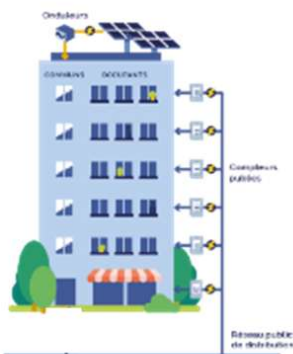


Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I



Un périmètre géographique

Un même bâtiment



- ✓ Dans un même bâtiment
- ✓ Sur le réseau de distribution (HTA et BT) sans restriction sur la filière des installations de production
- ✓ Sans limite de puissance

Périmètre étendu

Standard



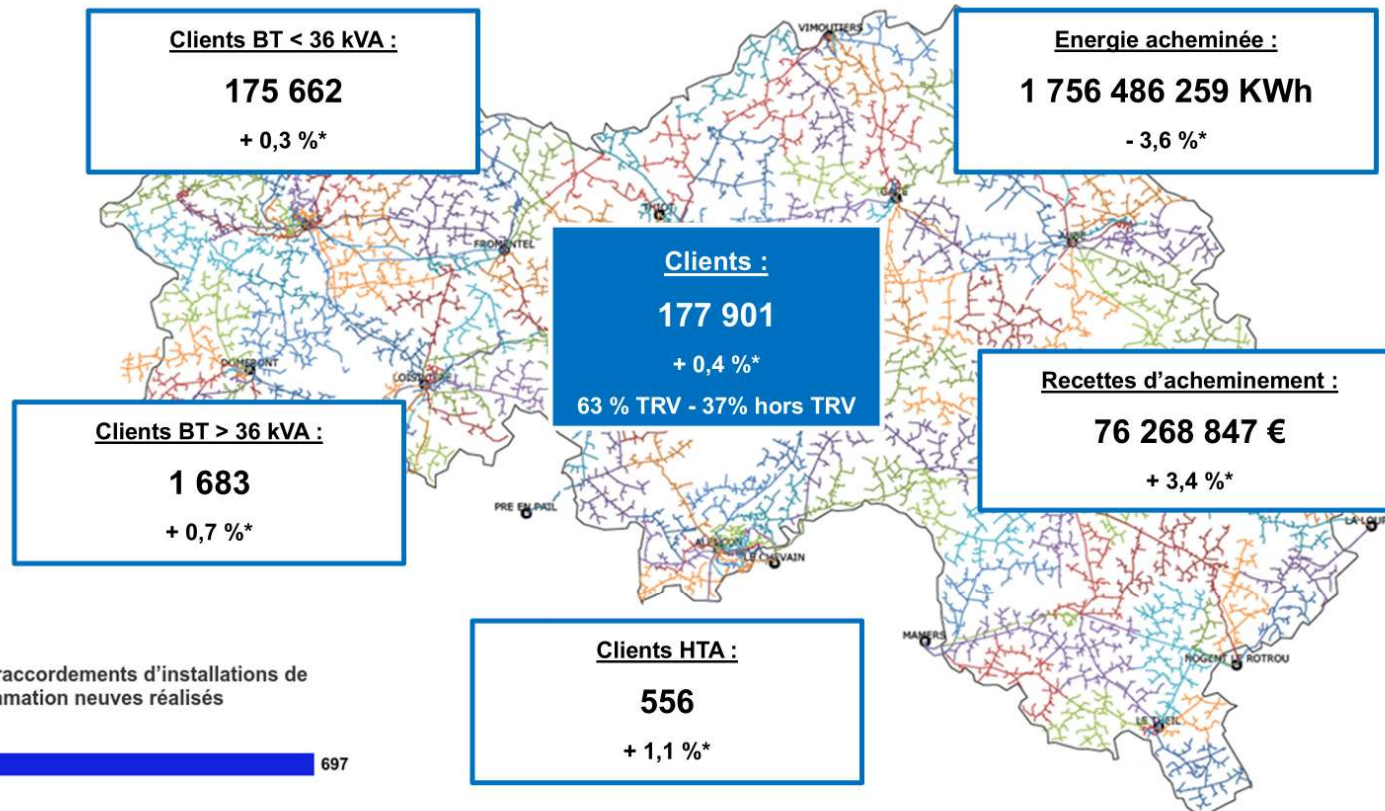
- ✓ 2 km max entre les participants les plus éloignés
- ✓ Sur le réseau BT sans restriction sur la filière des installations de production
- ✓ Sur le réseau HTA si toutes les installations de production ENR
- ✓ **3 MW max** de production

Dérogatoire

- ✓ Sur dérogation à obtenir auprès du Ministre
- ✓ 10 km max entre les participants les plus éloignés pour des communes périurbaines selon la classification de l'INSEE (« petites villes » et « ceintures urbaines »)
- ✓ 20 km max entre les participants les plus éloignés pour des communes rurales selon la classification de l'INSEE (« bourgs ruraux », « rural à habitat dispersé » et « rural à habitat très dispersé »)
- ✓ Conditions réseau et seuil de production identiques au standard

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

❖ Les clients de la concession



Répartition des raccordements d'installations de consommation neuves réalisés

697

51

13

● En BT et de puissance ≤ à 36 kVA

● En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA ● En HTA

* Par rapport à 2022

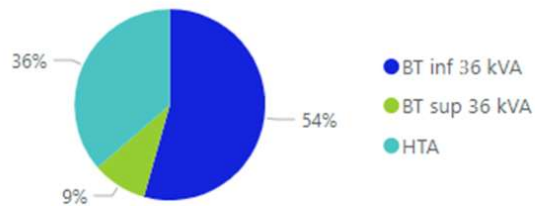
Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

❖ Les clients de la concession : évolution 2019-2023

Sur l'année 2023 :
+ 624 clients (+0,4 %)

Sur l'année 2023 :
- 67 GWh (-3,6 %)

Répartition de la consommation en 2023



NOMBRE DE CLIENTS ET CONSOMMATION TOTALE (EN GWH)



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

❖ Les producteurs

Producteurs :
3 899
 + 24 %*



Puissance raccordée :**
147 491
 + 12,8 %*



Quantité d'énergie produite :
290 067 103 kWh
 + 18,11%*



* Par rapport à 2022

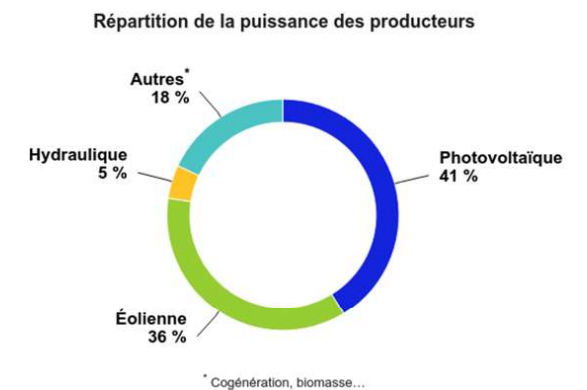
** kVa en BT & kW en HTA

Photovoltaïque :
3 835
 + 24,5 %*

Eolien :
7

Hydraulique :
4

Autres :
52



Répartition des raccordements d'installations de production neuves réalisés



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
 Date de réception de l'AR: 06/03/2025
 061-256102922-2025_AG_08-DE
 A G E D I

Compte Rendu d'Activité de Concession 2023

TE 61

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

061-256102922-2025_AG_08-DE

A G E D I

01

INTRODUCTION

- Vos interlocuteurs
- Vos chiffres clés

04

L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DE VOTRE CONCESSION

- Le compte d'exploitation

02

L'ACTIVITÉ AU QUOTIDIEN

- L'activité clientèle
- La chaîne d'intervention
- La sécurité du réseau

05

L'ANCRAGE TERRITORIAL

- Les emplois et les achats sur le territoire

03

LE PATRIMOINE DE VOTRE CONCESSION

- La cartographie du réseau
- Vos ouvrages
- Les chantiers
- Les investissements

06

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- L'efficacité énergétique
- La maîtrise de l'énergie
- Le gaz vert
- La mobilité durable

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

061-256102922-2025_AG_08-DE

A G E D I

01

Introduction



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de reception de l'AR: 06/03/2025

061-256102922-2025_AG_08-DE

A G E D I



Vos interlocuteurs

Pour répondre au mieux aux attentes des collectivités territoriales, les interlocuteurs GRDF sont présents à vos côtés.



STEPHANE ROBERT

Délégué Territorial-Ingénieur
d'Affaires Gaz Verts

06 64 14 82 60

stephane-c.robort@grdf.fr

URGENCE SECURITE GAZ

▶ N°Vert 0 800 47 33 33

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

SERVICE CLIENT

▶ N°Cristal 09 69 36 35 34

APPEL NON SURTAXE

Vos chiffres clés (contrat Historique)

Clientèle et réseau



11 198

Nombre de clients



438 km

Longueur des conduites
de distribution



437 GWh

Quantités de gaz
acheminées

Économie



86 895 €

Redevance R1



4 299 k€

Investissements réalisés
sur la concession



4 528 k€

Recettes acheminement
et hors acheminement

02

L'activité au quotidien



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

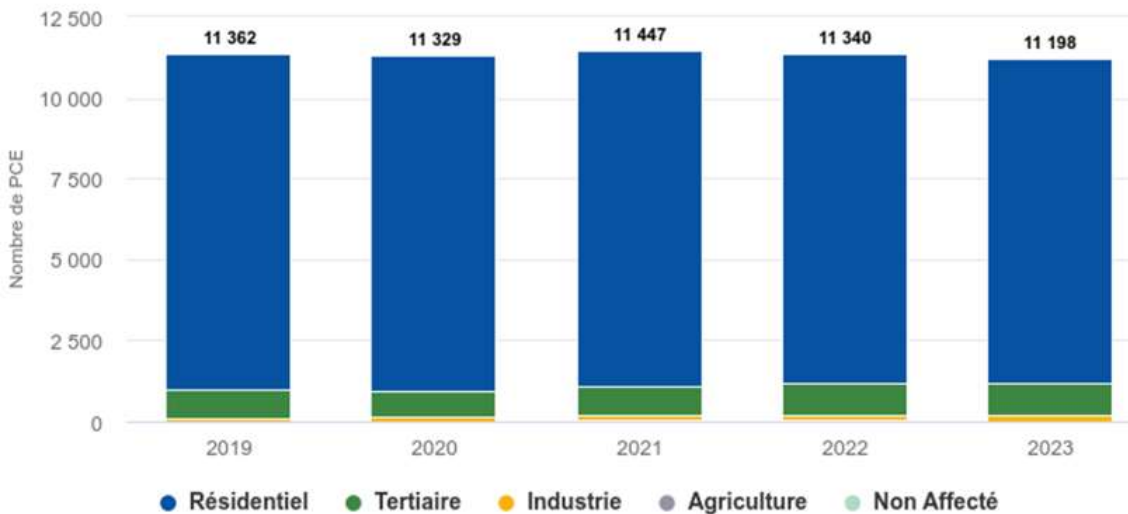
Date de reception de l'AR: 06/03/2025

061-256102922-2025_AG_08-DE

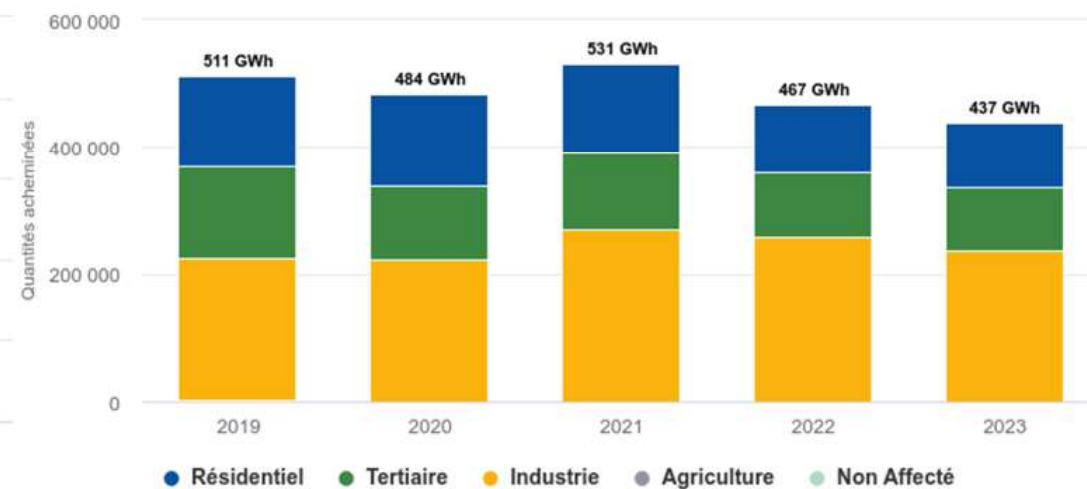
A G E D I

L'activité clientèle : les clients et les quantités acheminées

Évolution du nombre de clients par secteur d'activité

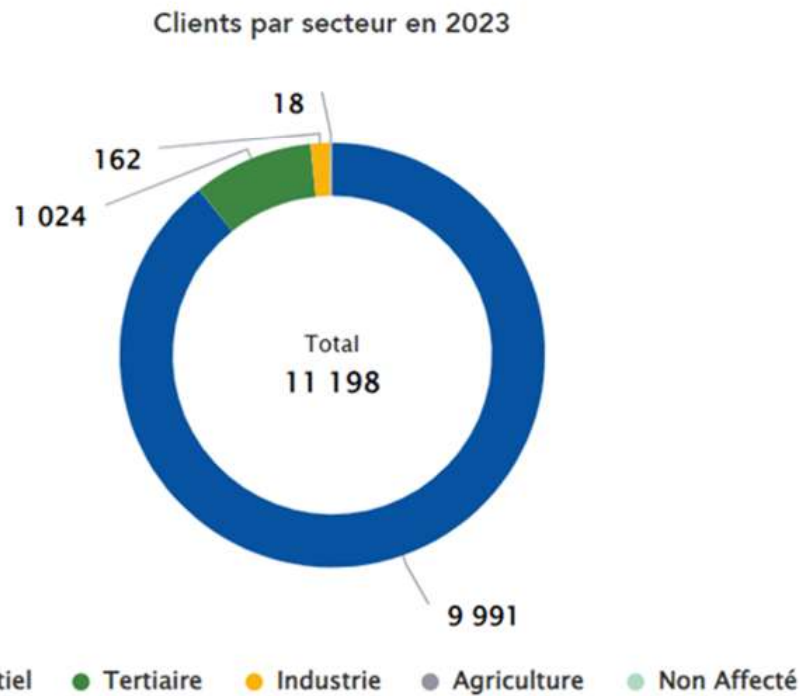


Évolution des quantités acheminées par secteur d'activité

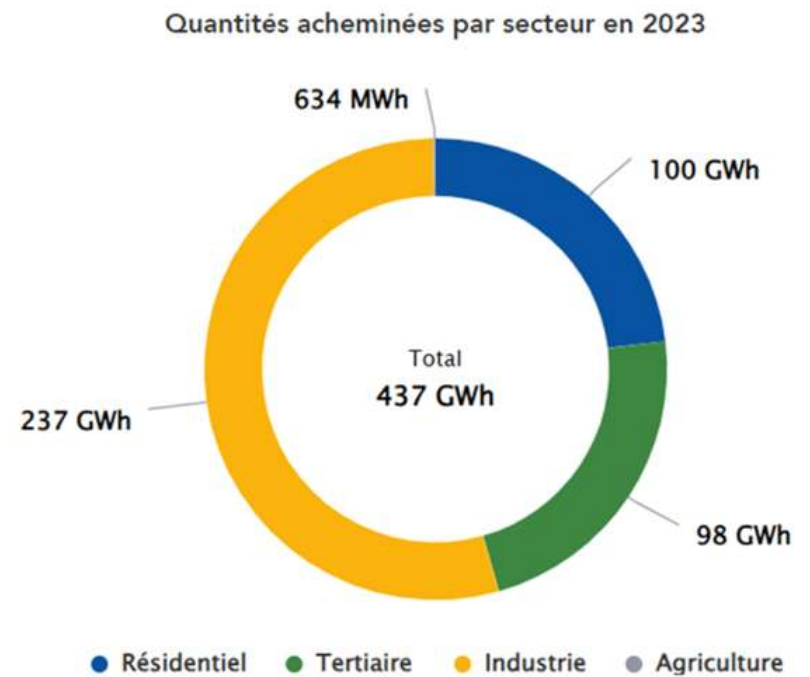


L'activité clientèle : les clients et les quantités acheminées

Répartition du nombre de clients par secteur d'activité 2023



Répartition des quantités acheminées par secteur d'activité 2023



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

L'activité clientèle : les principales prestations réalisées

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession

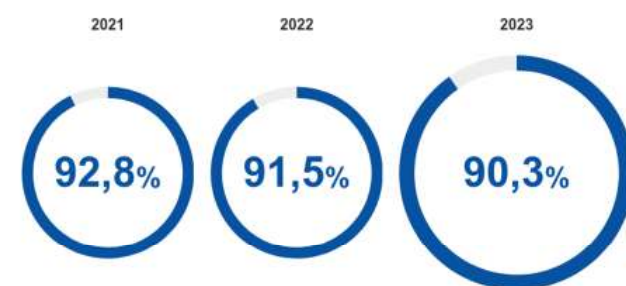
	2021	2022	2023
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	1 651	1 488	1 408
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	977	1 114	1 055
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	57	59	92
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	1 053	820	623
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	78	76	68
Déplacement vain ou annulation tardive facturés	54	37	43
1ère mise en service	126	52	46

L'activité clientèle : le respect des délais et la satisfaction

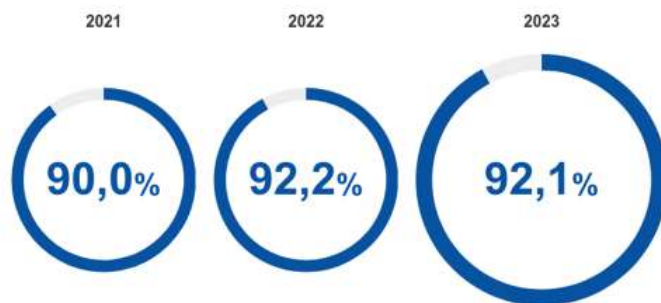
Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs sur votre concession



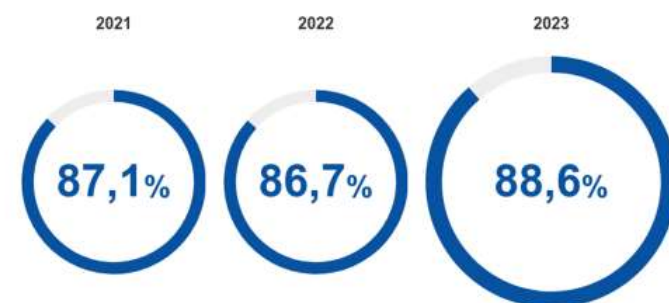
Taux d'accessibilité du Service Client GRDF sur votre région GRDF



Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention sur votre région GRDF

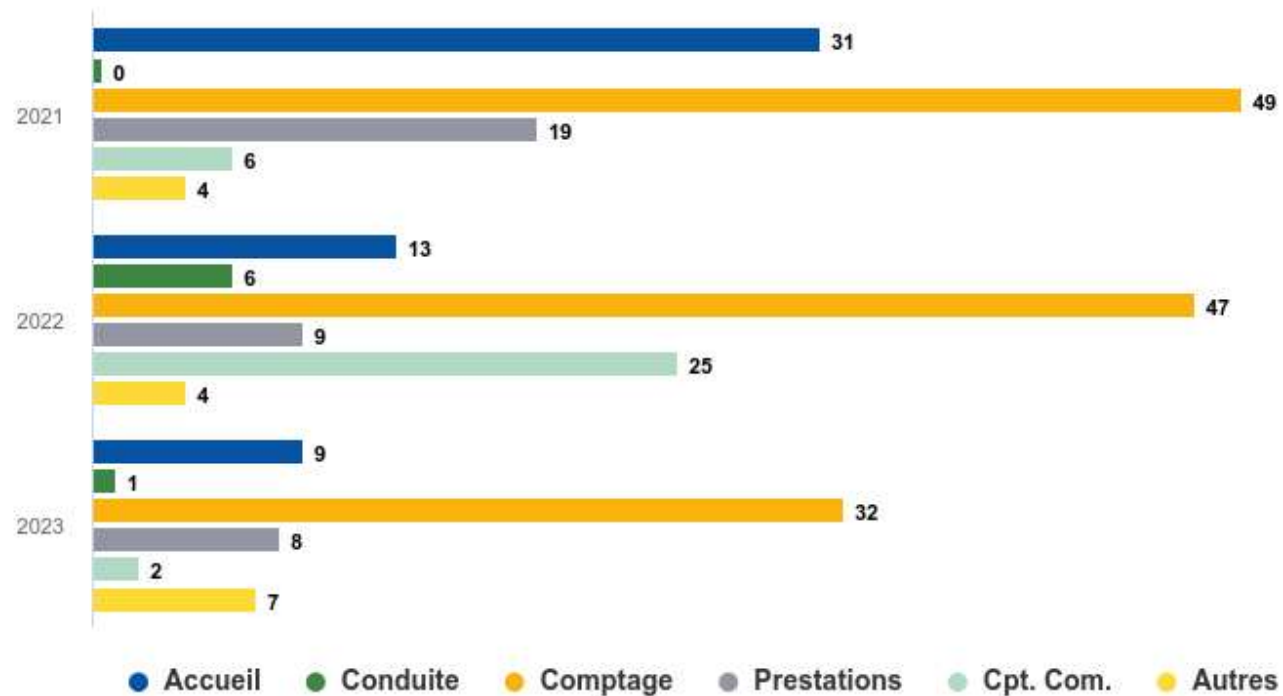


Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur sur votre région GRDF



L'activité clientèle : les réclamations

Évolution du nombre de réclamation par motif



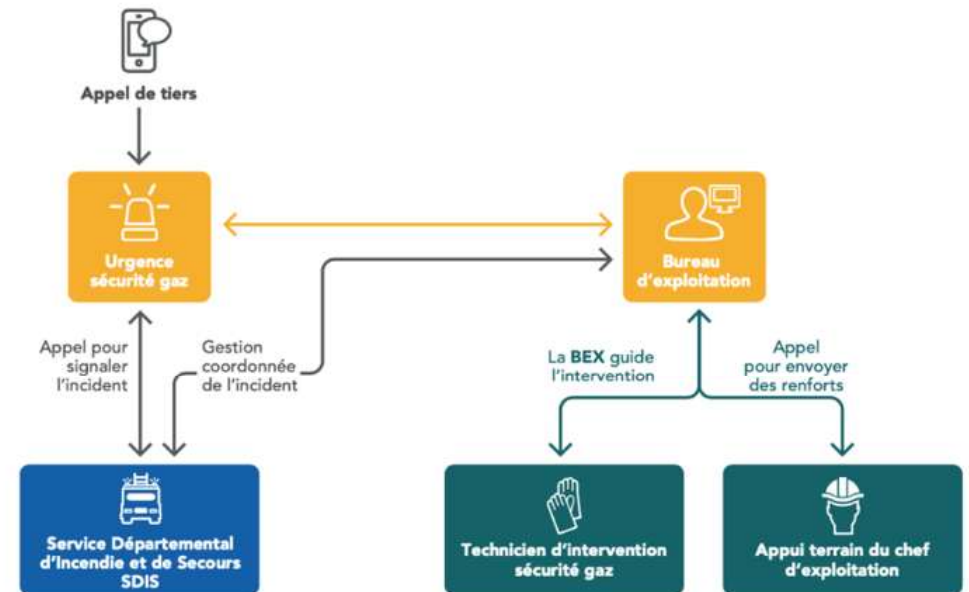
En 2023 sur votre territoire, le nombre total de réclamations est de 59. Ce nombre total était de 104 en 2022, et de 109 en 2021.

En 2023 sur votre territoire, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 88,1%.

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

La chaîne d'intervention : la Procédure Gaz Renforcée (PGR)

- Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure de Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques.
- L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente moins de 2 % des interventions de sécurité.



En 2023 sur votre concession, 4 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 157 interventions de sécurité gaz.

La chaîne d'intervention : les appels vers Urgence Sécurité Gaz

URGENCE SECURITE GAZ

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Total des appels

(clients, pompiers, collectivités locales, GRDF...)

470 → 358
en 2022 en 2023

Dépannage

275 → 201
en 2022 en 2023

Intervention sécurité

195 → 157
en 2022 en 2023

La chaîne d'intervention : les incidents

Nombre total d'incidents

172 → 173
en 2022 en 2023

Incidents, par nature

Manque de gaz
ou défaut
pression sans fuite

48 → 36

Fuite de gaz
sans incendie ni
explosion

94 → 63

Incendie
et/ou
explosion

5 → 19

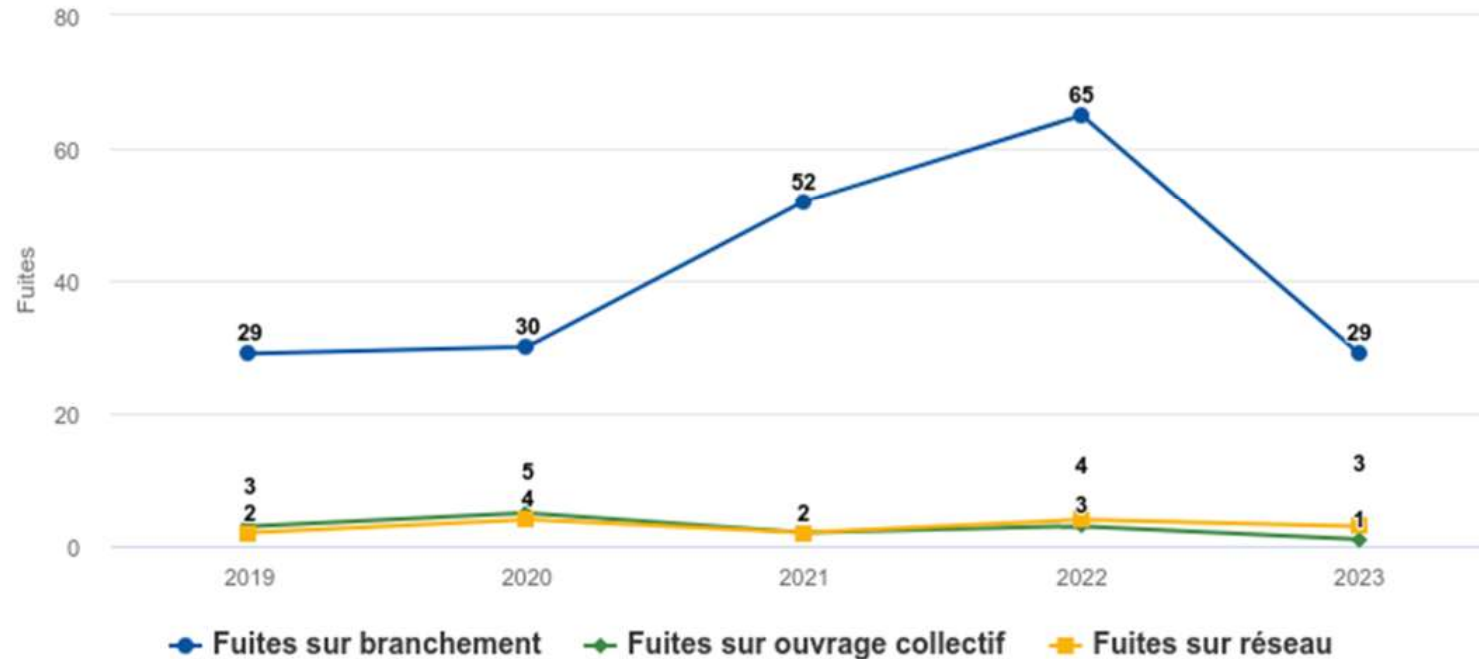
Autres
natures

25 → 55

Dans votre département de l'Orne, le taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident en moins de 60 minutes est de 98,2%. en 2023.

La chaîne d'intervention : les fuites

Évolution des fuites par type d'ouvrage

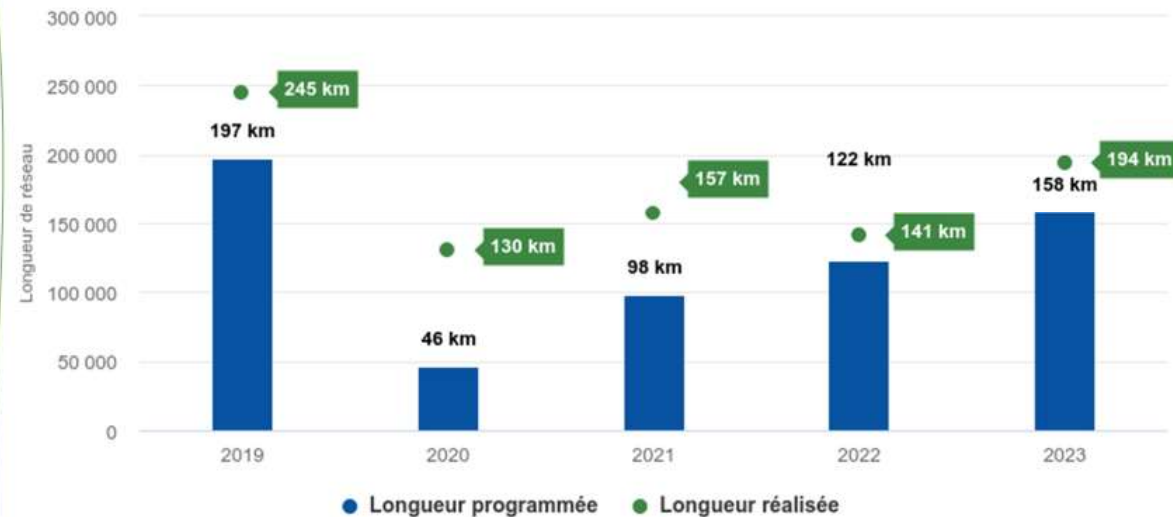


La sécurité du réseau : la surveillance

La maintenance est définie par **famille d'ouvrages** : **au sein de chaque famille d'ouvrages, des gammes** (actes à réaliser) **et fréquences de maintenance différentes sont déterminées en fonction des caractéristiques des ouvrages** (ex. pression, matière, configuration, équipements, ...).

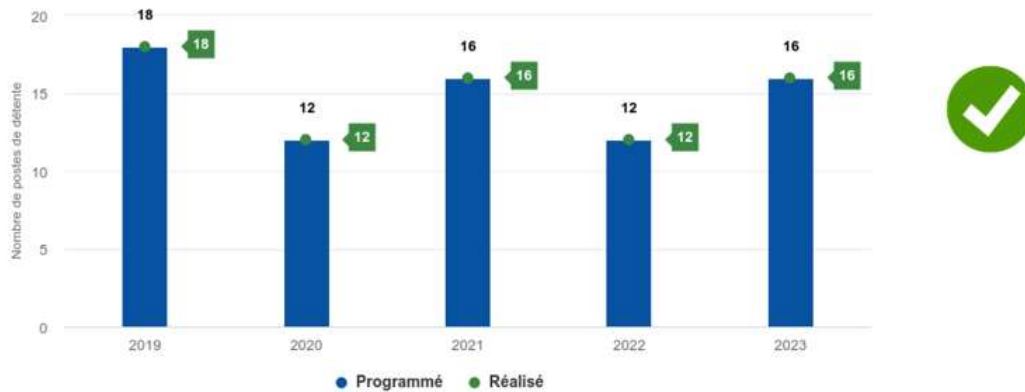
Ceci conduit à environ 80 « gammes de maintenance ».

Longueur du réseau surveillé programmée et réalisée

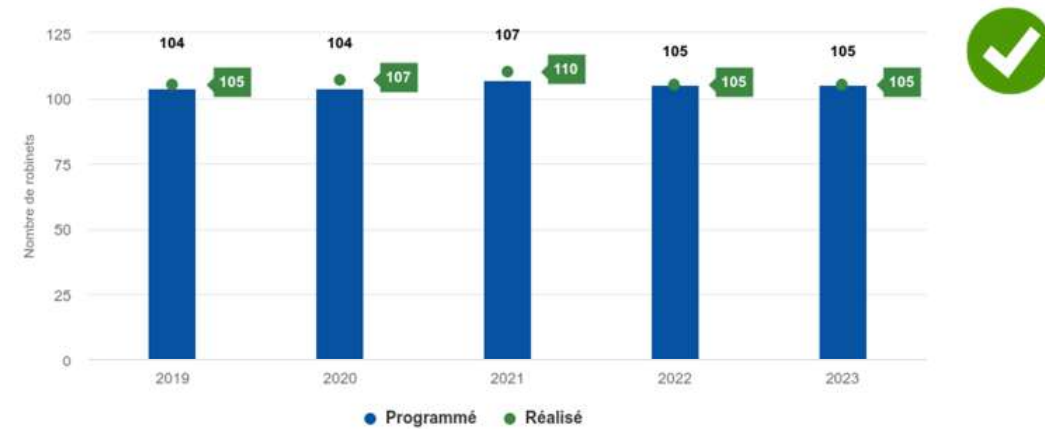


La sécurité du réseau : la maintenance

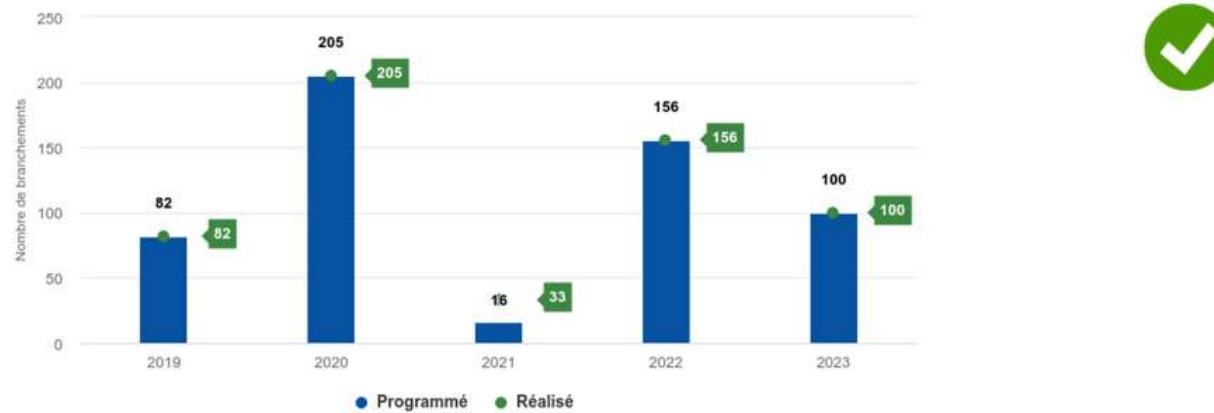
Visites de maintenance des postes de détente réseau



Visites de maintenance des robinets de réseau

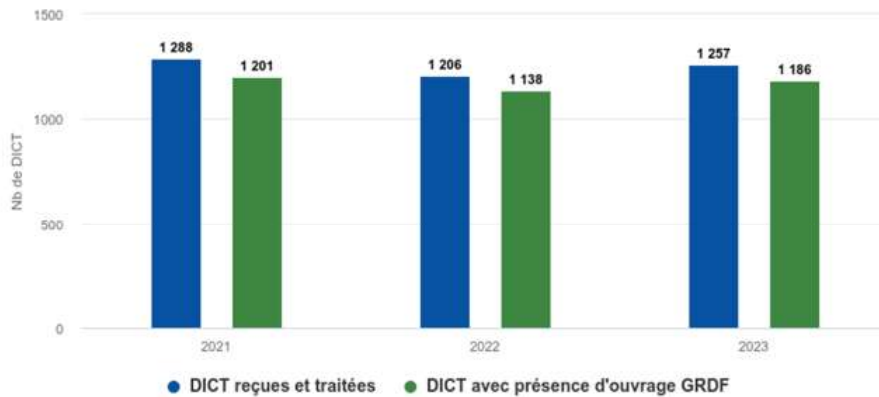


Visites de maintenance des branchements collectifs

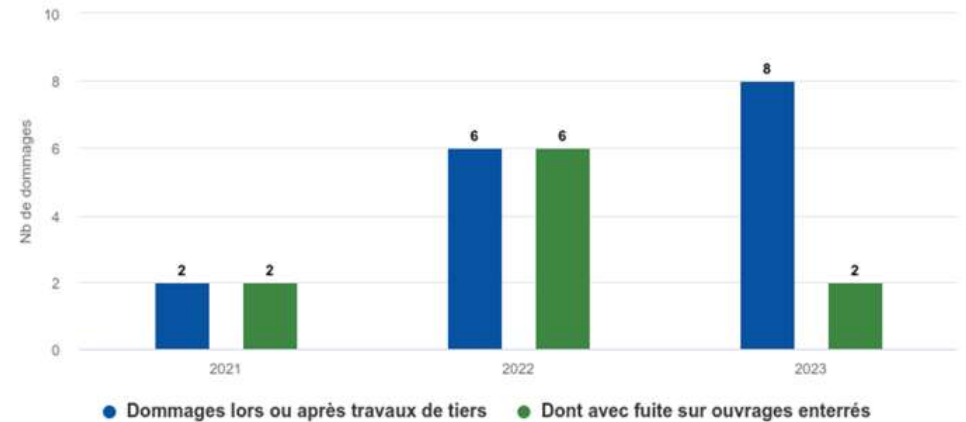


La sécurité du réseau : la prévention des travaux tiers

Évolution des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux



Évolution du nombre de dommages aux ouvrages



Dommages

	2021	2022	2023
Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés	2	6	2
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	1 201	1 138	1 186
Taux	0,17%	0,53%	0,17%

03

Le patrimoine de votre concession



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de reception de l'AR: 06/03/2025

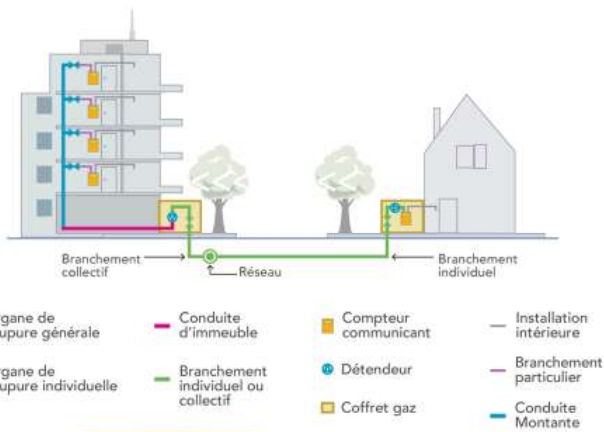
061-256102922-2025_AG_08-DE

A G E D I



Vos ouvrages : l'inventaire par type d'ouvrage

Les branchements individuel et collectif

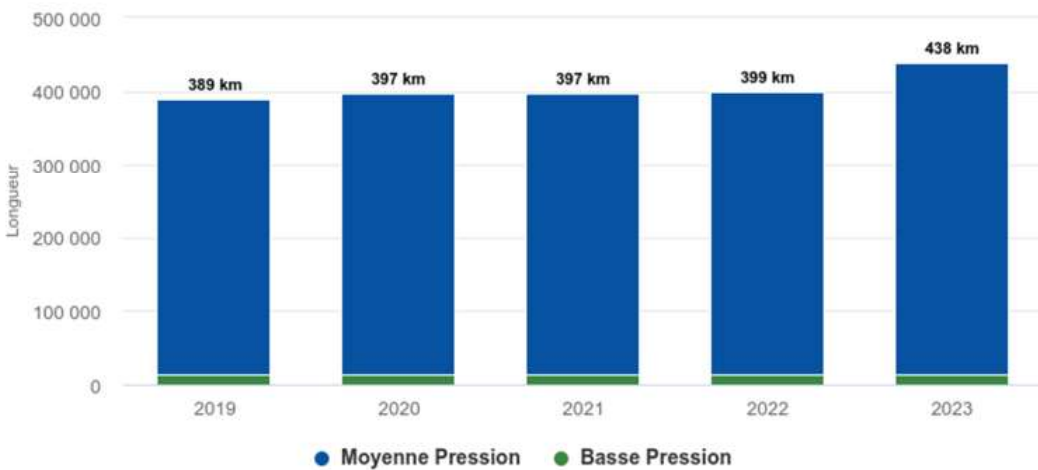


Inventaire des ouvrages

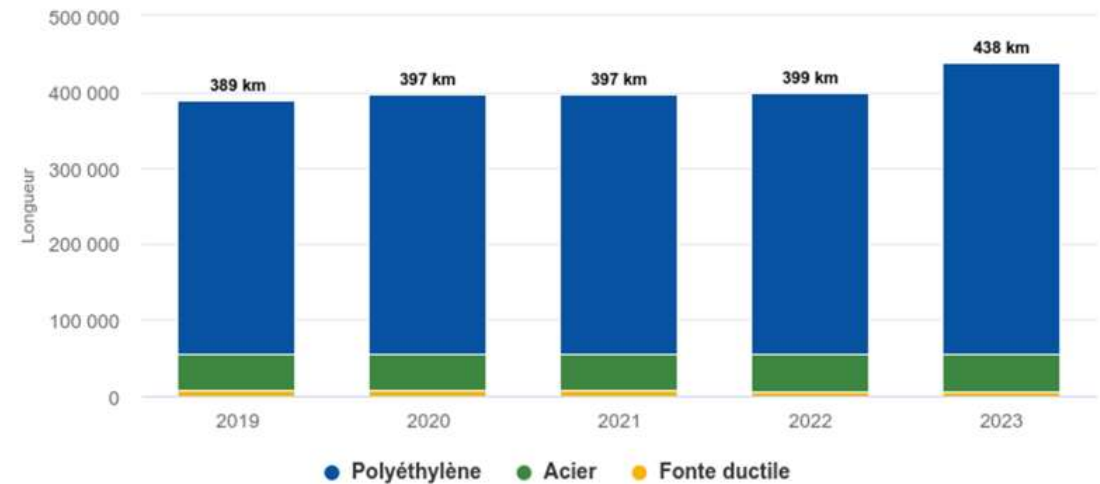
	2021	2022	2023
Postes de détente réseau	20	21	22
Robinets de réseau utiles à l'exploitation	155	158	160
Branchements collectifs	734	725	705

Vos ouvrages : vos canalisations - historique

Évolution des canalisations par pression



Évolution des canalisations par matière



Vos ouvrages : vos canalisations - 2023

Répartition des canalisations par pression



Répartition des canalisations par matière



Les investissements

Investissements par finalité - flux (en euros)

TOTAL	1 046 326	2 058 181	4 299 897	2 082 387	349 942	332 779
RACCORDEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	491 625	801 137	3 547 347	1 455 000	36 000	21 997
MODIFICATION D'OUVRAGES À LA DEMANDE DE TIERS	3 696	68 792	15 820	0	0	0
ADAPTATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES	210 552	393 684	433 042	415 001	105 002	105 002
MODERNISATION DE LA CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE	19 989	20 759	12 930	12 620	16 522	10 292
COMPTAGE	144 424	622 536	115 308	16 524	19 308	21 826
AUTRES	176 037	151 274	175 448	183 245	173 108	173 658

Les principaux chantiers en 2023

Les principaux chantiers de raccordements et de transition écologique

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
ROUTE DEPARTEMENTALE 12 - VIMOUTIERS	2 919 m	0	0
ROUTE DEPARTEMENTALE - BAGNOLES-DE-L'ORNE	1 684 m	0	0
RUE DES LILAS - SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE	41 m	0	1
ALLÉE DE LA ROCHE AUX LOUPS - BAGNOLES-DE-L'ORNE	40 m	0	1
AVENUE DU PRÉSIDENT COTY - LA FERTE-MACE	37 m	0	1
LIEU DIT LES FRICAUDIÈRES - MALE	34 m	0	1
PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC - LA FERTE-MACE	32 m	0	1
RUE DU PONT FERON - FLERS	30 m	0	1

Les principaux chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Adaptation et modernisation des ouvrages	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
AVENUE DU DOCTEUR POULAIN - BAGNOLES-DE-L'ORNE	389 m	2	14
RUE DU PONT FERON - FLERS	192 m	8	0
RUE GEORGES VALLEE - FLERS	8 m	0	0

04

L'équilibre économique de votre concession



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

061-256102922-2025_AG_08-DE

A G E D I



L'équilibre économique : le compte d'exploitation synthétique

Compte d'exploitation synthétique (en euros)			
	2021	2022	2023
RECETTES D'ACHEMINEMENT	4 510 K€	4 022 K€	3 965 K€
Part Abonnement	1 438 k€	1 415 k€	1 405 k€
Part Consommation	2 790 k€	2 334 k€	2 291 k€
Part Capacité (+Terme distance TP)	181 k€	169 k€	163 k€
Part commissionnement (reversé aux fournisseurs)	100 k€	102 k€	105 k€
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	1 498 K€	1 793 K€	1 646 K€
Charges d'exploitation brutes	1 952 k€	2 213 k€	2 209 k€
Recettes liées aux prestations complémentaires	-443 k€	-409 k€	-551 k€
Recettes acheminement vers réseau aval hors zone péréquée	-10 k€	-10 k€	-11 k€
CHARGES D'INVESTISSEMENTS	2 202 K€	2 434 K€	2 670 K€
Remboursement économique	1 294 k€	1 440 k€	1 579 k€
Rémunération de la base d'actifs	908 k€	993 k€	1 091 k€
PRODUITS MOINS CHARGES	809 K€	-205 K€	-351 K€
Impact climatique	219 k€	-9 k€	-18 k€
Contribution à la péréquation	349 k€	155 k€	286 k€
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	240 k€	-351 k€	-619 k€

Un impact climatique positif signifie que les recettes de GRDF ont été supérieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus froid que le climat moyen. Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité nationale.

26

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
 Date de réception de l'AR: 06/03/2025
 061-256102922-2025_AG_08-DE
 A G E D I



05

L'ancrage territorial



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de reception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I



L'ancrage territorial : les emplois et les achats sur le territoire

GRDF s'engage à être une entreprise impliquée, qui agit pour la diversité, favorise l'économie circulaire et qui achète responsable pour contribuer à l'environnement et à l'emploi local. Elle accompagne également des projets locaux de transition écologique et solidaire au service de l'innovation.

Emplois locaux



4

Emplois GRDF



6

Salariés GRDF résident
sur votre territoire



7

Emplois indirects liés à nos achats, nos
partenariats et nos prestations de service

Achats



850 k€

Achats réalisés par GRDF Nord-Ouest
auprès de fournisseurs locaux

06

La transition écologique

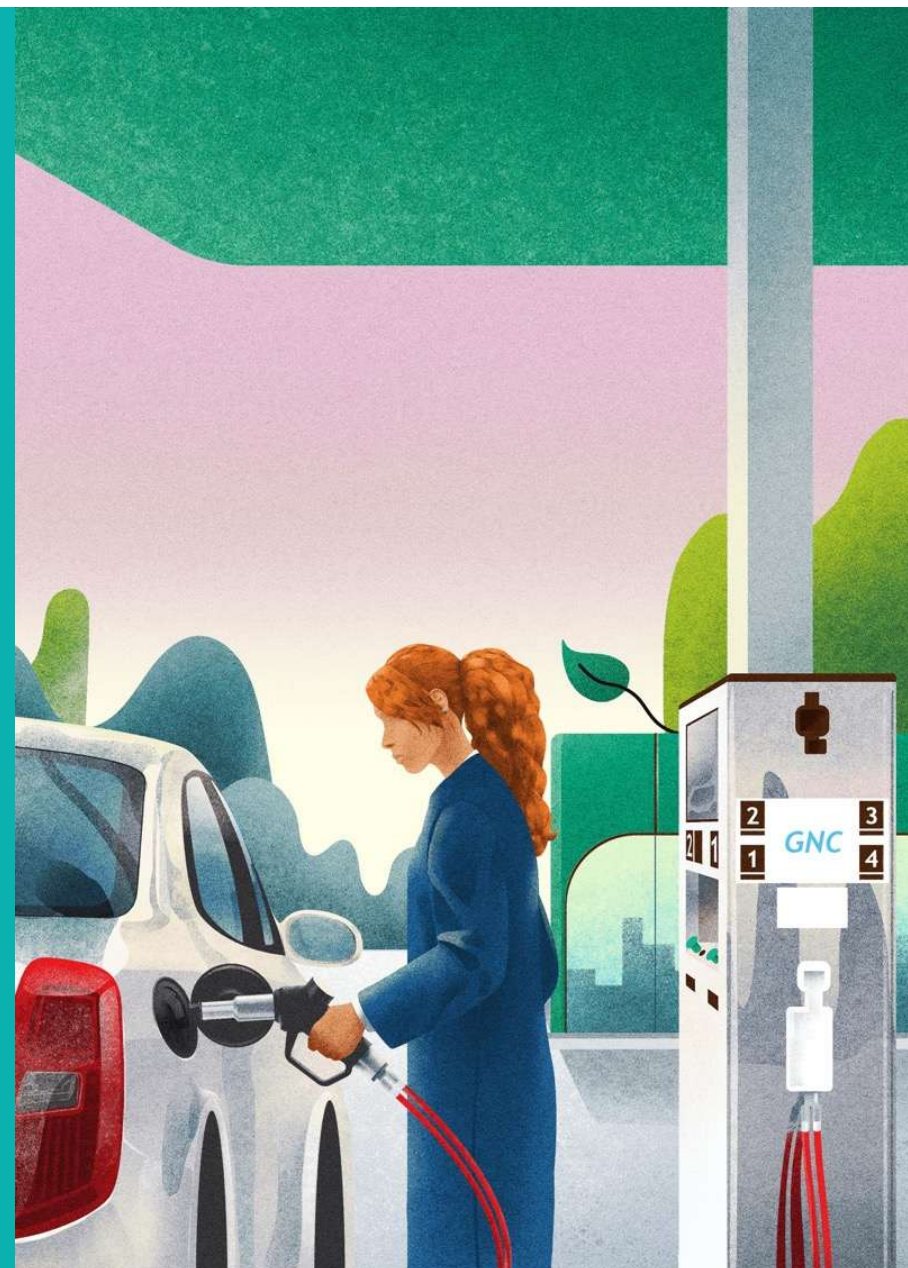


Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de reception de l'AR: 06/03/2025

061-256102922-2025_AG_08-DE

A G E D I



La maîtrise de l'énergie : les compteurs communicants



- Sur votre concession **10 932** compteurs communicants ont été installés dont **510** en 2023.
- De plus, **23** concentrateurs ont été installés dont **1** en 2023.

La maîtrise de l'énergie : le suivi conso

1

Suivez vos consommations et paramétrez vos alertes de consommation sur

www.monespace.grdf.fr



2

Paramétrez vos seuils mensuels

Imaginez votre consommation idéale à ne pas dépasser en vous aidant de votre consommation passée.

Mois	Seuil (kWh)
AOÛT	0
SEPT.	0
OCT.	9000
NOV.	9000
DEC.	0
JANV.	0
FÉVR.	0
MARS	0
AVR.	0
MAI	0
JUN	0
JUL.	0

Consommation de l'année dernière (kWh) | Consommation de référence (kWh) | Ma consommation (kWh)
Seuil dépassé (kWh) | Consommation idéale à ne pas dépasser (kWh) | Seuil presque atteint (kWh)

Paramétrez vos notifications mensuelles

Me notifier quand le seuil mensuel est presque atteint.
 Me notifier quand le seuil mensuel est dépassé.

Canal de réception: Mail SMS

Envoyer

En 2023

- **Quantités injectées : 193 401 MWh**
- **Capacité d'injection : (au 31/12/2023) : 3 186 Nn3/h**

En 2023, dans la région Normandie :

- **21 stations bioGNV/GNV**
- **76 GWh acheminés**

Annexes

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

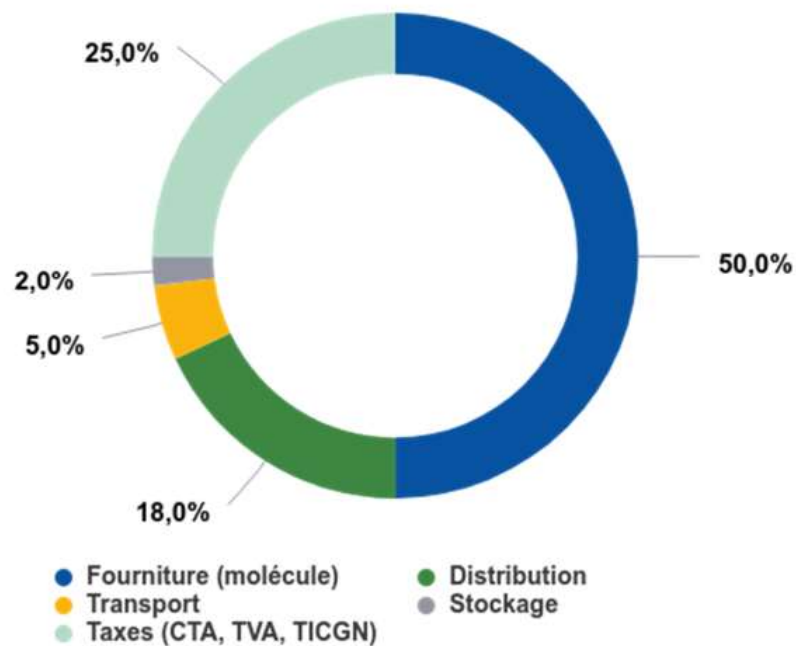
Date de reception de l'AR: 06/03/2025

061-256102922-2025_AG_08-DE

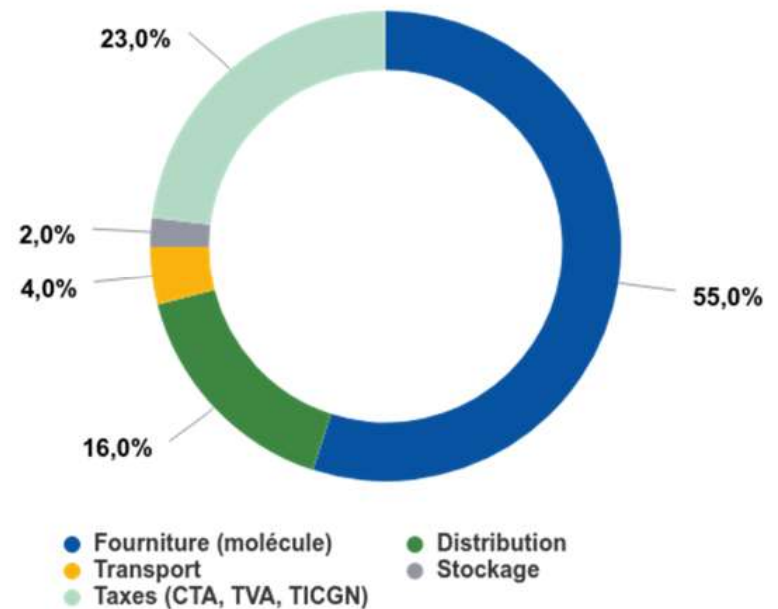
A G E D I

La facture type d'un client résidentiel

Facture type d'un client résidentiel au 2e trimestre 2022



Facture type d'un client résidentiel au 2e trimestre 2023



La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en début d'année 2022 et 2023 (source : site Internet CRE).

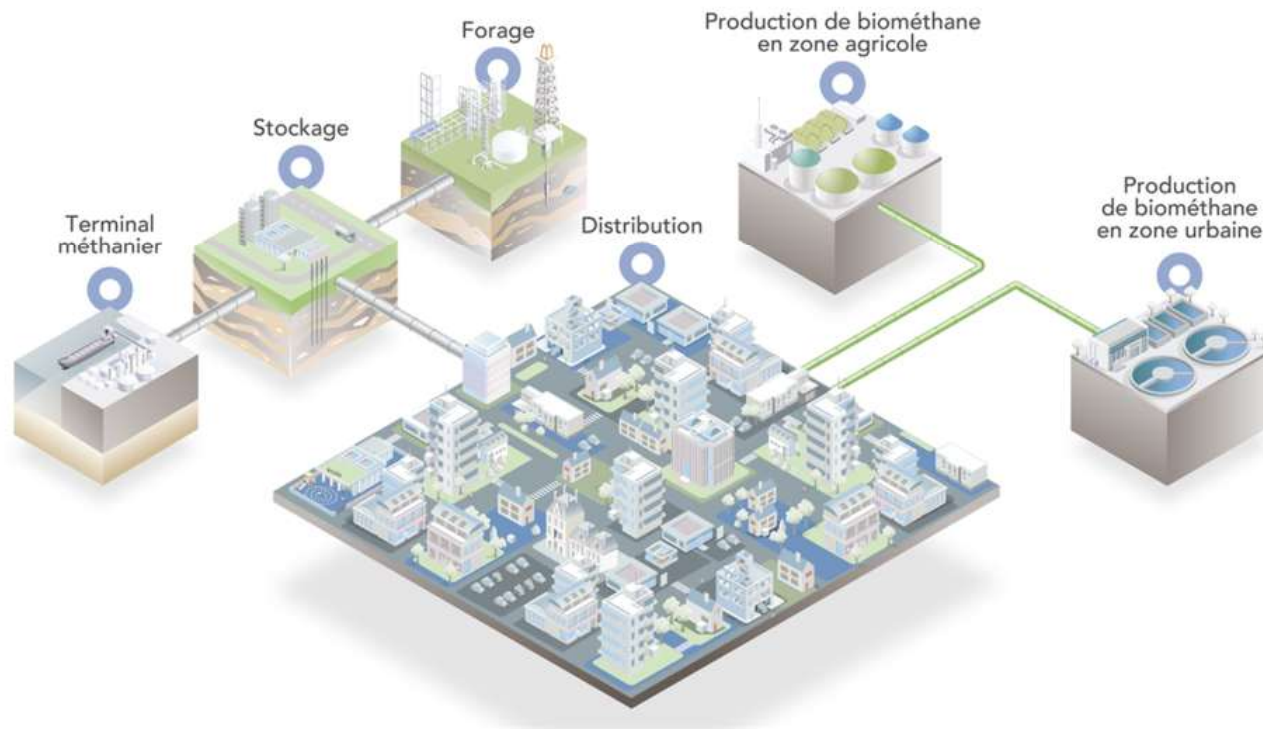
Le Biométhane



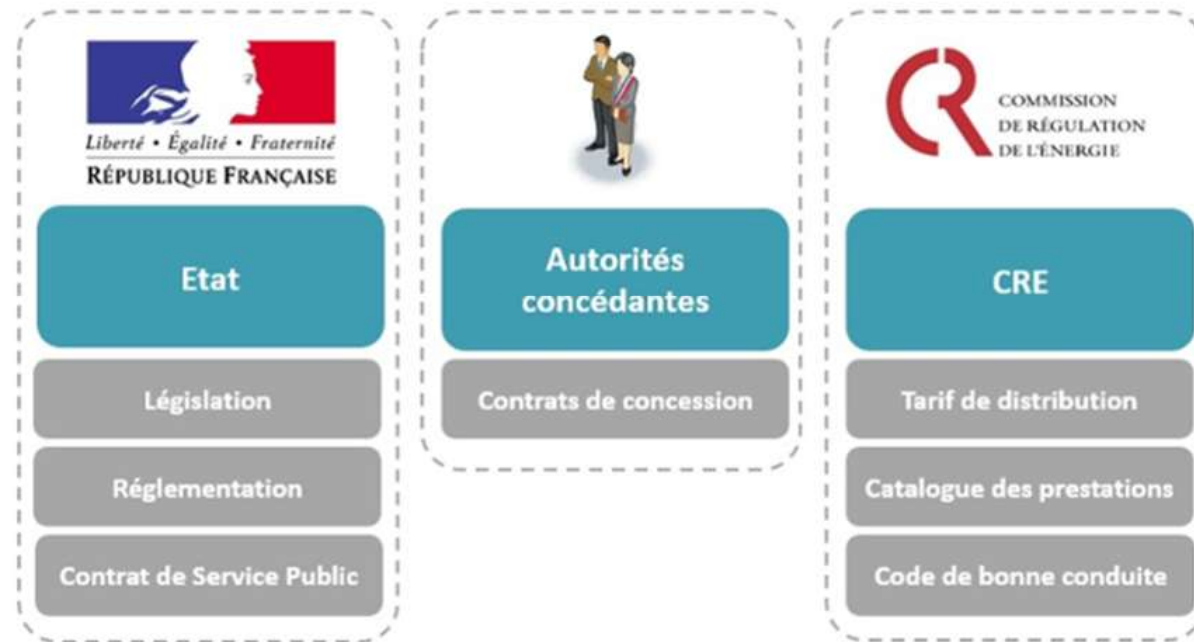
Le biométhane est une énergie 100 % renouvelable.

- 1. Collecte de matières organiques :** effluents d'élevages, résidus de cultures, déchets verts, ordures ménagères, déchets des industries agroalimentaires et résidus des traitements des eaux usées.
- 2. Méthanisation des déchets :** après avoir été introduits dans un digesteur pour être transformés en biogaz, qui une fois épuré deviendra du biométhane. Le résidu de la méthanisation, le digestat, est stocké avant d'être utilisé comme engrais organique et épandu.
- 3. Injection dans le réseau public de distribution de gaz naturel** après avoir été odorisé et contrôlé.
- 4. Valorisation d'une énergie alternative, renouvelable et propre, au service de tous :** mêmes usages que le gaz naturel (chauffage, cuisson, production eau chaude, carburant (bioGNV))...

La chaîne gazière



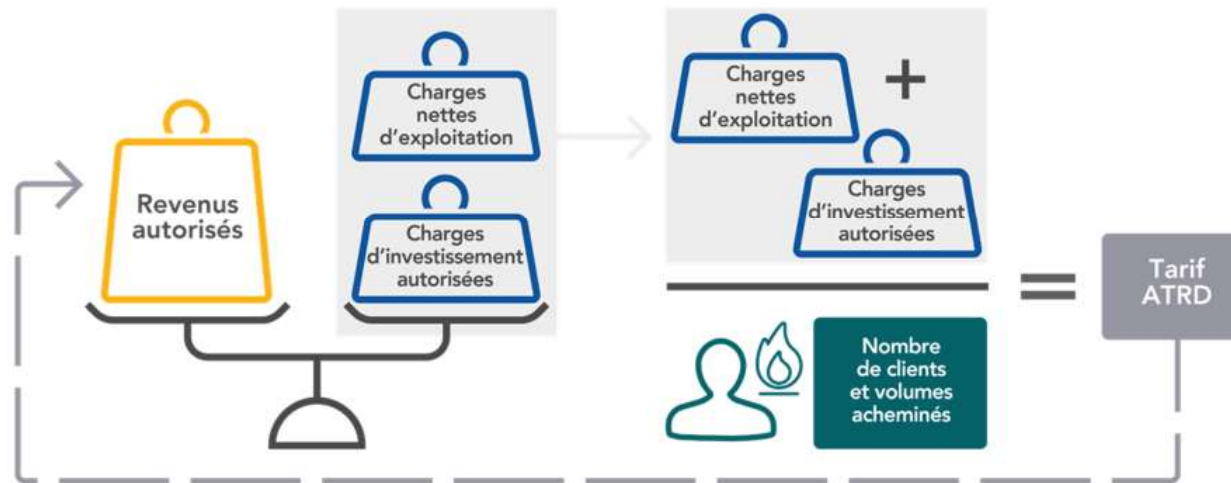
Les missions de GRDF



Dans un système concessif, le concessionnaire GRDF :

- est le principal investisseur,
- exploite les ouvrages à ses risques et périls.

Le tarif de distribution



Le modèle économique de GRDF est régi par le principe de la péréquation tarifaire. Le tarif est défini par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), tous les

4 ans, pour permettre à GRDF de couvrir les charges d'exploitation et de capital d'un distributeur efficace.

Le prix moyen annuel des principales énergies de chauffage



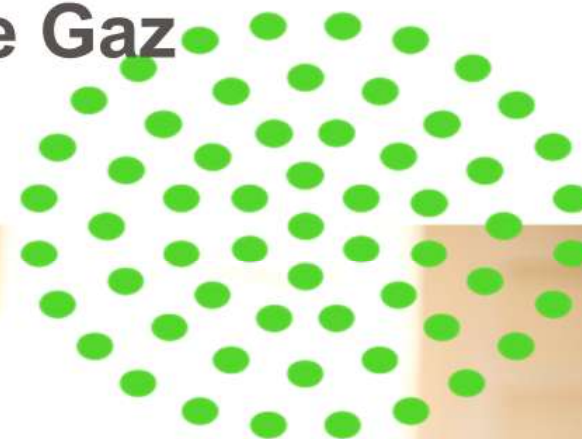
Liens vers les données :

[Evolution du prix des énergies de chauffage - Baromètre des énergies - GRDF.FR](#)

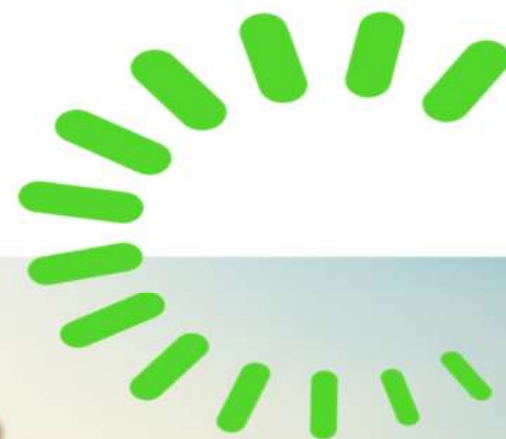
[Comparateur officiel du médiateur national de l'énergie \(energie-info.fr\)](#)

Rapport d'Activités 2023 ~ ANTARGAZ

Service Public de la Distribution de Gaz



Les Evénements qui nous ont accompagné au cours de cette année 2023



Défense des Gaz Liquides



Visibilité



Suite aux récentes annonces gouvernementales qui n'interdisent pas les chaudières à gaz mais ne les favorisent pas (en l'absence d'aide), de nombreuses actions ont été déployées pour défendre auprès des élus et des médias la place des gaz et biogaz liquides par notre association professionnelle **France Gaz Liquides** – dont **Anne de Bagneux** est actuellement la Présidente – et aussi directement par **Antargaz**, avec un dispositif 360° :



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
 Date de réception de l'AR: 06/03/2025
 061-256102922-2025_AG_08-DE
 A G E D I



Croissance

Communication sur notre partenariat avec GÉNÉRALE DU SOLAIRE



Le partenariat noué avec la **Générale du Solaire** nous permet de poursuivre notre engagement en faveur des énergies renouvelables pour accompagner nos clients professionnels dans la réduction de leur empreinte carbone et répondre aux enjeux de la transition énergétique. **Et on en parle !**

Un communiqué de presse bipartite a été diffusé auprès de journalistes spécialisés.

« Dans le cadre de ce partenariat, nous sommes heureux de faire bénéficier les clients professionnels d'Antargaz de notre savoir-faire en notre qualité d'expert reconnu du solaire et de participer ensemble au développement de l'énergie solaire en France. »



[Voir le Communiqué de Presse sur LinkedIn](#)



Daniel Bour
Président de
Générale du Solaire

Notre bouteille Elfi propane devient Bio !



Notre bouteille **Elfi Biopropane** a été lancée en France début avril dans près de 9 000 magasins. Une campagne marketing réalisée avec les directions Commerce et Développement se déroulera jusqu'en octobre !



Bénéfices ? Elle nous permet de nous positionner comme un acteur énergétique favorisant la décarbonation auprès des consommateurs finaux mais aussi de nos clients revendeurs. Ainsi nous pouvons reprendre la parole via des supports de communication variés comme les publicités en magasins, des spots radios ou des campagnes digitales...

Nous renforçons donc :

- notre **positionnement de leader** auprès de la grande distribution
- notre **engagement dans la transition énergétique**



Écoutez le spot radio



Une belle conversion Gaz naturel > Propane en citerne !

Le **Groupe SODIAAL**, 1^{ère} coopérative laitière française, avec des marques telles qu'Entremont, Candia, Yoplait, Régilait,... était déjà un client national Antargaz pour les activités Vrac et Conditionné. Afin de réduire son exposition aux risques liés au gaz naturel (approvisionnement et économique), Antargaz a étudié avec lui la possibilité de conversion de certains de ses sites gaz naturel au propane en citerne.



Un beau succès :

David Petit a conclu un contrat national sur 3 ans pour **5 sites du Groupe**, pour une consommation estimée à 18 000T. annuelles ! SODIAAL devient ainsi le plus gros client Vrac Industrie d'Antargaz.

Guillaume Martin vient en appui des Responsables Grands Comptes Industrie avec son expertise pour la mise en œuvre des 5 installations.

Spécificité des sites :

- Un fonctionnement 7j/7 et 24h/24 qui demande un **travail de collaboration rapprochée avec les équipes logistiques** pour assurer des **livraisons** sur certains sites **6 jours sur 7**,
- Des **stockages rénovés par le service SIPRO** de la Direction des Installations en Clientèle (DIC).



Zoom sur le site de Montauban, mis en service en mars et suivi par Marc Salmon-Legagneur :

- **Stockage de 100 m³** : très rare
- Un **stockage relevé** du fait d'un risque d'inondation
- Un **vaporiseur** : pour assurer le débit nécessaire au fonctionnement du site



Mise en place d'un réservoir de 100 m³ à Montauban



David Petit
Resp. Pôle Industrie



Guillaume Martin
Chef de marché
Industrie

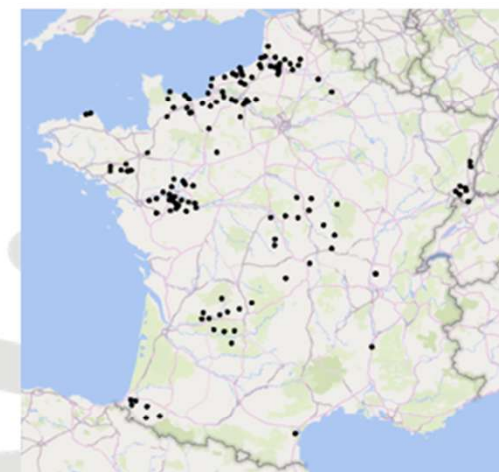
Principaux résultats et événements de l'entreprise concessionnaire



Au 31 décembre 2023, ANTARGAZ alimente **170** communes au niveau national, concédées au travers de **91** contrats de concession avec **24** syndicats d'énergie et 12 communes en direct.

ANTARGAZ exploite près de **319** km de réseaux.

De nouvelles canalisations ont été posées pour alimenter des nouveaux réseaux de 1er établissement et de nouveaux clients en extension.

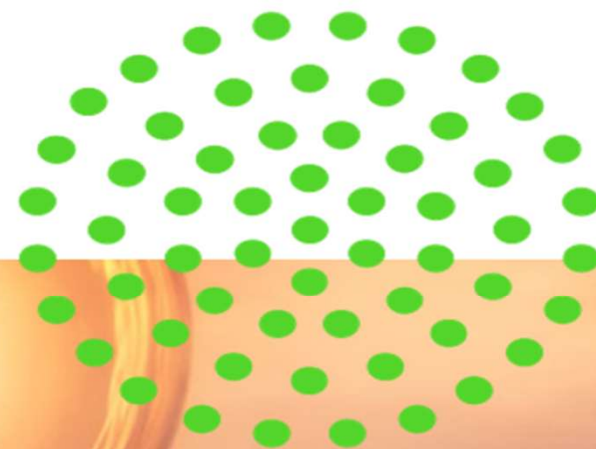


Nous comptabilisons aujourd'hui **8038** points de consommations sur nos réseaux publics.

ANTARGAZ a distribué et fourni **83,72 GWh** de gaz et a acheminé **14,97 GWh** de gaz naturel sur ses réseaux de distribution publique en 2023.

Commune de la concession

1083 IGE



Linéaire de réseau : 949,51 ml

Linéaire de branchement : 123,58 ml

Rues traversées :

- Rue du Mans
- Rue de la Jardière (début)

Réservoirs Aériens : 3 (1 750 kg)

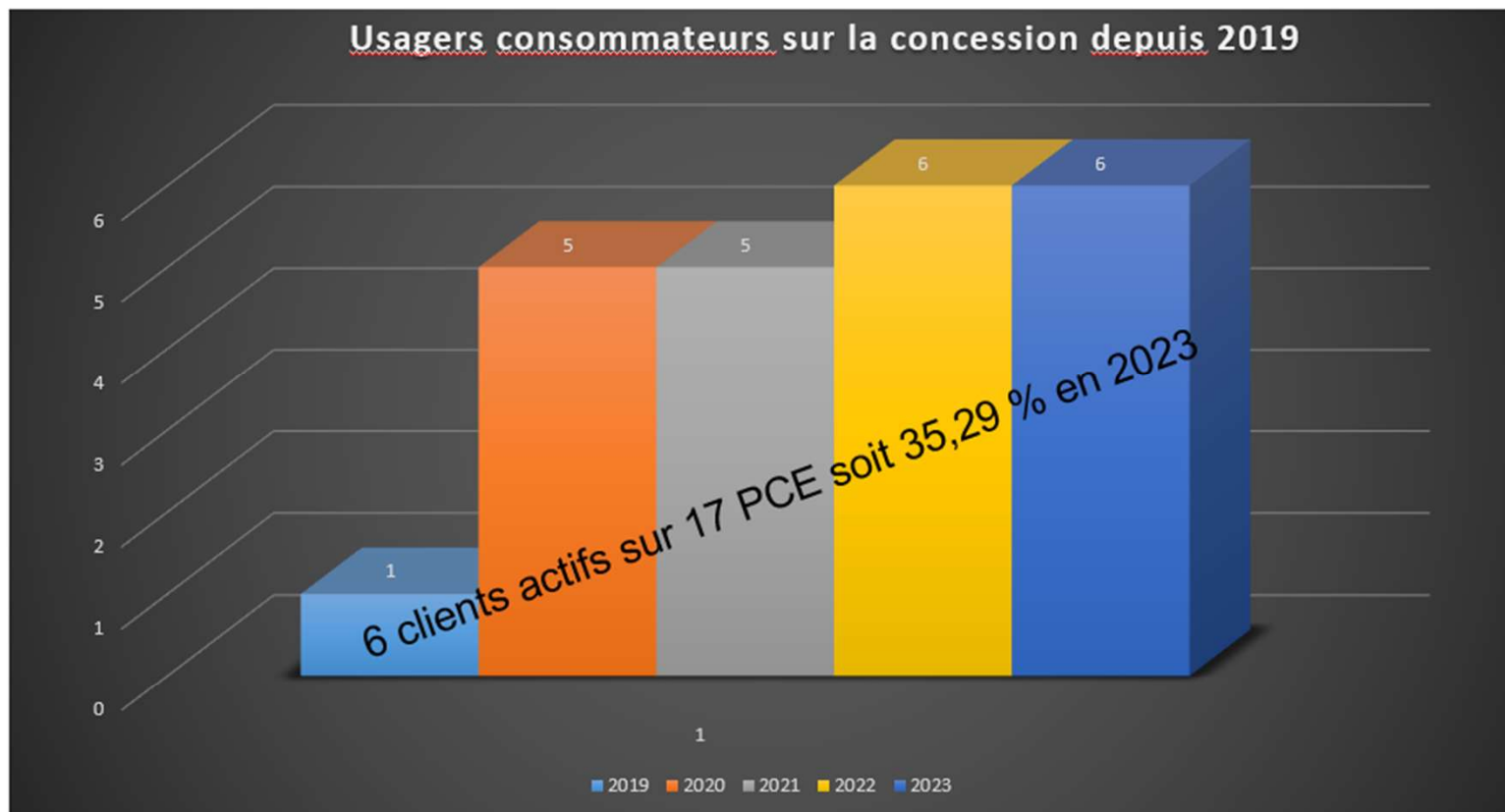
Nombre de raccordement : 17

Nombre de PCE : 17

Nombre d'usagers actifs : 6 (Mairie et Salle des fêtes comprises)

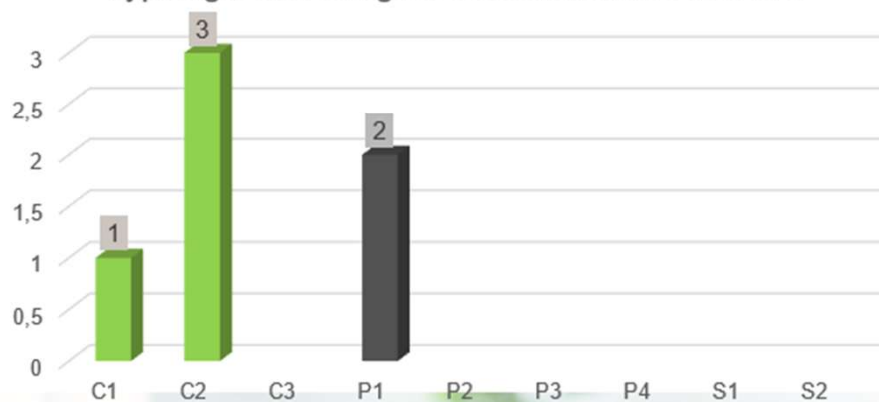


<https://www.antargaz.fr/gaz-en-reseau/delegation-service-public>



USAGERS DU GAZ PROPANE DSP

Typologie des Usagers consommateurs en 2023



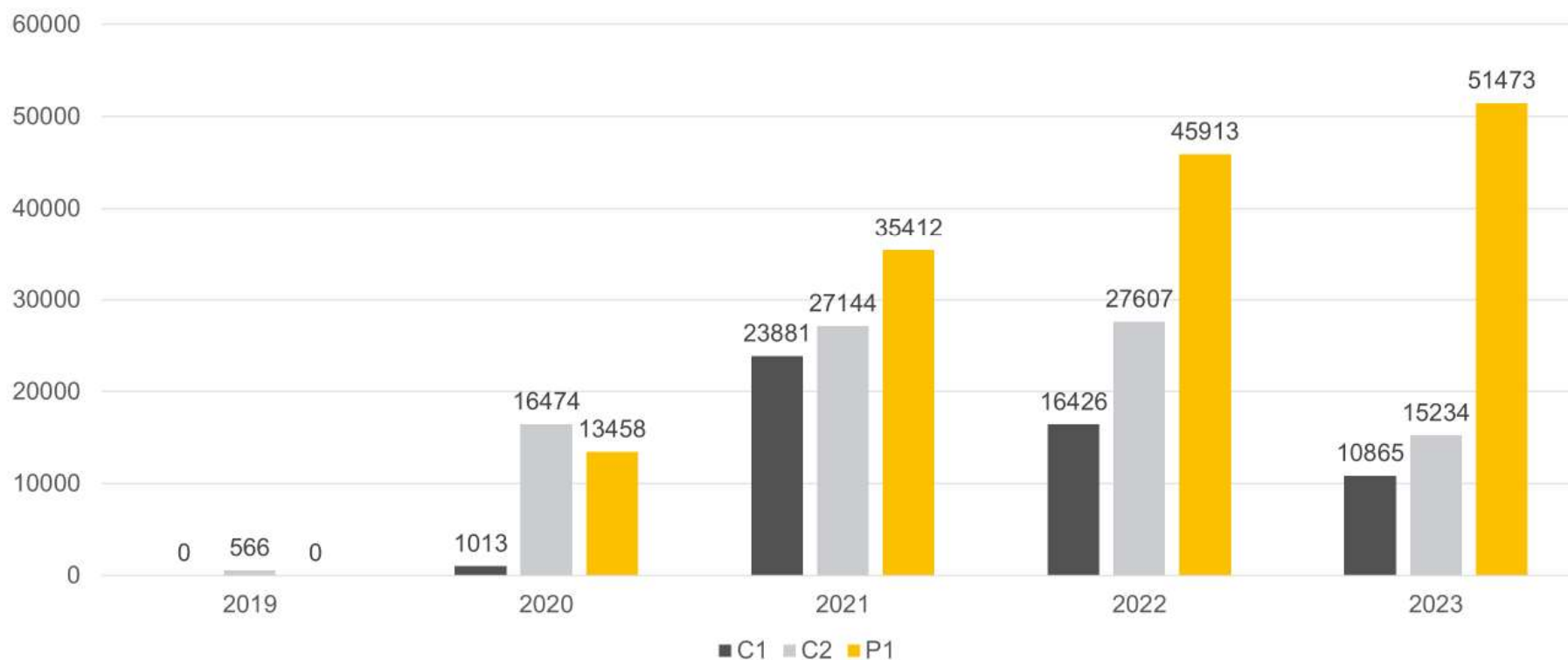
Domestiques 67%

Professionnels 33%

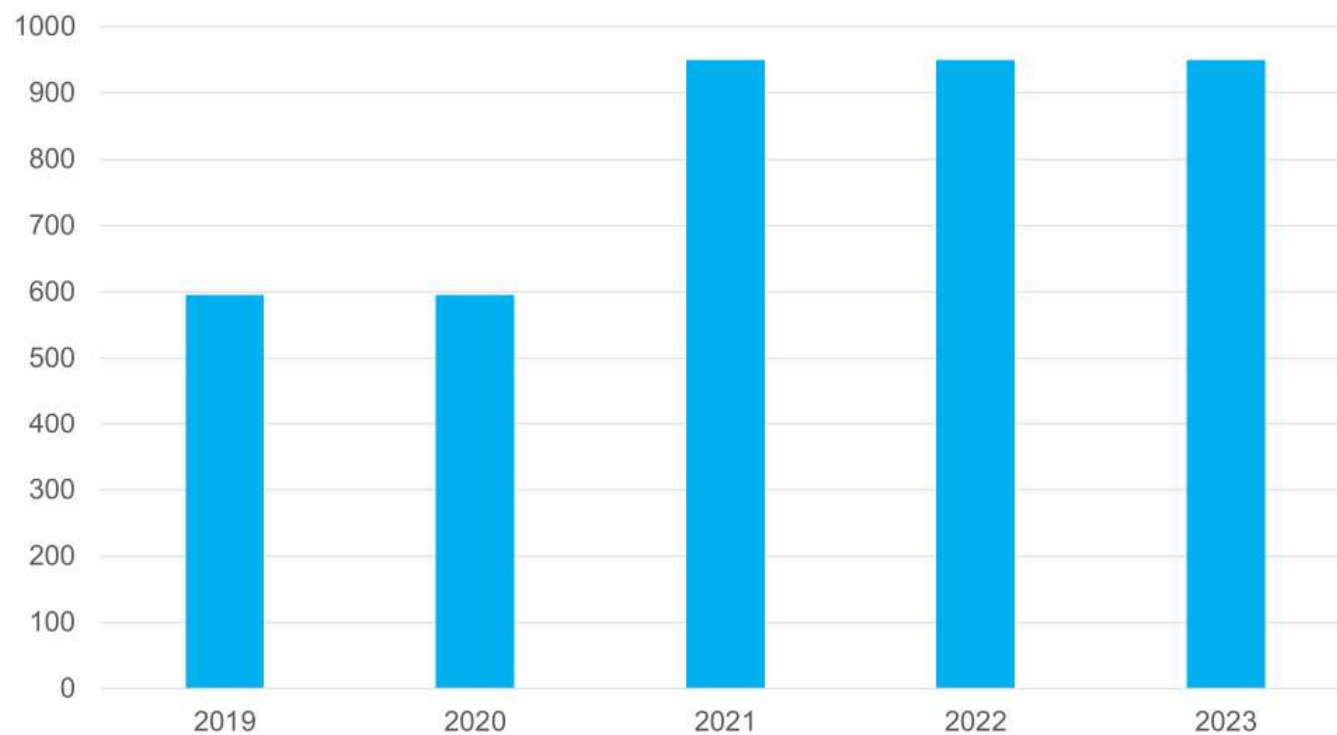


USAGERS DU GAZ PROPANE DSP

Consommation par type d'usagers en kWh



LINEAIRE DES RESEAUX DSP DEPUIS 2019 (en mètre)



Une extension en 2021 (+354,20 m)

COMPTE
D'EXPLOITATION
1083
Igé

Concession du syndicat TE 61		
Compte de résultat		
		Exercice 2023
Recettes d'exploitation		
Part fixe		
Raccordements	Nombre	17
Clients facturés	Nombre	6
Abonnement (TVA : 5,5%)	€ HT	1 659
Part variable		
Volume facturé	kWh	77 572
Énergie facturée (TVA : 20%)	€ HT	4 979
Prestations	€ HT	17
Reprises provisions depreciation comptes clients		0
Total des recettes d'exploitation	€ HT	6 654
Charges d'exploitation		
Personnel	€ HT	1 719
Sous-traitance travaux	€ HT	
Sous-traitance exploitation	€ HT	711
Entretien réparation	€ HT	344
Achat de gaz propane	€ HT	3 535
Acheminement du gaz (transport+distribution)	€ HT	1 209
Stockage	€ HT	
Fourniture (matériels et matériaux)	€ HT	
Véhicules et moyens techniques	€ HT	0
Dotations aux amortissements et provisions	€ HT	3 803
Valeur nette des actifs cédés	€ HT	
Provisions depreciation comptes clients	€ HT	0
Redevance d'utilisation du domaine public/privé	€ HT	205
Redevance versée au concédant	€ HT	341
Impôts et taxes	€ HT	0
Locaux et moyens logistiques	€ HT	
Frais financiers	€ HT	
Assurances	€ HT	0
Poste, télécommunications et électricité	€ HT	0
Electricité eau	€ HT	0
Frais de structure	€ HT	677
Frais de publicité	€ HT	
Total des charges d'exploitation	€ HT	12 545
Résultat d'exploitation		-5 890

MERCI





PRÉSENTATION CRAC 2023 - DSP COMMUNES DE DOMFRONT-EN-POIRAIE

VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de reception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

DONNEES CRAC ACTIVITE 2023



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de reception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

CONTEXTE GENERAL DE LA CONCESSION – DONNEES 2023

Primagaz est titulaire d'une concession de distribution de gaz propane sur la Commune Nouvelle de Domfront-en-Poirais regroupant les Communes de Domfront, Haute-Chapelle et Rouelle signée le 10 novembre 2017. La Concession est en exploitation et dispose d'un réseau sur 30 ans. Le réseau de la Commune Nouvelle de Domfront-en-Poirais est en service depuis le 25 juillet 2019 (date de pose de la citerne).

COMMUNE DESSERVIE	RESEAU DSP	DESIGNATION	DATE MISE EN GAZ
DOMFRONT	Réseau N°1	Le Bourg	07/06/2019
	Micro-réseau N°2	Lotissement La Canjonnère	10/12/2019

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'ANNEE

- ❑ NOUS SUBISSONS DEPUIS LA MIGRATION DE NOTRE OUTIL DE FACTURATION DE NOMBREUX PROBLEMES D'EDITIQUE. NOUS AVONS DU CLOTURER L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2023 SUR 10 MOIS ET NON SUR UNE ANNEE CIVILE COMPLETE.
- ❑ BAISSSE DU NOMBRE DE CONSOMMATEURS DE 3% ENTRE 2022 ET 2023 CONCERNANT 4 USAGERS DONT DEUX RESILIATIONS POUR CHANGEMENT D'ENERGIE.
- ❑ BAISSSE DES CONSOMMATIONS DE 17% SUR CETTE PERIODE DUE A LA NON PRISE EN COMPTE DES FACTURATIONS DES 2 DERNIERS MOIS DE L'ANNEE AINSI QU'A LA SOBRIETE ENERGETIQUE QUI A ÉTÉ EN MOYENNE DE 15% AU NIVEAU NATIONAL.

BILAN 2023 – DONNEES GENERALES

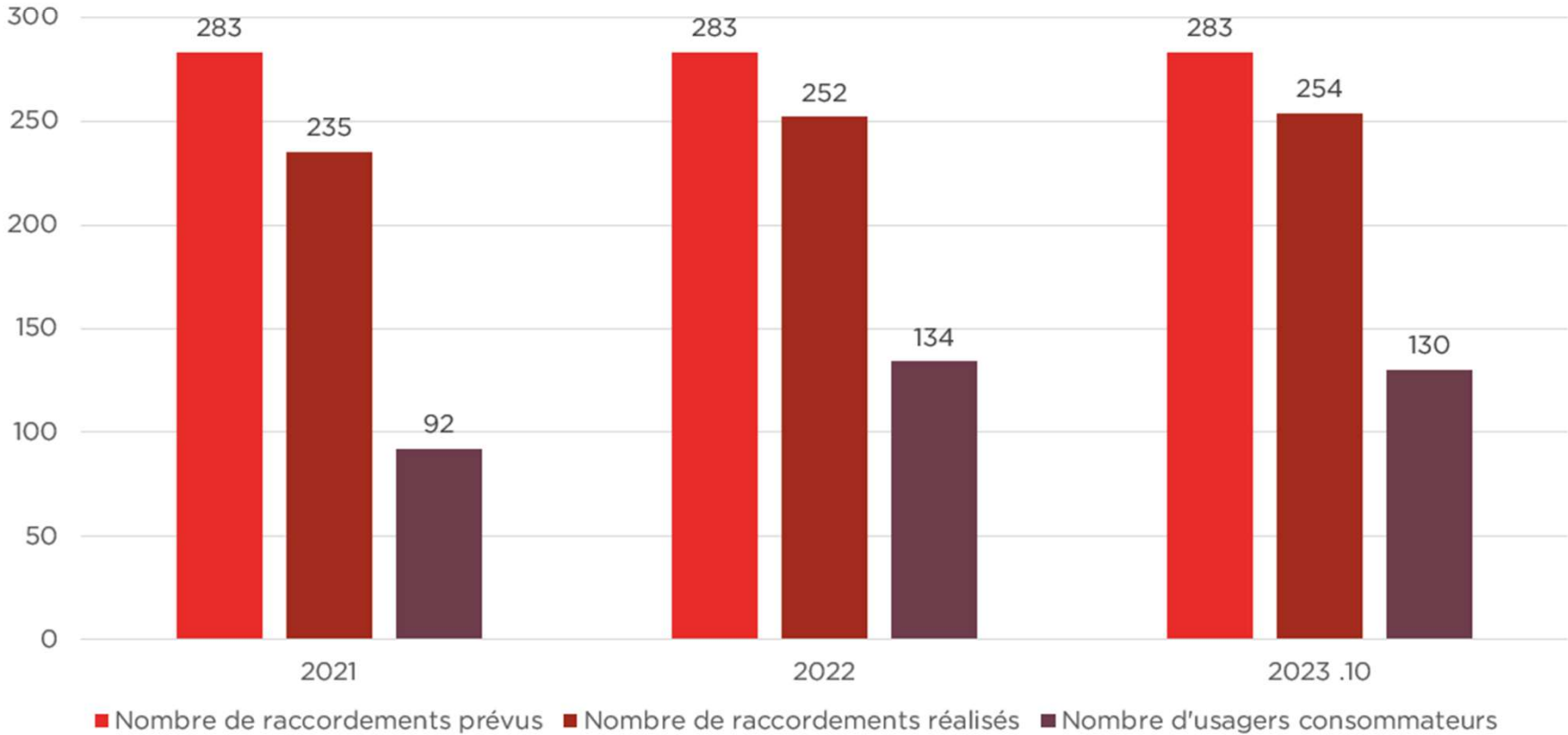
DSP DOMFRONT

GLOBAL DSP 1

Années	2021	2022	2023.10
Nombre de raccordements	235	252	254
Nombre d'usagers consommateurs	92	134	130
Nombre de kWh consommés	3 228 989	4 670 779	3 855 192
ML	11 701	12 192	12 261

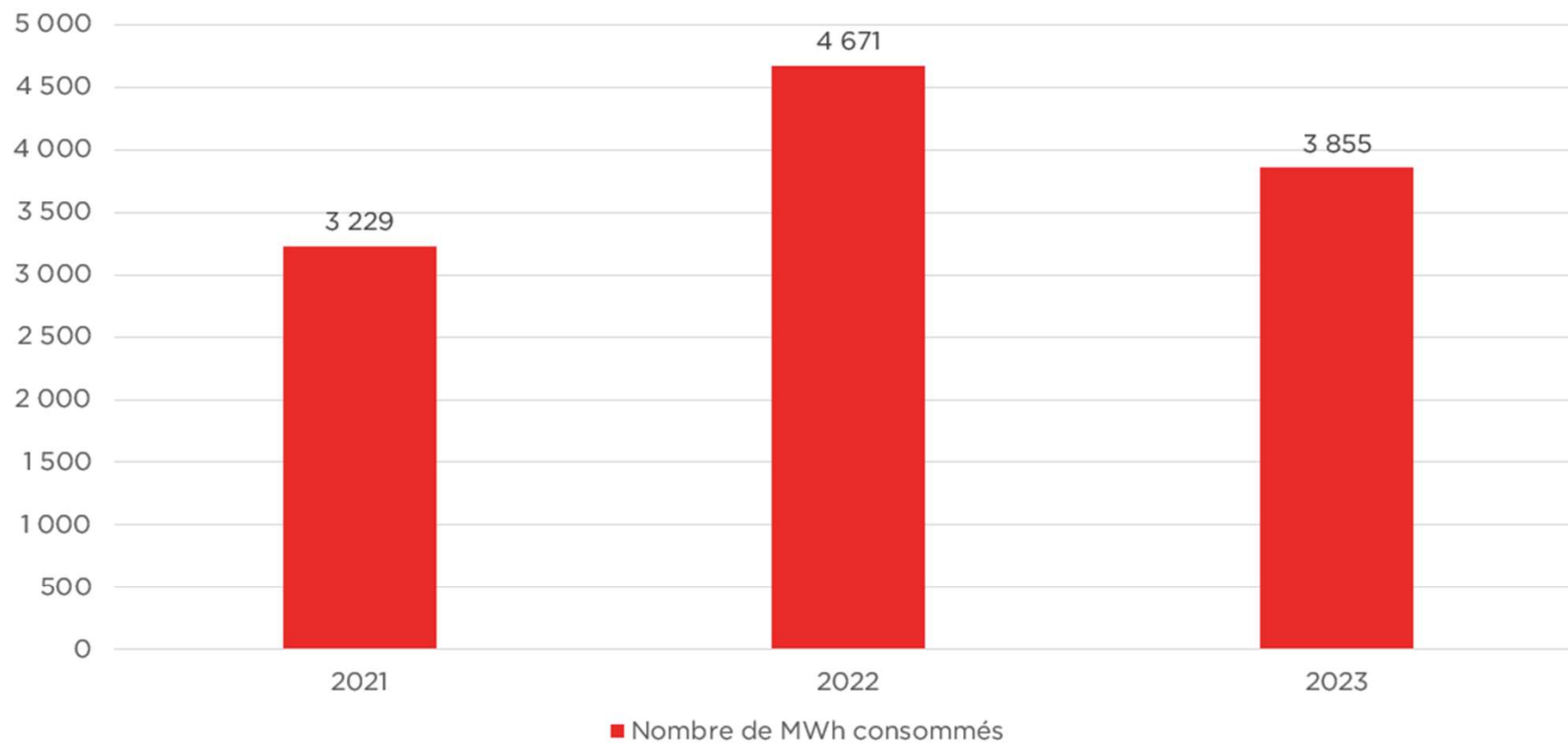
Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de reception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

BILAN 2023 – NOMBRE DE RACCORDEMENTS ACTIFS ET TOTAUX

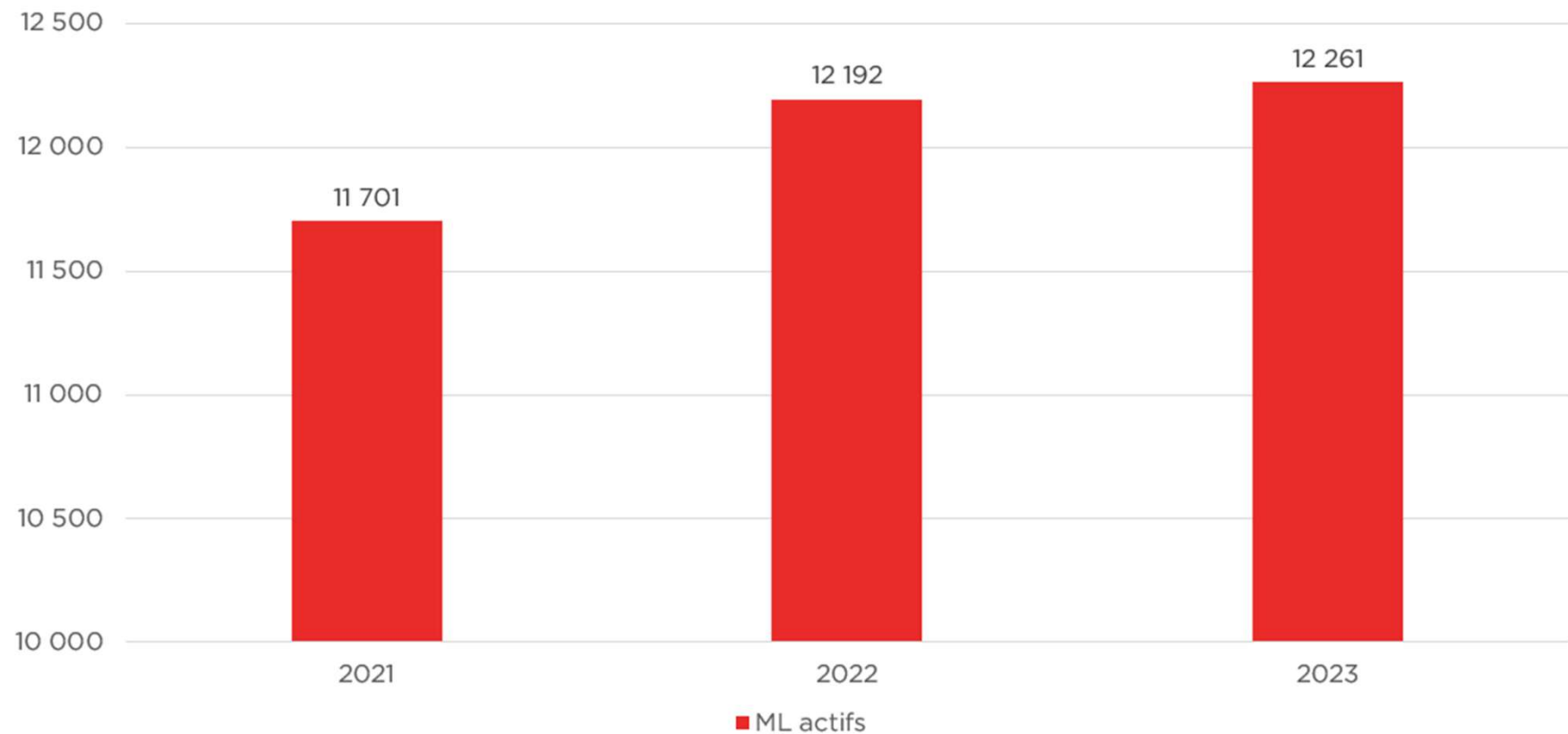


Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

BILAN 2023 – NOMBRE DE KWH



BILAN 2023 – NOMBRE DE METRES LINEAIRES




DONNEES 2023 – TRAVAUX

➤ Travaux constatés sur l'exercice :

Programme	ML	PCE	Commentaires
Travaux densification Rue de Burgwedel	2	1	Mise en gaz le 06/02/2023 (uniquement PE 20)
Travaux extension La Poste (Rue de Godras	39	1	Mise en gaz le 24/03/2024 (PE 20 : 11 ml / PE 32 : 1 ml / PE 40 : 27 ml)

Nous rappelons ci-dessous les coordonnées de transmission des demandes de branchements des usagers :

 nouveauraccordementdsp@primagaz.fr

 service Webhelp au 0977 40 19 40

Ces coordonnées sont également mentionnées dans nos fiches contacts que nous avons remises l'année dernière.

DONNEES 2023 – RECAPITULATIF DEMANDES DT-DICT

COMMUNES	Type demande en 2023	Nombre de demandes <u>avec</u> présence ouvrage gaz	Nombre de demandes <u>sans</u> présence ouvrage gaz
DOMFRONT	DT-DICT	6	37
	DT	6	35
	DICT	5	35
	ATU	1	9
	TOTAUX	18	116

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de reception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

BILAN 2023 – LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Une ligne sécurité Délégation de Service Public au 0800 11 44 77

- Disponible 24h/24 7j/7
- Qualifie l'incident et déclenche l'intervention appropriée
- Se met en lien avec les SDIS si nécessaire

Les interventions d'urgence dans les meilleurs délais

- Sur le réseau :
 - Via le Service Urgence Réseau conformément à l'arrêté du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations (**Entreprise LA SPIE domicilié à Hérouville Saint-Clair**).
- Sur le stockage
 - Via le Service Professionnel d'Assistance (astreinte de 17h à 8h en semaine et 24h/24 week-end et jours fériés)
 - Via un réseau de prestataires compétents et dûment habilités
- Nature des interventions :
 - Mise en sécurité des personnes et des biens
 - Réparations de première urgence pour assurer la continuité de fourniture du gaz propane

BILAN 2023 – LA MAINTENANCE DE VOS OUVRAGES

La maintenance préventive

- ❑ L'équipe maintenance DSP réalise l'ensemble des contrôles et interventions de maintenance réglementaires conformément aux arrêtés en vigueur applicables (30 juillet 1979 et 23 août 2005 pour les stockages et 13 juillet 2000 pour la distribution, 2 août 1977 pour les ouvrages en immeuble).
- ❑ Les réseaux de distributions font notamment l'objet d'une Recherche Systématique de Fuite lors des Visites de Surveillance Réseau.

La maintenance corrective

- ❑ Suite à une mise en sécurité ou à des constats remontés notamment lors des visites de contrôles ou suite à incidents ou dommages causés par un tiers.
- ❑ L'équipe de maintenance DSP interviendra soit via ses techniciens soit via un réseau de prestataires de maintenance compétents et dûment habilités pour effectuer les interventions nécessaires pour les remise en état des ouvrages importants, une cellule travaux dédiée est mobilisée.

BILAN 2023 – RECAPITULATIF QUALITE ET SECURITE

DERNIERE VSR :

Type DSP	Nom réf. Ouvrage	Adresse complémentaire	Date Dernière Visite	Fuite détectée
DSP 1	61-DOMFRONT EN POIRAIE-21052019-10004828	Le Bourg	02/10/2023	Aucune

INCIDENTS CONSTATES SUR L'ANNEE :

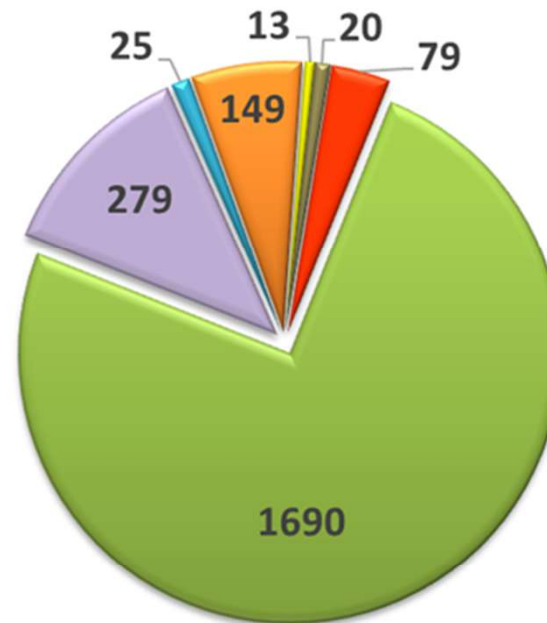
Nom réf. Ouvrage	Adresse incident	Date incident	fuite constatée (O/N)	Baisse de pression	Coupure usagers	Présence pompiers (O/N)	Evacuation de personnes (O/N)	Commentaires
61-DOMFRONT EN POIRAIE-21052019-10004828	Lycée Auguste Chevalier	10/05/2023	N	N	N	N	N	Odeur de gaz signalée à la suite de travaux sur le réseau DSP du fait de la présence de quelques particules de gaz

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

BILAN 2023 – DEPENSES D'INVESTISSEMENTS CUMULEES

DSP- Répartition des investissements (en K€)

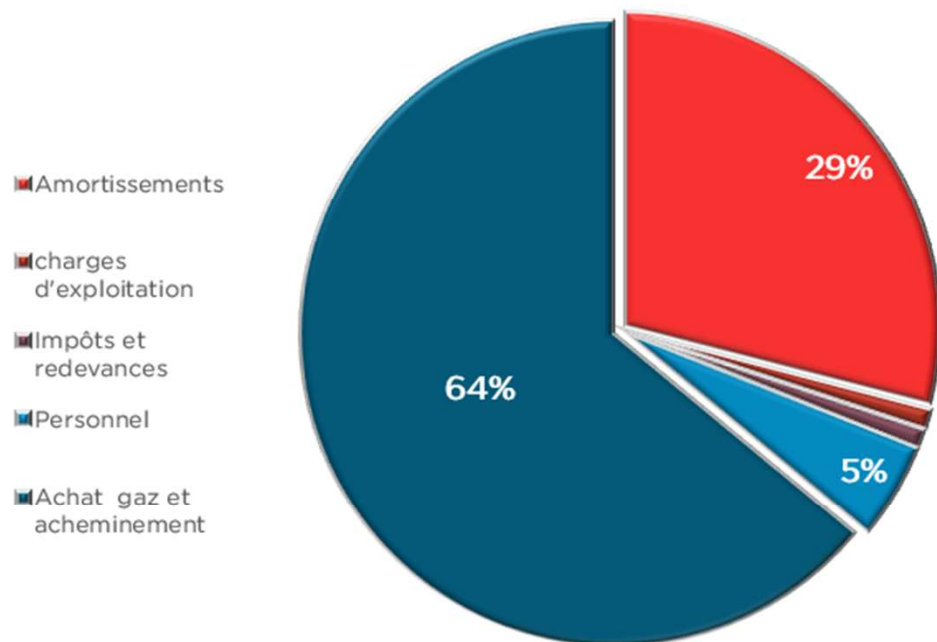
- Compteurs
- Coffrets
- Réseau
- Stockage
- Biens propres
- Remises gratuites
- Branchements financés par des tiers



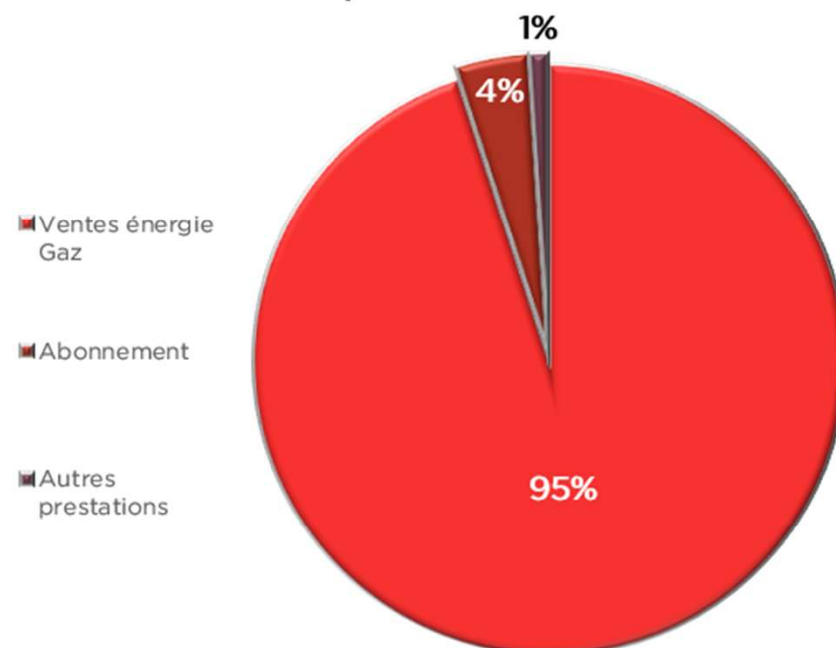
BILAN 2023 – RESULTAT D'EXPLOITATION GLOBAL

BENEFICE : + 32 K€

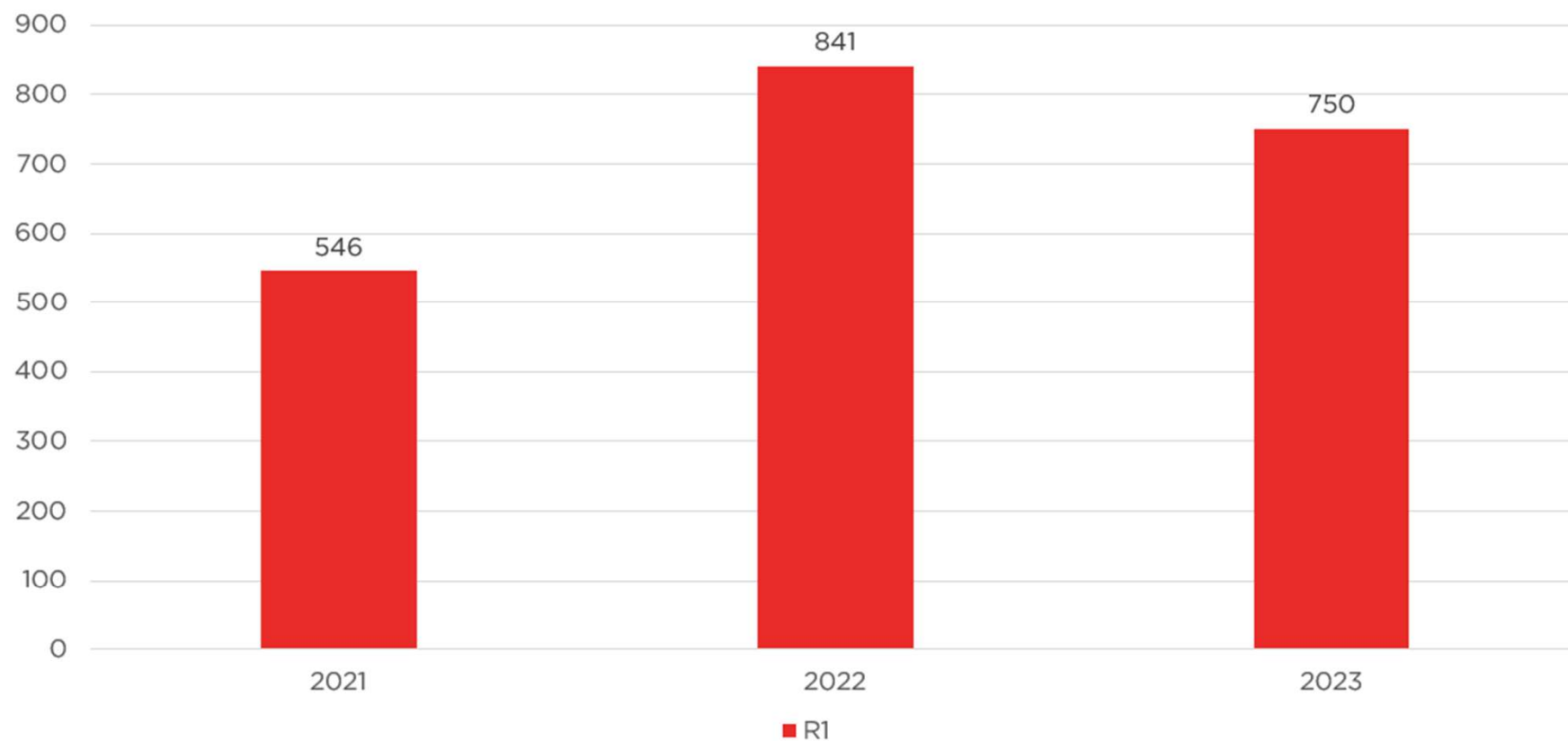
Dépenses d'exploitation 2023 = 305 K€



Recettes d'exploitation 2023 = 337 K€



BILAN 2023 – CALCUL REDEVANCE DE CONCESSION



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de reception de l'AR: 06/03/2025
061-256102922-2025_AG_08-DE
A G E D I

BILAN 2023 – EVOLUTION TARIFAIRE

Tranche P2 : 10 001 à 30 000 kWh / an

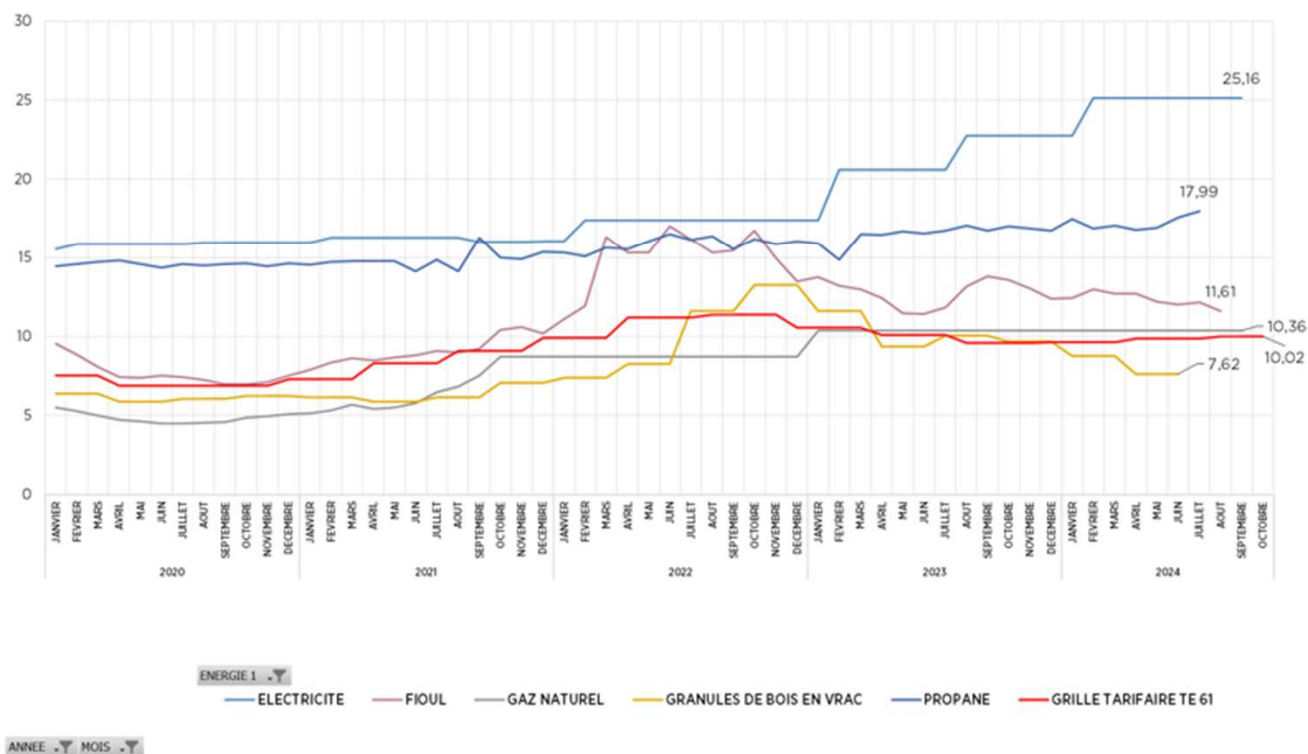
- **10 décembre 2022 : 0,0879 € HT / kWh***
- **10 avril 2023 : 0,0842 € HT / kWh***
- **10 août 2023 : 0,0800 € HT / kWh***
- **10 décembre 2023 : 0,0805 € HT / kWh***

** TICPE incluse depuis le 1^{er} avril 2018 (0,48 cts €/kWh soit 66 €/Tonne)*

BILAN 2023 – COMPARATIF ENERGIES

Somme de DONNEES cts€/kWh

Prix de vente des énergies de chauffage
Tarifs domestiques, Hors abonnement (cts€ TTC / kWh)



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
 Date de réception de l'AR: 06/03/2025
 061-256102922-2025_AG_08-DE
 A G E D I